

CAHIER DES CHARGES

de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Formation des cadres sportifs

Discipline :
FOOTBALL

Niveau :
Moniteur Sportif INITIATEUR (intégrant l'ANIMATEUR)

Organisme délégataire

Association des clubs francophones de football

Version 3.1 avalisée en Commission Pédagogique Mixte du 21-02-2024

Modifications de l'ACFF au 31/10/2025 validé par l'ADEPS le 4/11/25



* Dans le présent référentiel, le masculin a été employé à titre épicène.

ADEPS
Cedrik Colinet- Geoffrey Mauroy

ACFF
Jean-Louis Losfeld

Charles BOURGEOIS
Signature simple
05/11/2025 16:28:39

TABLE DES MATIÈRES

0. INTRODUCTION DU CAHIER DES CHARGES / RÉFÉRENTIEL DE FORMATION.....	5
1. DONNÉES ADMINISTRATIVES.....	7
1.1. Informations concernant l'opérateur délégué à la rédaction.....	7
1.2. Introduction générale de la formation	7
1.3. Homologation et certification	9
0.4 Délivrance d'une licence d'entraîneur de l'UEFA.....	11
2. RÉFÉRENTIEL « FONCTION ET COMPÉTENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCÉES ET COMPÉTENCES REQUISES.....	12
2.1. Vocation pédagogique.....	12
2.1.1. MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR	14
2.1.2. MONITEUR SPORTIF INITIATEUR	15
3. DESCRIPTION DES MODALITÉS PRÉALABLES À L'ORGANISATION DE LA FORMATION 17	
3.1. Schéma de base d'organisation de la formation	17
3.2. Informations à fournir par l'opérateur de formation	18
3.3. Durée théorique pour chaque niveau de qualification	18
3.4. Test préliminaire ou probatoire à la formation.....	18
3.5. Documents administratifs à fournir par le candidat	18
3.6. Modalités d'inscription (préalable et définitive).....	18
3.7. Droit de rétractation	19
3.8. Protection des données personnelles.....	19
3.9. Modalités diverses	20
4. RÉFÉRENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPÉCIFIQUES.....	22
4.0. Ingénierie des compétences et ingénierie de formation.....	22
4.0.1. Définition de base des notions de savoirs / connaissances, savoir-faire, savoir-être et de compétences	22
4.0.2. Taxonomie.....	26
4.0.3. Modalités d'enseignement.....	29
4.0.4. Charge théorique de travail et activités d'apprentissage.....	30
4.0.5. Evaluation	30
4.0.6. Synoptique.....	33
4.0.7. Résultats d'Acquis d'Apprentissage « macros » répondant au profil de fonction	35
4.0.8. Parcours de formation.....	36
4.1. Fiches ECTS de la thématique 1	37
4.2. Fiches ECTS de la thématique 2	46
4.3. Fiches ECTS de la thématique 3	61
4.4. Fiches ECTS de la thématique 4	78
4.5. Fiches ECTS de la thématique 5	83

4.6.	Tableau synthèse des pondérations modules vs thématiques et thématiques vs cursus	86
5.	RÉFÉRENTIEL FORMATION : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES PÉDAGOGIQUES	88
5.1.	Présentation du (des) stage(s)	88
5.1.1.	Dossier de stage	88
5.1.2.	Signalétiques	88
5.1.3.	Cahier / Carnet de stage	89
5.2.	Règles concernant les Maîtres de Stages	90
5.3.	Acceptation potentielle des Maîtres de Stages	90
5.3.1	Critères maître de stage	90
5.4.	Endroits et niveaux de Stages	91
5.5.	Evaluation du stage et du cahier de stage	91
6.	RÉFÉRENTIEL « ÉVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITÉS D'ÉVALUATION ANIMATEUR UEFA C ET INITIATEUR BREVET B	92
6.1.	Délai d'organisation des évaluations	92
6.2.	Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect	92
6.2.1.	Présences au cours	93
6.2.2.	Autres modalités à décrire	93
6.3.	Publicité des accès aux évaluations	93
6.4.	Publicité des modalités lors d'absences aux évaluations	94
6.5.	Nombre de sessions d'évaluation	94
6.6.	Constitution du Jury d'évaluation	95
6.7.	Décisions et délibérations du jury d'évaluation (Procès-Verbal)	95
6.8.	Motivation du résultat en délibération	96
6.9.	Procédure de communication des résultats auprès de l'AG Sport	96
6.10.	Procédure de communication des résultats aux candidats	97
6.11.	Recours et procédures	97
7.	CONDITIONS DE DISPENSES ET D'ÉQUIVALENCES DE DIPLÔMES (BELGIQUE OU ÉTRANGER)	99
7.1.	Conformité des dossiers VAFE à introduire	99
7.2.	Valorisation des Acquis de Formation (VAF)	100
7.2.1.	Base / recevabilité de la demande de VAF	100
7.2.2.	Éléments à présenter pour une VAF	100
7.3.	Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE)	103
7.3.1.	Base de la demande / recevabilité de VAE	103
7.3.2.	Éléments à présenter pour une VAE	105
7.4.	Entretien de VAFE	107
7.5.	Frais de procédure pour une VAFE	108
7.6.	Procédures administratives VAFE (Où, comment et quand envoyer le dossier ?)	108
7.6.1.	Où envoyer le dossier VAFE ?	108

7.6.2.	Comment envoyer le dossier VAFE ?	108
7.6.3.	Quand solliciter un dossier VAFE ?	108
7.7.	Analyse concernant la demande de VAFE	109
7.8.	Décisions concernant la demande de VAFE	109
7.9.	Valorisation des anciennes formations spécifiques ADEPS	110
7.9.1.	Cours généraux.....	110
7.9.2.	Cours spécifiques.....	111
7.10.	Tableau synthèse complet des procédures « VAFE ».....	112
8.	RÉFÉRENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES RÈGLES D'HOMOLOGATION ET D'OBTENTION DES BREVETS	113
9.	ANNEXES	114
•	<i>Matricule</i>	136
•	<i>Club</i>	136
•	<i>Festifoot U6 - 2c2 + Défis ludiques</i>	136
	Grille d'évaluation – Brevet B.....	146
	Nom du candidat :.....	146

0. INTRODUCTION DU CAHIER DES CHARGES / RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

Le cahier des charges constitue la référence légale (voir ci-dessous points de référence décrets) dans laquelle chaque opérateur de formation et chaque candidat trouvera les informations concernant le dispositif de formation pour devenir cadre sportif certifié par l'Administration Générale du Sport. Y figurent entre autres les droits et devoirs des candidats, de l'AGS ainsi que des opérateurs de formations, mais aussi les relations entre les parties prenantes de l'ensemble du dispositif. Plus spécifiquement pour le candidat, les informations sur les moyens d'inscription et de communication avec tout opérateur reconnu comme « délégataire de la formation » seront explicitées.

Le cahier des charges constitue donc la référence légale à laquelle chaque opérateur de formation (« **fédération ou institution délégataire pour l'organisation des formations de cadres ainsi que des formations reconnues** ») doit se conformer en matière de formations de cadres.

Les points de référence décrets sont évoqués dans le décret du 03/05/19 :

« Art. 38 :

§ 1. Le Gouvernement délivre des brevets dans le domaine de l'encadrement, à vocation pédagogique, sécuritaire ou managériale.

§ 2. La formation des cadres sportifs à vocation pédagogique, comprend une formation spécifique à chaque discipline sportive ou groupe de disciplines sportives similaires, précédée / suivant son niveau, par une formation générale, organisée par le Gouvernement, selon les modalités qu'il détermine.

§ 4. Le Gouvernement organise les formations générales. Il en fixe :

- 1° les données administratives de l'opérateur ;
- 2° la description des fonctions et les compétences requises ;
- 3° la description des modalités préalables à l'organisation de la formation ;
- 4° la description des programmes et contenus de formation ;
- 5° la description des programmes et contenus des stages ;
- 6° la description des modalités d'évaluation ;
- 7° les conditions de dispenses et d'équivalences de diplômes ;
- 8° la description des règles de délivrance des attestations de réussite.

§ 5. Afin de pouvoir constituer les contenus de formation, chaque niveau de qualification indépendant est envisagé sous l'angle notamment de diverses thématiques :

- 1° cadre institutionnel et législatif ;
- 2° didactique et méthodologie ;
- 3° facteurs déterminants de l'activité et de la performance ;
- 4° aspects sécuritaires et préventifs ;
- 5° éthique et déontologie ;
- 6° management. »

« Art. 39 § 1. Le Gouvernement désigne les organisations telles que définies à l'article 38, § 6. habilitées à organiser les formations à vocation pédagogique qui leur sont spécifiques. Après consultation de la fédération sportive désignée, il fixe pour chaque type et chaque niveau de formation un référentiel de formation portant sur :

- 1° Les données administratives de l'opérateur délégataire ;
- 2° La description des fonctions et les compétences requises ;
- 3° La description des modalités préalables à l'organisation de la formation ;
- 4° La description des programmes et contenus de formation ;
- 5° La description des programmes et contenus des stages ;
- 6° La description des modalités d'évaluation ;
- 7° Les conditions de dispenses de diplômes ;
- 8° La description des règles de délivrance et de certification des brevets. »

Chaque opérateur de formation délégataire reconnu est invité à :

1. se référer adéquatement au référentiel de formation,
2. indiquer comment il va répondre aux orientations pédagogiques imposées,
3. développer l'application des diverses procédures explicitées.

In fine, ce cahier des charges / référentiel de formation permet à l'Administration Générale du Sport de veiller à la qualité méthodologique et organisationnelle des formations qu'elle reconnaît et certifie.

Dans ce référentiel, sont notamment utilisés à titre épiciène les termes : candidat, moniteur sportif, cadre sportif, chargé de cours, etc.

1. DONNÉES ADMINISTRATIVES

Ce chapitre répond à l'Art. 38. § 4 du décret du 03 mai 2019, au point 1 (Les données administratives de l'opérateur délégataire).

1.1. Informations concernant l'opérateur délégué à la rédaction

Association des clubs francophones de football - ACFF

Département « Formation de cadres »

Rue de Bruxelles, 486

1480 TUBIZE

Tél : 02/477.12.12

e-mail : Formationdescadres@acff.be

Personnes de contact :

- Manager « Formation des cadres » : Monsieur Losfeld Jean-Louis
e-mail : jeanlouis.losfeld@acff.be
- Collaborateur technico-administratif : Monsieur Simon Billet
e-mail : simon.billet@acff.be
- Collaboratrice E-Learning : Madame REINECKE Giulia
e-mail : giulia.reinecke@acff.be
- Conseiller Pédagogique de l'AG Sport : Monsieur Yves Devillers
e-mail : yves.devillers@vinci.be

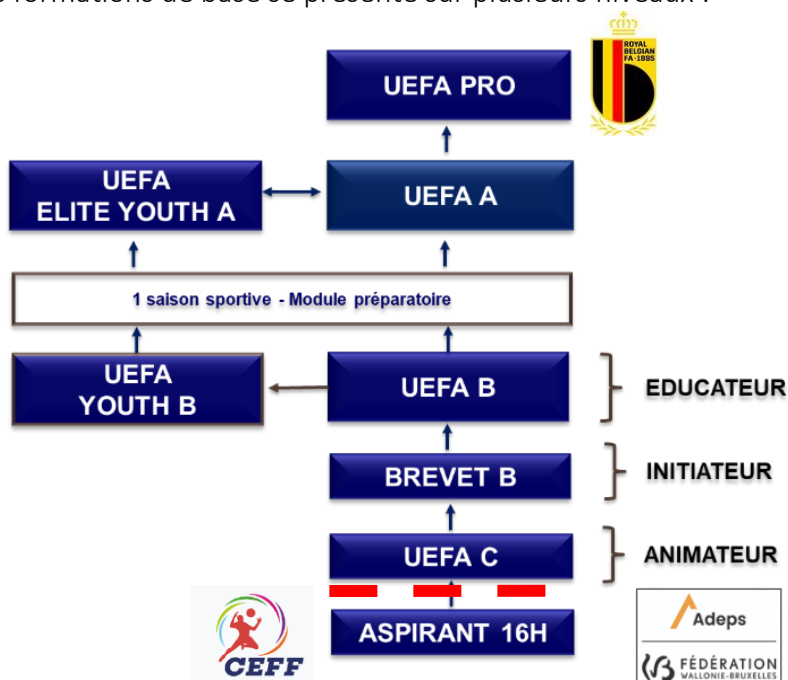
1.2. Introduction générale de la formation

Le département « Formation des cadres » de l'ACFF organise toutes les formations des cadres sportifs en football en Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'objectif est d'offrir à tous le droit d'être entraînés et éduqués par des personnes compétentes.

Toutes les formations respectent les directives de l'UEFA et de la FIFA transmises par la RBFA.

La structure des formations de base se présente sur plusieurs niveaux :



Ces cahiers des charges sont d'application pour les formations :

- Le MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR UEFA C (MSAni) anime des parties de séance en football pour un public cible « jeune » dans un contexte non compétitif ou « sénior » amateur dans un contexte compétitif jusqu'en 3^{ème} provinciale.
- Le MONITEUR SPORTIF INITIATEUR BREVET B (MSIni) initie au football pour un public cible « jeune » dans un contexte non compétitif ou « sénior » amateur dans un contexte compétitif jusqu'en 3^{ème} provinciale.
- Le MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR UEFA B (MSEd) forme et consolide les bases de la performance dans un contexte compétitif pour un public cible « jeune » évoluant dans le football à 11 de niveau régional, provincial ou interprovincial ou « sénior amateur » jusqu'en 1^{ère} provinciale.

Ces cahiers des charges ont été réalisés dans le cadre de la réforme des formations de cadres sportifs à vocation pédagogique conduite par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La formation Moniteur Sportif fait référence à des méthodes de pratiques et d'enseignement, d'éducation et de formation. C'est enseigner, transmettre un savoir ou une expérience par des méthodes adaptées à un individu ou à un groupe d'individus.

Le contenu de la formation spécifique est organisé sous forme de modules de formation (unités indépendantes et identifiables de contenus de formation) repris dans cinq thématiques différentes identiques à celles des Cours Généraux de l'ADEPS :

- Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif
- Thématique 2 : Didactique et méthodologie
- Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance
- Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs
- Thématique 5 : Éthique et déontologie

L'ensemble de la formation Moniteur Sportif ANIMATEUR UEFA C est dispensé par l'ACFF et ne comporte pas de prérequis de formation.

Les formations Moniteur sportif Initiateur Brevet B (MSI) et Moniteur sportif Educateur UEFA B (MSED) comprennent 3 étapes :

- des cours généraux destinés à prodiguer et valider les connaissances et savoirs théoriques, socle du développement des compétences de tout moniteur sportif.
- des cours spécifiques directement auprès de l'Association des Clubs Francophones de Football ou d'un opérateur de formation reconnu par l'AG Sport.
- des périodes de stage en situation réelle destinées à appliquer les notions vues dans les cours généraux et/ou spécifiques.

NB : La formation Moniteur Sportif Initiateur Brevet B (MSIni) comporte une étape supplémentaire, la validation du module de 8h : 1^{er} soins en milieu sportif.

Dans les formations Animateur UEFA C et Moniteur Sportif Initiateur Brevet B, les 3 étapes ne sont pas successives et chaque niveau de formation comprend un parcours spécifique (au regard du programme du cours - voir 4.0.8 Parcours de formation) qui mixte des cours généraux et des cours spécifiques.

Les cours généraux suivants sont intégrés dans le parcours spécifique du MSIni Brevet B:

- CG123 Le multimédia au service de l'apprentissage sportif,
- CG131 Approche de déterminants de gestion psycho-émotionnelle,
- CG132 Un support à l'activité physique "la machine humaine",
- CG134 Recommandations de base pour une bonne pratique physique,
- CG141 Une pratique en toute sécurité (la prévention) + Cours pratique sur les premiers soins.

Les cours généraux suivants sont intégrés et transposés pour le parcours spécifique MSAni UEFA C et MSIni Brevet B :

Code	Module	Code	Module intégrés et transposés
CG111	Ma formation de cadre sportif	CS011	Ma formation de cadre sportif - Animateur UEFA C
		CS113	Ma formation de cadre sportif - Initiateur Brevet B
CG113	Le paysage sportif	C012	La place de l'ACFF dans le paysage footballistique au niveau international, national et communautaire
CG121	Apprentissage et contenus en fonction de l'âge	CS031	Vision de formation de la RBFA Plan d'apprentissage 2 c2, 3 c 3 et 5 c 5
		CS133	Vision de formation de la RBFA Plan d'apprentissage 8 c 8
CG122	Mon action avant, pendant et après ma séance	CS021	Méthodologie d'une séance d'entraînement en U6 - U9
		CS022	Didactique spécifique U6-U9
		CS023	Stage en situation réelle en club U6-U9
		CS124	Méthodologie d'une séance d'entraînement U10-U13
		CS125	Didactique spécifique U10-U13
		CS126	Stage en situation réelle en club U10-U13
		CS032	Climat motivationnel
CS134	Emotion		

1.3. Homologation et certification

Uniquement les brevets de Moniteur Sportif ANIMATEUR et INITIATEUR, sont homologués /certifié et donc reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le tableau récapitulatif ci-dessous reprend toutes les formations de base homologuées et/ou certifiées par l'UEFA et/ou par la Fédération Wallonie-Bruxelles :

	ADEPS	ACFF	URBSFA	UEFA
Aspirant 16H - UEFA Grassroots Leader Certificate	NON	OUI	OUI	OUI
Moniteur Sportif ANIMATEUR UEFA C	OUI	OUI	OUI	OUI
Moniteur Sportif INITIATEUR BREVET B	OUI (*)	OUI	OUI	NON

(*) : suite à une décision du Conseil d'Administration de l'ACFF du 16/04/2023 , celui-ci a renoncé à la dispense obligatoire de 3 cours généraux dans la formation spécifique Moniteur sportif INITIATEUR BREVET B :

- CG 112 Statut social et fiscal
- CG 133 Déficiences et pratiques sportives (organisation handisport)

- CG 151 Règles de bonne conduite d'un cadre sportif

Ces CG sont disponibles sur la plateforme My Academy et peuvent être réalisés par le candidat durant la formation BREVET B.

A la réussite du BREVET B, l'ACFF ne communiquera à l'AG Sport que les candidats ayant finalisés l'ensemble des CG « MS Initiateur » (5 obligatoires + 3 facultatifs) pour l'homologation.

Pour pouvoir bénéficier de subsides de l'Adeps (notamment tous les programmes que les clubs peuvent solliciter auprès de l'Administration pour l'Action Sportive Locale), les encadrants doivent être en possession des titres homologués par l'AG Sport.

Le candidat sera homologué / certifié par l'Administration Générale du Sport par la délivrance d'un brevet après la validation des cours généraux et spécifiques délivrés par l'ACFF.

La réussite des cours généraux (ou leur validation par voie de valorisation d'acquis de formation – voir section 7) correspond à la validation de la première étape du cursus de formation en vue de l'obtention du brevet. La validation des cours généraux est opérée exclusivement et directement par le service formation des cadres de l'AG Sport.

A la réussite des cours généraux, le candidat obtient une attestation (bulletin personnalisé), donnant accès à la seconde étape de la formation (les cours spécifiques). L'AG Sport délivre une attestation de réussite. **La réussite des cours généraux n'équivaut donc pas à une homologation de brevet !**

La réussite des cours spécifiques correspond à la validation de la seconde étape du cursus de formation en vue de l'obtention du brevet.

La validation du module « Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif » (opéré par un opérateur reconnu par l'AG Sport) constitue aussi un prérequis à la certification / à l'homologation de tout brevet Moniteur Sportif Initiateur par l'Administration Générale du Sport (brevet à vocation pédagogique).

En résumé, un parcours de formation sera homologué / certifié par l'Administration Générale du Sport par la délivrance d'un brevet après la validation de 3 phases / 3 étapes :

- Les cours généraux (prérequis aux cours spécifiques)
- Les cours spécifiques
- Le module « Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif ». Ce module peut être suivi à tout moment du parcours de formation.

0.4 Délivrance d'une licence d'entraîneur de l'UEFA

Au terme d'une formation de niveau Moniteur Sportif Animateur UEFA C, le moniteur sportif obtient aussi une licence d'entraîneur de l'UEFA.

La licence d'entraîneur de l'UEFA est valable trois ans, au plus tard jusqu'au 31 décembre de la troisième année suivant la délivrance (p. ex. du 25 août 2023 au 31 décembre 2027).

Durant cette période, chaque entraîneur diplômé est invité à suivre des cours de perfectionnement afin de renouveler sa licence d'entraîneur de l'UEFA.

La réussite du BREVET B octroie un renouvellement automatique de la licence UEFA C.

Ces cours de perfectionnement visent à actualiser les compétences des participants en leur qualité d'entraîneur de football.

Seuls les entraîneurs ayant suivi 15 points recyclage (correspondant à au moins 15 heures de cours de perfectionnement) dans les trois ans sont en mesure d'obtenir leur licence.

Toutes les informations sur les cours de perfectionnement de l'ACFF/URBSFA (recyclages, formations continuées, colloques, etc.) sont communiquées sur le site www.acff.be

2. RÉFÉRENTIEL « FONCTION ET COMPÉTENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCÉES ET COMPÉTENCES REQUISES

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1 du décret du 3 mai 2019, au point 2 (la **description des fonctions et les compétences requises**).

La formation spécifique dispensée par l'opérateur délégataire de formation doit impérativement se référer aux profils de compétences générales de chaque niveau de qualification des cadres sportifs, fixés par l'AG Sport de la Fédération Wallonie Bruxelles. Ces profils doivent être adaptés aux spécificités de la (des) discipline(s) à laquelle / auxquelles le présent référentiel de formation fait référence.

2.1. Vocation pédagogique

La formation de cadres sportifs à **vocation pédagogique** fait référence à des méthodes et pratiques d'enseignement, d'éducation et de formation. Il s'agit d'enseigner, transmettre un savoir ou une expérience par des méthodes adaptées à un individu ou un groupe d'individus. La formation d'un cadre sportif à vocation pédagogique recouvre quatre niveaux de qualifications indépendants, non obligatoirement hiérarchisés au niveau spécifique.

MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR : Animer à la pratique sportive

NB : Il est possible d'envisager une qualification « Animateur sportif » dans la discipline spécifique. La formation « Animateur sportif » doit être constituée exclusivement de certains modules clairement identifiés de la formation « Initiateur Sportif ». (cf. « Référentiel formation et évaluation du niveau de qualification « Initiateur Sportif »).

Au terme des processus de formation et d'évaluation, le candidat « Animateur sportif » reçoit un brevet homologué par l'AG Sport et ce lorsque la formation a fait l'objet d'un accord bilatéral (AG Sport – Opérateur délégataire de formation, notamment par la validation d'un référentiel de formation).

MONITEUR SPORTIF INITIATEUR : Animer – Initier – Fidéliser à la pratique sportive

MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR : Former et consolider les bases de la performance

MONITEUR SPORTIF ENTRAÎNEUR : Systématiser et optimiser l'entraînement pour performer

Tous ces niveaux de qualification sont structurés en fonction :

- de prérequis : compétences préalables à la formation.
- du profil de fonction : capacité d'appliquer, d'utiliser des connaissances (savoirs), aptitudes (savoir-faire) et attitudes (savoir-être) de façon intégrée pour agir dans un contexte défini (éducation, travail, développement personnel ou professionnel).
- du public cible : public à charge du cadre sportif.

- du cadre d'intervention : cadre, domaine et lieu où se déroule la fonction.
- du cadre d'autonomie et de responsabilité : cadre, contexte, niveaux d'autonomie et de responsabilité par rapport à la fonction.

Afin de pouvoir constituer les modules de formation (unités indépendantes et identifiables de contenus de formation), chaque niveau de qualification indépendant est envisagé sous l'angle de 5 thématiques :

- Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif
- Thématique 2 : Didactique et méthodologie
- Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance
- Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs
- Thématique 5 : Ethique et déontologie

2.1.1. MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR

Le MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR UEFA C (MSAni) anime des parties de séance en football pour un public cible « jeune » dans un contexte non compétitif ou « sénior » amateur dans un contexte compétitif jusqu'en 3^{ème} provinciale.

- Prérequis du MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR FOOTBALL
 - Être affilié à un club officiel reconnu par la RBFA.
 - Être en règle de droit d'inscription.
 - Ne pas être sous le coup d'une suspension disciplinaire de plus de 3 mois.
 - Maîtriser les techniques de base de football.

Un candidat peut s'inscrire à une formation dès 16 ans accomplis, mais il ne pourra être homologué qu'à ses 18 ans accomplis.

- Profil de fonction du MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR FOOTBALL
 - Animer la pratique sportive.
 - Faire découvrir et diversifier l'activité sportive en privilégiant l'approche par le jeu.
 - Focaliser son action sur la pratique ludique globale visant le développement des habiletés motrices générales préparatoires à la pratique spécifique d'un groupe / d'une famille de disciplines (voire d'une discipline sans verser dans la spécialisation).
 - Fidéliser à une activité sportive sans toutefois pouvoir développer un apprentissage structuré, organisé et/ou formalisé.
 - Permettre de s'amuser individuellement et collectivement grâce au sport.
 - S'intégrer dans une équipe d'encadrement sportif (l'animateur exerce / fonctionne sous la responsabilité / supervision d'un cadre pédagogique d'un niveau de qualification supérieur.
- Public cible du MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR FOOTBALL
 - Tous les âges.
 - Les pratiquants novices et débutants.
 - Les sportifs à la recherche de découverte d'activités physiques et sportives.
- Cadre d'intervention du MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR FOOTBALL
 - Equipes structurées des clubs ou des fédérations.
 - Programmes ADEPS d'animation sportive.
 - Associations sportives diverses (sport senior, pratique loisir encadrée, etc.).
 - Communes (activité de quartier, plaine sportive, etc.).
 - Encadrement des catégories U6-U9 dans un club ACFF.
 - Encadrement d'une équipe sénior Amateur évoluant jusqu'en 3^{ème} provinciale dans un club ACFF.
- Cadre d'autonomie et de responsabilité du MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR FOOTBALL
 - Agir sous supervision dans des situations connues et définies liées à un domaine d'encadrement et/ou de formation, avec un degré de responsabilité limité à l'exécution des tâches.

- Agir avec un degré d'autonomie et de responsabilité limité aux choix posés et mis en œuvre dans des situations caractéristiques au sein d'un domaine d'encadrement et/ou de formation dans lesquelles un nombre restreint de facteurs varient.

2.1.2. MONITEUR SPORTIF INITIATEUR

LE MONITEUR SPORTIF INITIATEUR BREVET B (MSIni) maîtrise l'initiation du football pour un public cible « jeune » dans un contexte non compétitif ou « sénior » amateur dans un contexte compétitif jusqu'en 3^{ème} provinciale.

- Prérequis du MONITEUR SPORTIF INITIATEUR FOOTBALL
 - Lauréat (ou validation) de cours généraux ADEPS Moniteur Sportif Initiateur.
 - Être en possession de l'Animateur UEFA C ou de son équivalence.
 - Être affilié à un club officiel reconnu par l'URBSFA.
 - Être en règle de droit d'inscription.
 - Ne pas être sous le coup d'une suspension disciplinaire de plus de 3 mois.
 - Un candidat peut s'inscrire à une formation dès 16 ans accomplis, mais il ne pourra être homologué qu'à ses 18 ans accomplis.
- Profil de fonction du MONITEUR SPORTIF INITIATEUR FOOTBALL
 - Faire découvrir et diversifier l'activité sportive en privilégiant l'approche par le jeu.
 - Permettre de s'amuser individuellement et collectivement grâce au sport.
 - Animer la pratique sportive.
 - Continuer le développement des habiletés motrices générales.
 - Développer progressivement des habiletés motrices spécifiques.
 - Motiver à l'apprentissage sportif.
 - Intégrer le développement des qualités mentales, cognitives et émotionnelles dans et par l'activité sportive individuelle et/ou collective.
 - Fidéliser à une activité sportive dans l'optique d'une pratique de compétition et/ou récréative poursuivie tout au long de la vie.
 - S'intégrer dans une équipe d'encadrement sportif.
- Public cible du MONITEUR SPORTIF INITIATEUR FOOTBALL
 - Tous les âges.
 - Les pratiquants novices et débutants.
 - Les sportifs en phase de formation de base.
- Cadre d'intervention du MONITEUR SPORTIF INITIATEUR FOOTBALL
 - Encadrement spécifique des catégories Foot à 8 dans un club ACFF
 - Encadrement en tant qu'entraîneur principal d'une équipe séniors évoluant jusqu'en 3^{ème} provinciale dans un club ACFF.
 - Equipes structurées des clubs ou des fédérations.
 - Programmes ADEPS d'animation et d'initiation sportive.
 - Associations sportives diverses (sport senior, pratique loisir encadrée, etc.).
 - Communes (activité de quartier, plaine sportive, etc.).

- Cadre d'autonomie et de responsabilité du MONITEUR SPORTIF INITIATEUR FOOTBALL:
 - Agir avec une marge d'initiative restreinte dans des situations caractérisées au sein d'un domaine d'encadrement et/ou de formation dans lesquelles un nombre important de facteurs prévisibles sont susceptibles de changer, et avec une responsabilité complète de son travail.

3. DESCRIPTION DES MODALITÉS PRÉALABLES À L'ORGANISATION DE LA FORMATION

Ce chapitre répond à l'Art. 39 § 1er du décret du 03 mai 2019, au point 3 (La description des modalités préalables à l'organisation de la formation).

3.1. Schéma de base d'organisation de la formation

- La formation ANIMATEUR UEFA C se déroule en externat sous différentes formules :
 - formule « classique » en soirée (1 soir par semaine) sur une période de trois mois (possibilité d'adaptations selon les conditions et selon les projets pilotes liés aux besoins) ;
 - formule « Vacances » sur 6 journées en présentiel durant les congés scolaires ;
 - formule « Haute Ecole*/Université » sur 4 jours en journée complète en présentiel et validation d'un parcours E-learning via des protocoles d'accord renouvelés chaque année.
- La formation INITIATEUR BREVET B se déroule en externat sous différentes formules :
 - formule « classique » en soirée (1 soir par semaine) sur une période de quatre mois (possibilités d'adaptations selon les conditions et selon les projets pilotes liés aux besoins).
 - Formule « Haute Ecole*/Université » sur 5 jours en journée complète en présentiel et validation d'un parcours E-learning via des protocoles d'accord renouvelés chaque année.
- (*)L'UEFA C est intégré dans le BREVET B.
- Toutes ces informations sont communiquées le site www.acff.be onglet « Entraîneurs et Cadres ». ou disponibles auprès des personnes de contact (cf 1.1).
- Chaque candidat choisit librement le centre de cours où il désire effectuer l'ensemble de sa formation. Les centres proposés tiennent compte d'une répartition géographique équilibrée afin de limiter au maximum la durée de déplacement pour chaque candidat.
- Pour certains modules de cours nécessitant un encadrement spécialisé ou une organisation particulière, l'opérateur de formation se réserve le droit de regrouper certains centres de cours à un endroit autre que le centre de cours choisi par le candidat.
- Un centre ouvre définitivement lorsque 14 candidats sont inscrits et en ordre de paiement.
- Un centre est complet lorsque 32 candidats sont inscrits et en ordre de paiement.
- Si, après le 1^{er} jour de cours prévu à l'horaire, la norme d'ouverture n'est pas atteinte ou le centre est complet, l'opérateur de formation peut
 - proposer au candidat un autre centre de cours ;
 - maintenir un centre de cours malgré que la norme d'ouverture n'est pas atteinte ;
 - accepter des candidats supplémentaires à condition que l'organisation du centre le permet (classe suffisamment grande, nombre d'équipes pour les séances pratiques, vestiaires et/ou terrains disponibles, etc).
- L'organisation de la formation s'effectue par modules identifiables.

- Le candidat est guidé pour l'étude des matières proposées afin d'optimiser ses chances de réussite.
- Les dates d'examens sont fixées dans le calendrier et/ou communiquées par le chargé de cours.
- Présentation du schéma organisationnel général du dispositif de formation :

Présentation du schéma organisationnel général du dispositif de formation

	Processus global d'apprentissage			Consolidation
Cours généraux opérés par l'ADEPS	Formation spécifique dispensée par tout opérateur reconnu			Recyclages Formations complémentaires et continuées.
	Prérequis	Formation théorique et pratique	Stages didactiques Rapport de stage	

3.2. Informations à fournir par l'opérateur de formation

- Un candidat peut s'inscrire à une formation dès 16 ans accomplis, mais il ne pourra être homologué par l'AG Sport qu'à ses 18 ans accomplis.
- Un candidat est admis définitivement lorsqu'il a satisfait aux différents critères d'accès et au paiement des droits d'inscriptions à la formation.
- Toutes les informations organisationnelles sont présentées le site www.acf.be onglet « Entraîneurs et Cadres » ou disponibles auprès des personnes de contact (cf 1.1).

3.3. Durée théorique pour chaque niveau de qualification

- La durée théorique de travail est reprise dans la section 4.0.6 – Synoptique, pour le tableau synthèse « charge théorique de travail ».
- Voir horaire spécifique à la formation

3.4. Test préliminaire ou probatoire à la formation

- L'accès à la formation ne nécessite pas la réussite à un test préliminaire.

3.5. Documents administratifs à fournir par le candidat

- Présentation d'une preuve d'acquiescement des droits d'inscription et d'homologation au cas où le candidat n'aurait pas reçu un mail de confirmation de réception de son paiement par le département « Formation des cadres ».

3.6. Modalités d'inscription (préalable et définitive)

- Les dates, horaires, lieux et autres renseignements importants quant à l'information des sessions de formation sont communiquées sur le site internet www.acff.be ou par tout autre opérateur officiellement reconnu par l'AG sport.
- Les montants et modalités de paiement des droits d'inscription pour chaque niveau de formation sont communiqués sur le site internet www.acff.be ou par tout autre opérateur officiellement reconnu par l'AG sport. Pour l'édition 2023-2024 de formation, les droits d'inscription s'élèvent à 250 € pour l'ANIMATEUR UEFA C et 350 € pour l'INITIATEUR BREVET B.
- Les procédures d'inscription sont explicitées sur le site internet www.acff.be ou par tout autre opérateur officiellement reconnu par l'AG sport.
- Le candidat ayant complété correctement le formulaire d'inscription et en ordre de paiement du droit d'inscription reçoit un mail de confirmation automatique.
- Dans la semaine qui précède le 1^{er} cours, un mail d'invitation, mentionnant toutes les informations sur l'organisation, est envoyé aux candidats.

3.7. Droit de rétractation

- Une demande de remboursement peut-être exceptionnellement invoquée au maximum 7 jours avant la date du 1^{er} cours. Toute demande reçue par la suite sera rejetée
- La légitimité du motif de remboursement est appréciée par l'ACFF.
- L'ACFF se réserve le droit de refuser tout motif qu'il considère comme non impératif.
- Toute éventuelle demande relève de l'exceptionnel et sera traitée en conséquence.
- Toute demande de remboursement suite à un arrêt de la formation par le candidat doit être documentée et envoyée dans les plus brefs délais. Seules seront prises en compte les demandes de remboursement pour maladie (avec certificat médical), changement professionnel (avec certificat daté et signé par l'employeur) ou décès d'un proche jusqu'au 2^e degré (avec certificat de décès). Le département Formation des Cadres prendra souverainement la décision d'accorder le remboursement ou non.

3.8. Protection des données personnelles

- L'inscription aux cours spécifiques (VAFE – cours – évaluations – etc.) signifie que les conditions concernant la gestion et la communication potentielle de vos données personnelles sont acceptées.
- Les données à caractère personnel sont stockées sur des serveurs gérés par l'Association des clubs Francophones de Football ACFF et l'Union Royale Belge des Sociétés de Football Association URBSFA.
- Lors de l'inscription en ligne (ou par d'autres biais) diverses informations de données personnelles sont sollicitées auprès du candidat.
- L'opérateur de formation se réserve le droit de communiquer les noms et coordonnées des candidats lauréats à l'AG Sport pour procéder à l'homologation du brevet en cas de réussite.
- Cet échange d'information se fait dans le seul but de gérer une base de données commune pour la gestion des candidats à une formation spécifique, et sans aucun but commercial.

- Chaque candidat peut refuser cette disposition en prenant contact de façon formelle avec l'opérateur de sa formation.
- Chaque candidat a le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données.
- Les données personnelles sont conservées de manière illimitée en interne de l'opérateur de formation afin d'avoir une traçabilité concernant les parcours de formation.
- Certaines données sont utilisées à des fins statistiques internes mais sont dès lors gérées de façon totalement anonyme.
- Un formulaire de consentement pour la publication de vidéos/photos peut être demandé à tout moment auprès de formationdescadres@acff.be
- Ce consentement peut être renié à tout moment en envoyant un email à l'adresse formationdescadres@acff.be
- Pour toute demande spécifique au RGPD (Révision Générale de Protection des Données) : privacy@rbfa.be.

3.9. Modalités diverses

- Tous les documents et évaluations sont exclusivement réalisés **en français**.
- **Tout candidat MS Ani ou MS Ini doit avoir un niveau minimum de compétences langagières en français.** Ces niveaux minima requis sont identifiés dans le Cadre Européen commun de référence pour les langues :
 - Compréhension à l'audition : compétence minimale de niveau B2
 - Compréhension à la lecture : compétence minimale de niveau B1
 - Compétence à l'écriture : compétence minimale de niveau B1
- Tout handicap ou difficultés particulières doivent être communiqués préalablement lors de l'inscription et/ou au plus tard 15 jours ouvrables avant la 1^{ère} session d'évaluation afin que l'opérateur de formation puisse analyser la situation. Ce délai permettra d'essayer de trouver une solution adaptée à ce handicap et/ou difficultés particulières en vue du passage des épreuves d'évaluation.
- L'opérateur de formation ne pourra nullement être tenu pour responsable si une solution adaptée ne peut être trouvée pour le candidat demandeur.
- Lors des cours/évaluations, aucune prise de photo ou vidéo ne peut être réalisée (examineurs, grilles réponses, questionnaires, ...) et ce sous peine de mesure pouvant aller jusqu'à l'annulation de l'évaluation du (des) candidat(s) en cause.
- Tout candidat qui ne respecterait pas les codes éthiques notamment repris au sein de la Charte du mouvement sportif de la Fédération Wallonie-Bruxelles¹ et/ou de Fair-play au cours des formations ou des évaluations pourrait être sanctionné. Des mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation de la formation ou l'évaluation du (des) candidat(s) en cause sont envisageables et ce sans possibilité de recours ou de remboursement.
- Tout candidat qui, durant la formation :
 - *ne respecterait pas les consignes des formateurs,*

¹ Voir « Charte – Vivons Sport » <http://www.sport-adepts.be/index.php?id=4667>.

- *adopterait une attitude et/ou un langage non correct(s) tant à l'égard des autres candidats qu'aux formateurs et/ou au personnel ADEPS,*
- *serait en possession de consommation des boissons alcoolisées ou toutes autres substances nocives ou illicites,*
- *adopterait un comportement répréhensible (agression, vol ou tentative de vol),*

pourrait se voir annuler sa formation ou ne pas être admis à l'évaluation et ce sans possibilité de recours ou de remboursement.

4. RÉFÉRENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPÉCIFIQUES

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er du décret du 03 mai 2019, au point 4 (la description des programmes et contenus de formation).

4.0. Ingénierie des compétences et ingénierie de formation

4.0.1. Définition de base des notions de savoirs / connaissances, savoir-faire, savoir-être et de compétences

- **LES SAVOIRS** sont un ensemble d'informations, de connaissances utiles, de concepts-clés au service du développement des compétences. Il conviendra de s'y référer pour mettre en œuvre divers savoir-faire, des compétences pour remplir ses fonctions de cadre sportif.
- **LES SAVOIR-FAIRE (SF)** sont les pratiques de « travail », les manières de faire, pour réaliser les tâches (en lien avec le profil de fonction). Les savoir-faire renvoient aux capacités de réflexions et d'actions d'une personne par rapport aux caractéristiques des situations qu'elle rencontre. Les savoir-faire devraient être identifiables par des comportements observables (*cf. aussi les résultats attendus au terme des apprentissages*). Ils sont aussi appelés « **savoir-faire techniques** ».
 - SF didactique : les pratiques mises en œuvre pour analyser, pour étudier, pour mener une réflexion préalable, pour « traiter » un « sujet » et à partir de là, transposer des compétences, des contenus-matière à enseigner, à faire apprendre (exemples : *l'étude des facteurs de performance d'une discipline ; analyse des éléments permettant un environnement émotionnel positif ; étude du contexte d'entraînement ; évaluation des sportifs ; etc.*) ;
 - SF méthodologique : les pratiques mises en œuvre pour définir le chemin à suivre, les opérations à effectuer pour arriver à un but d'intervention sur le terrain (d'animation, d'enseignement, d'entraînement). Les savoir-faire méthodologiques peuvent être définis comme la capacité de réagir de façon méthodologiquement adéquate (*suivant une « méthode », une « façon de faire*) aux tâches demandées avant, pendant et après l'intervention sur le terrain (exemples : *méthodologie de la préparation des « entraînements » ; l'enchaînement – la progression – le dosage des exercices ; etc.*) ;
 - SF pédagogique : les pratiques mises en œuvre pendant, lors de l'intervention sur le terrain (de l'animation, de l'enseignement, de l'entraînement, toutes les actions menées par le moniteur sur le terrain) (exemples : *les techniques de communication utilisées ; l'organisation de l'espace de jeu ; la régulation des exercices ; l'individualisation des tâches ; la prévention des accidents ; l'utilisation des consignes, des feedbacks ; la gestion du groupe, de la « discipline », etc.*).

- **LES SAVOIR-ETRE (SE)** sont les attitudes, les « comportements professionnels ». A l'heure actuelle, certaines littératures spécialisées évoquent le concept de « **savoir-faire non techniques** » ou encore « **savoir-faire comportementaux** ». Dans un processus de développement de compétences, il convient de distinguer des savoir-faire comportementaux liés à « l'apprenance » ; autrement dit à ses capacités, à ses motivations et à ses possibilités de se développer, d'évoluer, de progresser, d'apprendre. De par leur interdépendance, certains savoir-faire peuvent se retrouver dans l'un et l'autre champ (par exemple : *mesurer objectivement sa progression dans le développement de ses compétences*).

- SF comportementaux liés à l'apprenance : L'apprenance est défini comme « *un ensemble stable de dispositions affectives, cognitives et conatives, favorables à l'acte d'apprendre, dans toutes les situations formelles ou informelles, de façon expérimentielle ou didactique, autodirigée ou non, intentionnelle ou fortuite.* » (Carré, 2005). Ci-dessous quelques savoir-faire comportementaux de base liés à l'apprenance sont déclinés.

Tableau inspiré des travaux de Carré (2005)

SAVOIR <i>développer ses compétences / les faire évoluer / progresser</i>	Pratiquer l'observation
	Pratiquer la réflexivité
	Mobiliser ses connaissances
	Mesurer objectivement sa progression dans le développement de ses compétences
	Autogérer le développement de ses compétences
VOULOIR <i>développer ses compétences / les faire évoluer / progresser</i>	Avoir envie d'évoluer et de poursuivre le développement de ses compétences
	Prendre du plaisir à être dans une posture d'apprenant
	Décider de passer de l'intention à l'action dans le cadre du développement de ses compétences
	Accepter l'observation et/ou l'évaluation de ses comportements par les autres
POUVOIR <i>développer ses compétences / les faire évoluer / progresser</i>	Organiser son temps, son espace, son matériel
	Constituer un réseau et établir des relations favorisant le développement de ses compétences
	Se préparer avant la formation
	Ordonner et soigner son travail

- SF comportementaux liés à la fonction : Il s'agit de savoir-faire comportementaux situationnels liés à la fonction, elle-même liée aux tâches, au public-cible, au cadre d'intervention, au niveau de responsabilité correspondant. Ces savoir-faire comportementaux sont aussi appelés « **soft-skills** ». Ils sont maintenant déclinés comme des « **savoir-faire non techniques** » (voire en compétences à part entière). Ils se caractérisent par leur transversalité et leur interdépendance. Ils sont utilisés/mobilisés tant dans la "fonction" que dans la vie personnelle.

Adapté d'après la classification 2021 des compétences psycho-sociales de l'OMS.

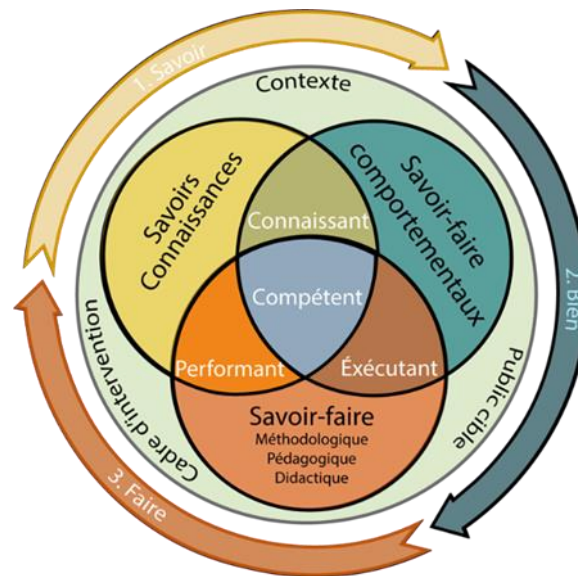
Compétences sociales interpersonnelles et de communication	
<i>Participer de façon constructive aux interactions sociales, créer et maintenir des relations avec les autres.</i>	
Compétences de communication verbale et non verbale	Ecouter activement
	Ecouter, comprendre les besoins d'autrui et l'exprimer (<i>empathie</i>)
	Donner des feedbacks constructifs
	Recevoir des feedbacks
	S'affirmer, exprimer ou défendre des idées sans agressivité envers autrui (<i>assertivité</i>)
Compétences de négociation	Résoudre des difficultés
	Gérer les conflits
	Résister aux pressions, "hyper sollicitations" de l'environnement humain
Compétences de coopération	Collaborer avec un individu, un groupe cible, avec l'environnement humain
	S'adapter dans la relation humaine, faire preuve de tolérance, de patience

Compétences cognitives	
<i>Mettre en œuvre les processus mentaux de collecte et de traitement des informations afin d'exécuter une tâche.</i>	
Compétences attentionnelles	Mobiliser sa mémoire
	Choisir et se concentrer sur des informations et/ou des tâches pertinentes
	Choisir et se concentrer sur des tâches pertinentes
Compétences d'agilité	Organiser, planifier ses actions
	Prendre des décisions constructives
	Résoudre des problèmes
	Etre créatif, prendre des risques " <i>calculés</i> "
Compétences d'autoévaluation liées à la "pensée critique"	Avoir conscience des valeurs, des attitudes, des "facteurs" qui nous affectent
	Analyser l'influence des pairs
	Analyser l'influence de l'environnement humain
	Identifier les sources d'informations pertinentes
	Suivre un cadre réglementaire
	Mettre du sens dans ses actions

Compétences émotionnelles	
<i>Identifier, comprendre, exprimer et gérer ses émotions et celles d'autrui.</i>	
Compétences de gestion et de régulation émotionnelles	Reconnaître et comprendre ses émotions
	Gérer ses propres émotions et maintenir un état émotionnel équilibré
	Faire preuve de résilience (<i>résister à divers types de "traumatismes", de "violences"</i>)
	Faire face aux "succès"
Compétences d'autoévaluation liées à "l'auto-régulation" (qui favorisent la confiance et l'estime de soi)	Comprendre et prendre en compte les 4 stades du développement de ses compétences (<i>de l'inconscience de son (ses) incompétence(s) à la conscience de sa (ses) compétence(s)</i>)
	Persévérer, avoir du courage

- **LES COMPETENCES**, qui, d'un point de vue générique, sont « *identifiées et développées comme « des aptitudes à mettre en œuvre ».* Elles sont envisagées comme « *un ensemble organisé de savoirs (connaissances), de savoir-faire (capacité de faire / de mettre en œuvre), et d'attitudes (savoir-être / comportements professionnels et déontologiques « cadre sportif »)* qui permettent d'accomplir un certain nombre de tâches ». (adapté de la définition du CEDEFOP, Commission UE, 2012)

Savoirs versus Savoir-Faire versus Savoir-Etre (adapté de Boudreault, 2014)



4.0.2. Taxonomie

Une taxonomie est un référencement qui permet de classer, hiérarchiser sur base de critères, d'indicateurs. La plus connue, et celle utilisée, est la taxonomie de Bloom (*révisée en 2002 par un groupe d'experts des sciences de l'éducation dont Anderson et Krathwohl - 2002*). Elle permet d'identifier l'activité intellectuelle sollicitée chez un apprenant quand on l'évalue sur une compétence. Elle peut représenter une aide précieuse pour les formateurs pour situer le niveau de compréhension et de maîtrise de leurs apprenants. Elle permet également de classer « l'acte mental » en plusieurs niveaux de complexité, du plus simple au plus complexe sur des critères génériques. Par ailleurs, chaque niveau cognitif requiert les capacités et habiletés intellectuelles développées dans les niveaux inférieurs.

✓ Taxonomie des savoirs

Tableau inspiré des travaux de Biggs et Collis (Taxonomie SOLO - 1982) et Bloom révisés (Anderson et Krathwohl - 2002)

Niveaux des savoirs	Niveaux d'apprentissage de Bloom	Verbes pour la construction de résultats d'Acquis d'Apprentissage
Savoirs déclaratifs	Se souvenir	Mémoriser, identifier, reconnaître, compter, définir, trouver, relier, nommer, citer, rappeler, réciter, énumérer, dire, imiter
Savoirs déclaratifs	Comprendre reproduire	Classer, décrire, lister, reporter, discuter, illustrer, sélectionner, raconter, séquencer, esquisser, séparer, distinguer, discerner
Savoir procéduraux	Appliquer Analyser	Intégrer, expliquer, prédire, conclure, résumer, examiner, transférer, caractériser, comparer, différencier, organiser, faire un cas, construire, examiner et réécrire, résoudre un problème, planifier
Savoir stratégiques / conditionnels	Évaluer Créer	Théoriser, émettre une hypothèse, généraliser, réfléchir, générer, composer, concevoir, inventer, faire un cas original, prioriser

✓ Taxonomie des compétences

Tableau inspiré des travaux de Bloom et Boudreault, 2008. (Voir aussi la définition de compétence au 4.0.1.)

Posture / compétence attendue	Paramètres						Verbes pour la construction d'objectifs
	Autonomie/proximité	Tps. Avt action	Tps de réalisation	Complexité de la tâche	Appréhension du sens péda.	Environnement	
1 - Survivant	Sous influence d'un tuteur	Prends son temps avant de passer à l'action	Prends son temps pour réaliser l'action	Tâches simples et courtes	Sans comprendre l'impact de ses actions	Env. stable, certain et confortable	imiter , définir, décrire, associer, ordonner, retenir, nommer, noter, répéter
2 - Apprenant	Avec l'aide d'un tuteur	Petit temps d'analyse avant de passer à l'action	Prends son temps pour réaliser l'action	Tâches simples et de durées moyennes	En commençant à percevoir le sens de ses actions	Env. stable, certain et confortable	Exécuter , classer, discuter, expliquer, donner des exemples, traduire, transposer
3 - Fonctionnel	De façon autonome	Passe vite à l'action mais nécessite un petit "échafaudage" mental	Réalise l'action un peu plus lentement que prévu	Tâches moyennement complexes et longues	En percevant le sens de ses actions	Env. moyennement stable, certain et confortable	Appliquer , calculer, mesurer, construire, pratiquer
4 - Maître	De façon autonome	Passe vite à l'action	Bonne vitesse d'exécution	Tâches imprévues proches de la situation prévue initialement	En percevant parfaitement le sens de ses actions	Env. instable, incertain et confortable	Résoudre , adapter, analyser, évaluer, catégoriser, comparer, conclure, critiquer
5* - Expert	De façon autonome	Passe à l'action immédiatement	Vitesse d'exécution parfaitement adaptée à la situation	Tâches complexes parfois éloignées de la situation prévue initialement	En percevant parfaitement le sens de ses actions	Env. instable, imprévisible et inconfortable	Adapter , transférer, assembler, composer, créer, améliorer, synthétiser
6* - Excellent	De façon autonome	Anticipe et réalise des actions préparatoires	Vitesse d'exécution parfaitement adaptée à la situation	Juger, argumenter, critiquer, justifier, défendre, recommander...	Perçoit l'impact et la répercussion de ses actions sur la compétition chez l'athlète	Env. fortement instable, imprévisible et inconfortable	Innover , provoquer le changement, évaluer, argumenter, choisir, certifier.

* Dans ce tableau explicitant les 6 niveaux taxonomiques des compétences, les niveaux 5 et 6 relèvent presque exclusivement d'un niveau de formation d'expertise / de spécialisation tel qu'entendu dans les référentiels de l'AG Sport. Il est exceptionnel de pouvoir viser ce niveau d'acquisition d'une compétence lors d'une formation initiale.

4.0.3. Modalités d'enseignement

Afin d'offrir des expériences variées et efficaces aux candidats dans le cadre de leurs apprentissages, différentes modalités d'enseignement sont proposées voire combinées. Elles favorisent l'accessibilité et la flexibilité du dispositif global de formation. Les modalités d'enseignement sont déclinées dans les fiches type ECTS de chaque module.

✓ **Présentiel :**

Les activités d'enseignement et d'apprentissage sont réalisées en présence physique du formateur et des candidats à un endroit (classe, terrain, etc.) et à un moment commun. Ces derniers sont déterminés pour tous les participants.

✓ **Distanciel :**

L'ensemble des activités d'enseignement et d'apprentissage sont réalisées à distance dans un environnement numérique d'apprentissage (ENA), selon un « échéancier » prédéterminé au début de la formation.

Le « distanciel » peut être de 2 natures :

- Synchrone (en direct) : activités d'enseignement et d'apprentissages en ligne / à distance organisées à un moment commun à tous les participants. (Par exemple en visio via une plateforme telle que Zoom ou Teams).
- Asynchrone (en différé) : activités d'enseignement et d'apprentissage en ligne / à distance accessibles selon les propres disponibilités du candidat et durant une période prescrite. (Par exemple via la plateforme LMS Moodle). Elles constituent une part du travail en autonomie réalisé par le candidat.

✓ **Hybride :**

L'enseignement hybride est une combinaison d'activités d'apprentissages proposées en présence, en temps réel et à distance, en mode synchrone ou asynchrone.

Dans le cadre du dispositif global de formation des cadres sportifs en Fédération Wallonie-Bruxelles, la méthodologie active voire interactive est privilégiée. Pour rappel, cette méthodologie se base sur le séquençage « C-A-F-E »

- C = Concept.s (ou Connaissance.s ou Compétence.s)
- A = Application
- F = Facilitation
- E = Expérience

En fonction du niveau de départ des « apprenants » ainsi que de l'objectif d'apprentissage visé, l'ordre de ces 4 éléments doit être adapté. Le principe étant que le formateur, en adoptant une posture de personne ressource / facilitateur, doit prévoir un développement de concepts / principes, et surtout compétences, se basant sur l'expérience des participants et des opportunités enrichies d'application.

4.0.4. Charge théorique de travail et activités d'apprentissage

La charge de travail indique le temps, en principe nécessaire aux candidats, pour suivre toutes les activités d'apprentissage (cours, séminaires, projets, devoirs, portfolio, travaux pratiques, préparations de cours, étude personnelle et autonome, évaluations, stages obligatoires, etc.) requises pour parvenir aux résultats d'apprentissages attendus. Toutes ces activités d'apprentissage sont envisagées et sont en adéquation avec les modalités d'enseignement envisagées.

Dès lors, l'estimation de la charge de travail ne doit pas être exclusivement basée sur le nombre d'heures passées en compagnie des chargés de cours, des formateurs, des maîtres de stages, des évaluateurs, etc. La charge théorique de travail est donc bien plus large et englobe aussi l'ensemble des activités d'apprentissage et de préparation aux évaluations / certifications.

4.0.5. Evaluation

- Champs d'évaluation : Savoirs-Connaissances, Savoir-Faire (« technique »), Savoir-faire comportemental (« non-technique ») – voir ci-dessus à la section 6.0.1 les définitions de chaque « champs ».
- Types d'évaluation : formative – continue – permanente, sommative, certificative ; chacune pouvant faire référence à une/des critères ou des normes.
- Forme d'évaluation : évaluation écrite et/ou évaluation pratique et/ou orale et/ou sur LMS Moodle.
- Niveaux des résultats d'acquis d'apprentissage : Les niveaux attendus au terme du processus d'apprentissage / de formation font référence aux grilles taxonomiques déclinées à la sous-section 4.0.2.

Les indicateurs développés dans les grilles font apparaître que chaque niveau correspond et est associé à un verbe soit de processus cognitif/intellectuel, soit d'action (d'accomplissement « physique » d'une tâche). Ces verbes décrivent ce que l'apprenant devra être capable de faire à l'issue de tout ou partie du parcours d'apprentissage : ce sont donc nécessairement des verbes qui « appartiennent » au/à la candidat pas au formateur. En effet, la formulation d'acquis d'apprentissage doit indiquer ce qu'un candidat doit être capable de faire à l'issue d'une activité ou d'un dispositif de formation, pas ce que sont le contenu, l'organisation ou les méthodes de d'enseignement.

Dans la formulation des RAA (résultats d'acquis d'apprentissage), il conviendra donc d'utiliser le verbe qui correspond à la « profondeur » de l'apprentissage recherché et donc à atteindre.

Ce tableau est directement en lien avec le tableau de taxonomie des savoirs (voir 4.0.2)

Niveaux de "comportements observables" des savoirs / connaissances	
NA	Non Acquis Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
EVA	En Voie d'Acquisition Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
A	Acquis Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation.
AM	Acquis avec une certaine Maîtrise Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Ce tableau renvoie directement aux postures présentées dans le tableau inspiré de Boudreault 2008 (voir 4.0.2)

Niveaux de "comportements observables" des savoir-faire / compétences		
NA	Non Acquis	Le candidat n'a pas développé la compétence attendue. Plusieurs comportements (tous type de <i>Savoir-Faire</i>) observables attestent de manquements.
EVA	En Voie d'Acquisition	Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
A	Acquis	Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation.
AM	Acquis avec une certaine Maîtrise	Le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

4.0.6. Synoptique

Les modules de formation de ce niveau de qualification sont inventoriés sous forme d'un tableau synoptique repris ci-dessous. Chaque module est positionné dans une des thématiques définies dans les textes officiels.

Synoptique MS animateur et charge de travail des cours spécifiques																			
Synoptique MS initiateur et charge de travail des cours spécifiques																			
Présentiel 113:30			Distanciel synchrone 0:00			Distanciel asynchrone 45:30			Charge théorique totale 159:00										
Thématique 1			Thématique 2			Thématique 3			Thématique 4			Thématique 5							
Cadre institutionnel et législatif			Didactique et méthodologie			Facteurs déterminants de l'activité et de la performance			Aspect sécuritaire et préventif			Ethique et déontologie							
Ens/Form S.	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.	Ens/Form S.	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.	Ens/Form S.	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.	Ens/Form S.	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.				
Ens/Form S.-F.	2:00		1:00	Ens/Form S.-F.	22:00		4:00	Ens/Form S.-F.	9:00		26:30	Ens/Form S.-F.	2:00		3:00				
Eval S.			0:30	Eval S.	36:30			Eval S.	6:00			Eval S.	6:00						
Eval S.-F.				Eval S.-F.	11:00		3:30	Eval S.-F.			6:30	Eval S.-F.			0:30				
Charge théo. travail	2:00	0:00	1:30	Charge théo. travail	88:30	0:00	7:30	Charge théo. travail	15:00	0:00	33:00	Charge théo. travail	8:00	0:00	3:30				
Charge théo. totale	3:30			Charge théo. totale	96:00			Charge théo. totale	48:00			Charge théo. totale	11:30			Charge théo. totale	0:00		
CS 011			CS 021			CS 031			CG141										
Ma formation de cadre sportif - Animateur UEFA C.			Méthodologie d'une séance en U5-U9 (préparation écrite - Roue des ateliers et cahier défis/duels)			Vision de formation de la RBFA - Plan d'apprentissage 2c2, 3c3 et 5c5			Prévention dans les activités sportives										
Ens/Form S.	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.	Ens/Form S.	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.	Ens/Form S.	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.	Ens/Form S.	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.				
Ens/Form S.-F.	1:00			Ens/Form S.-F.	6:00			Ens/Form S.-F.	1:30		10:00	Ens/Form S.-F.	2:00		3:00				
Eval S.				Eval S.			3:00	Eval S.			2:00	Eval S.			0:30				
Eval S.-F.				Eval S.-F.	0:30			Eval S.-F.				Eval S.-F.							
Charge théo. travail	1:00	0:00	0:00	Charge théo. travail	6:30	0:00	3:00	Charge théo. travail	1:30	0:00	12:00	Charge théo. travail	0:00	0:00	3:30				
Charge théo. totale	1:00			Charge théo. totale	9:30			Charge théo. totale	13:30			Charge théo. totale	3:30						
CS012			CS 022			CS 032			CG142										
La place de l'ACFF dans le paysage footballistique au niveau international, national et communautaire			Didactique spécifique U5-U9 (passage terrain - animation d'un groupe)			Instaurer un climat motivationnel dans son club/équipe.			Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif										
Ens/Form S.	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.	Ens/Form S.	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.	Ens/Form S.	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.	Ens/Form S.	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.				
Ens/Form S.-F.	1:00			Ens/Form S.-F.	16:00			Ens/Form S.-F.	2:00			Ens/Form S.-F.	2:00		6:00				
Eval S.			0:30	Eval S.				Eval S.				Eval S.							
Eval S.-F.				Eval S.-F.	4:00			Eval S.-F.				Eval S.-F.							
Charge théo. travail	0:00	0:00	1:30	Charge théo. travail	20:00	0:00	0:00	Charge théo. travail	2:00	0:00	0:00	Charge théo. travail	8:00	0:00	0:00				
Charge théo. totale	1:30			Charge théo. totale	20:00			Charge théo. totale	2:00			Charge théo. totale	8:00						
CS 113			CS 023			CG131													
Ma formation de cadre sportif - Initiateur Niveau B			Stage en situation réelle en club U5-U9 (Fastfoot et arbitrage)			Approche de déterminants de gestion psycho-émotionnelle													
Ens/Form S.	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.	Ens/Form S.	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.	Ens/Form S.	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.								
Ens/Form S.-F.	1:00			Ens/Form S.-F.				Ens/Form S.-F.			7:00								
Eval S.				Eval S.	3:00			Eval S.			2:00								
Eval S.-F.				Eval S.-F.	3:00			Eval S.-F.											
Charge théo. travail	1:00	0:00	0:00	Charge théo. travail	6:00	0:00	0:00	Charge théo. travail	0:00	0:00	9:00								
Charge théo. totale	1:00			Charge théo. totale	6:00			Charge théo. totale	9:00										
CG123			CG132																
Le Multimédia au service de l'apprentissage sportif			Un support à l'activité physique : la « machine humaine »																
Ens/Form S.	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.	Ens/Form S.	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.												
Ens/Form S.-F.			4:00	Ens/Form S.-F.			7:00												
Eval S.			0:30	Eval S.			2:00												
Eval S.-F.				Eval S.-F.															
Charge théo. travail	0:00	0:00	4:30	Charge théo. travail	0:00	0:00	9:00												
Charge théo. totale	4:30			Charge théo. totale	9:00														
CS 124			CG134																
Méthodologie d'une séance en U10-U13 (préparation écrite - MLM et Start To Play)			Recommandations de base pour une bonne pratique physique																
Ens/Form S.	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.	Ens/Form S.	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.												
Ens/Form S.-F.	12:00			Ens/Form S.-F.			2:30												
Eval S.				Eval S.			0:30												
Eval S.-F.	3:00			Eval S.-F.															
Charge théo. travail	15:00	0:00	0:00	Charge théo. travail	0:00	0:00	3:00												
Charge théo. totale	15:00			Charge théo. totale	3:00														
CS 125			CS 133																
Didactique spécifique U10-U13 (passage terrain - animation d'un groupe et correction technique d'un joueur)			Vision de formation de la RBFA - Plan d'apprentissage 8 c 8																
Ens/Form S.	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.	Ens/Form S.	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.												
Ens/Form S.-F.	16:30			Ens/Form S.-F.	3:00														
Eval S.				Eval S.	4:30														
Eval S.-F.	0:30			Eval S.-F.															
Charge théo. travail	17:00	0:00	0:00	Charge théo. travail	7:30	0:00	0:00												
Charge théo. totale	17:00			Charge théo. totale	7:30														
CS 126			CS 134																
Stage en situation réelle en club U10-U13 (rédaction et animation de séances d'entraînements)			Se connaître mieux en tant qu'individu - "SA gestion des émotions"																
Ens/Form S.	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.	Ens/Form S.	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.												
Ens/Form S.-F.	4:00			Ens/Form S.-F.	4:00														
Eval S.	8:00			Eval S.															
Eval S.-F.	8:00			Eval S.-F.															
Charge théo. travail	24:00	0:00	0:00	Charge théo. travail	4:00	0:00	0:00												
Charge théo. totale	24:00			Charge théo. totale	4:00														

Légende des couleurs des modules	
Module 001	Modules spécifiques MSAni opérés par la fédération dispensés en "Présentiel"
Module 002	Modules spécifiques MSAni opérés par la fédération dispensés en "Hybride"
Module 003	Modules Cours Généraux MSAni copier-coller par la fédération en "E-Learning" dans parcours spécifiques
Module 004	Modules spécifiques MSAni opérés par la fédération dispensés en "Présentiel"
Module 005	Modules Cours Généraux MSAni copier-coller par la fédération en "E-Learning" dans parcours spécifiques
Module 006	Modules spécifiques MSAni opérés par la fédération dispensés en "Présentiel"
Module 007	Module externalisé

Module Cours Généraux MS Ini opéré par l'ADEPS en vue de l'homologation du brevet

Présentiel 0:00 Distanciel synchrone 0:00 Distanciel asynchrone 11:30 **Charge théorique totale 11:30**

CG112			
Statut social et fiscal du moniteur sportif			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.			2:30
Ens/Form S.-F.			
Eval S.			0:30
Eval S.-F.			
Charge théo. travail	0:00	0:00	3:00
Charge théo. totale			3:00

CG133			
Déficiences et pratiques sportives : organisation du "HandiSport"			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.			4:00
Ens/Form S.-F.			
Eval S.			1:00
Eval S.-F.			
Charge théo. travail	0:00	0:00	5:00
Charge théo. totale			5:00

CG151			
Règles de bonnes conduites d'un cadre sportif			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.			3:00
Ens/Form S.-F.			
Eval S.			0:30
Eval S.-F.			
Charge théo. travail	0:00	0:00	3:30
Charge théo. totale			3:30

4.0.7. Résultats d'Acquis d'Apprentissage « macros » répondant au profil de fonction

Module	RAA Macro MSAnim - UEFA C	Niveau taxonomique	
		des savoirs	des compétences
CS 011	Décrire les éléments du cahier des charges de la formation.	2	
CS012	Distinguer sa place dans le cadre institutionnel régentant le football au niveau international, national et en Fédération Wallonie-Bruxelles.	2	
CS 021	Intégrer et appliquer les savoirs méthodologiques de base des techniques de base d'animation d'une partie séance.	3	3
CS 022	Intégrer et appliquer les savoirs didactiques et les techniques de base d'animation d'une séance.	3	3
CS 023	Appliquer les savoirs, savoirs faire et savoirs comportementaux des techniques de base d'animation lors d'un stage en situation réelle.	3	3
CS 031	Différencier et appliquer le contenu des séances en fonction du public et du niveau rencontré.	3	3
CS 032	Distinguer et expliquer les éléments et les facteurs motivationnels qui « déclenchent » et/ou qui « entretiennent » la pratique d'une activité sportive.	2	2

Module	RAA Macro MSIni - Brevet B	Niveau taxonomique	
		des savoirs	des compétences
CG123	Le candidat maîtrise les « savoirs supports » de base de l'intégration du multimédia aux technique de base d'animation d'une séance.	4	
CG131	Le candidat comprend les éléments et les facteurs motivationnels qui « déclenchent » et/ou « entretiennent » la pratique d'une activité sportive.	2	
CG132	Le candidat comprend les bases de fonctionnement du corps humain au repos.	2	
CG134	Le candidat connaît les recommandations de base pour une activité physique dans une perspective de santé.	2	
CG141	Le candidat maîtrise les éléments qui permettent de prévenir, d'anticiper des incidents et des accidents fréquents.	4	
CS 113	Décrire les éléments du cahier des charges de la formation.	2	
CS 124	Intégrer et appliquer les savoirs méthodologiques de base de l'initiation d'une séance.	3	3
CS 125	Intégrer et appliquer les savoirs didactiques et les techniques de base d'animation d'une séance.	3	3
CS 126	Appliquer les savoirs, savoirs faire et savoirs comportementaux des techniques de base de l'initiation lors d'un stage en situation réelle.	3	3
CS 133	Différencier et appliquer le contenu des séances en fonction du public et du niveau rencontré.	3	3
CS 134	Distinguer et expliquer les éléments permettant de prendre en compte la dimension « Emotion ».	2	2
CG142	Adapter ses réactions pour pouvoir réagir face à des situations d'accident les plus fréquentes dans le milieu sportif.		4

4.0.8. Parcours de formation

Le parcours de formation représente l'enchaînement, la succession des modules de formation. Il conviendra de veiller au principe de « prérequis », c'est-à-dire des notions vues dans un module servant un autre à posteriori.

ANIMATEUR UEFA C

Parcours	Code	Module
Bloc 1 : distanciel asynchrone À valider avant le 1 ^{er} cours en présentiel	CS012	Place de l'ACFF dans le paysage footballistique
	CS031	Vision de formation RBFA
	CS021	Méthodologie d'une séance d'entraînement U6-U9
Bloc 2 : présentiel	CS011	Ma formation de cadre sportif – ANIMATEUR UEFA C
	CS031	Vision de formation RBFA – Plan d'apprentissage U6 à U9
	CS022	Didactique spécifique U6-U9
	CS021	Méthodologie d'une séance d'entraînement U6-U9
	CS032	Instaurer un climat motivationnel dans son club/équipe
Bloc 3 : présentiel En parallèle des blocs 2 et 4	CS023	Stage d'application U6-U9
Bloc 4 : présentiel	CS021	Méthodologie d'une séance d'entraînement U6-U9
	CS022	Didactique spécifique U6-U9
	CS031	Vision de formation RBFA – Plan d'apprentissage U6 à U9
Evaluation sommative continue durant toute la formation		

+ Horaire spécifique à la formation en fonction de la période et du centre de cours.

INITIATEUR BREVET B

Parcours	Code	Module
Bloc 1 : distanciel asynchrone À valider durant la formation	CG 112	Statut social et fiscal*
	CG123	Le multimédia au service de l'apprentissage sportif
	CG131	Approche de déterminants de gestion psycho-émotionnelle
	CG132	Un support à l'activité : « la machine humaine »
	CG 133	Déficiences et pratiques sportives (organisation handisport)*
	CG134	Recommandation de base pour une bonne pratique
	CG141	Une pratique en toute sécurité (la prévention)
	CG 151	Règles de bonne conduite d'un cadre sportif*
Bloc 2 : présentiel	CS113	Ma formation de cadre sportif INITIATEUR BREVET B
	CS133	Vision de formation RBFA – Plan d'apprentissage U10 à U13 (+E-learning)
	CS124	Méthodologie d'une séance d'entraînement U10-U11
	CS125	Didactique spécifique U10-U11
Bloc 3 : présentiel En parallèle du bloc 2	CS126	Stage d'application U10-U11-WU13
Bloc 4 : présentiel	CS124	Méthodologie d'une séance d'entraînement U12-U13
	CS125	Didactique spécifique U12-U13
	CS134	SA gestion des émotions
Bloc 5 : présentiel En parallèle du bloc 4	CS126	Stage d'application U12-U13-WU16
Bloc 6 : Evaluation certificative en fin de formation : modules CS124 et CS125		

+ Formation pratique 1^{er} soins en milieu sportif à valider durant le parcours de formation.

+ Horaire spécifique à la formation en fonction de la période et du centre de cours.

*CG facultatifs pour le BREVET B mais obligatoires pour l'homologation.

4.1. Fiches ECTS de la thématique 1

Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif

- **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- Comprendre et de se référer aux notions élémentaires de responsabilité civile et pénale.
 - Se situer dans le cadre institutionnel régentant le sport dans la Fédération Wallonie-Bruxelles.
 - Comprendre le profil du paysage sportif belge.
 - Se référer aux règles de base d'une activité sportive.
- **Pondération de l'évaluation de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » dans le cursus de formation :**
 - UEFA C : 30 %
 - BREVET B : 20 %
 - **Nombre de modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » : 3 + 1**
 - **Descriptif des modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » :** voir infra.
 - **Identification des modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » :**
 - CS011_Ma formation de cadre sportif – Animateur UEFA C
 - CS012_La place de l'ACFF dans le paysage footballistique au niveau international, national et communautaire
 - CS113_Ma formation de cadre sportif – Initiateur Brevet B
 - CG112_Statut social et fiscal du moniteur sportif (Module ADEPS pour homologation)

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS 011

Ma formation de cadre sportif - Animateur UEFA C.

2. Résumé / présentation

Le module « Ma formation de cadre sportif - Animateur UEFA C » décrit le cursus et le dispositif de formation de la formation ANIMATEUR UEFA C.

3. Concepts / Mots-clés

Profil / Prérequis / Public Cible Licence d'entraîneur de l'UEFA / Compétences terminales / Résultats attendus au terme des apprentissages (RAA) / Organisation de la formation

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Décrire les éléments du cahier des charges de la formation.		√						
Micro	Classer les dispositifs et cursus de formations des cadres sportifs en ACFF ?		√						
	Décrire ma formation de cadre sportif à vocation d'encadrement pédagogique ?		√						
	Lister les domaines d'intervention et les fonctions des différents « niveaux » (champs de compétences) visés par les formations ACFF ?		√						
	Distinguer les compétences nécessaires que les cadres sportifs développent pour assurer leur rôle, pour être efficace dans leur fonction, et ce quel que soit leur champ d'intervention ?		√						

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
		√				

Ressources	Activités LMS	PAO (PPT, Genially, etc.)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc-notes	Portfolio	Livre, revue, article, etc.
			√	√			

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
		√

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech., etc.)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS TOTARA
		√		

Modalités.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités TOTARA
					√			

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				1:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:00	0:00	0:00	1:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				0:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				0:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

100% de présence à ce module le valide.

L'évaluation se fait durant la session de ce module avec des questions ouvertes.

En cas d'absence : obligation de rendre un travail (voir section 6.2.2).

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
40%	30%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Ma formation de cadre sportif	111	***			

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS / Accès à la plateforme	/
Encadrement	Expert.s matière.s
Matériel	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme minimum UEFA B avec licence valide
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique.
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'organisation institutionnelle du football en Acff.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
/	/

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS012

La place de l'ACFF dans le paysage footballistique au niveau international, national et communautaire

2. Résumé / présentation

La pratique du football s'inscrit dans un paysage sportif organisationnel et réglementaire qu'il importe de comprendre si l'on exerce des responsabilités d'encadrant sportif.

Le moniteur sportif ou l'officiel adhère à un club et en devient un des acteurs déterminants en raison de son contact direct avec les sportifs. Il doit donc en connaître le fonctionnement.

Cette unité de formation entend offrir au candidat une perception claire de la place qu'il occupe dans le paysage footballistique.

Outre l'ancrage du club dans le mouvement sportif, le moniteur sportif devrait aussi mesurer pleinement son intégration dans la communauté locale.

Ceci nous amènera à développer brièvement la notion de politique de club et à mettre en exergue l'influence que les moniteurs sportifs devraient exercer à ce niveau.

L'objectif de ce module est d'exposer au candidat la place de l'Association des Clubs Francophones de Football dans le paysage footballistique au niveau international, national et communautaire.

3. Concepts / Mots-clés

FIFA - Fédération Internationale de Football Association / UEFA - Union des Associations Européennes de Football / Organisation du football en Belgique et en ACFF / Département technique RBFA et ACFF / La mission et vision de l'ACFF / Les départements de l'ACFF

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Distinguer sa place dans le cadre institutionnel régentant le football au niveau international, national et en Fédération Wallonie-Bruxelles.		√						
Micro	Distinguer l'ACFF dans le paysage footballistique au niveau international		√						
	Distinguer l'ACFF dans le paysage footballistique au niveau national		√						
	Lister les missions de l'ACFF		√						
	Décrire les missions du département Formation des cadres		√						
	Décrire les missions des autres départements de l'ACFF		√						

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		√				√	

Ressources	Activités LMS	PAO (PPT, Genially, etc.)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc-notes	Portfolio	Livre, revue, article, etc.
		√					

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
		√

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech., etc.)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités LMS

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	1:00	1:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

1:00

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:30	0:30
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

0:30

8. Critères d'évaluation

LMS : Visionnage complet des vidéos. Lecture complète des documents. Réussite à 100% des quiz.
PREREQUIS = Doit être réalisé avant le début de la formation.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
20%	30%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Le paysage sportif	113	***			

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s, etc.
Matériel	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme minimum UEFA B avec licence valide
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique.
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'organisation institutionnelle du football en Acff.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
/	/

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS 113

Ma formation de cadre sportif - Initiateur Brevet B

2. Résumé / présentation

Le module « Ma formation de cadre sportif - Initiateur Brevet B » décrit le cursus et le dispositif de formation de la formation INITIATEUR BREVET B.

3. Concepts / Mots-clés

Profil / Prérequis / Public Cible / Licence d'entraîneur de l'UEFA / Compétences terminales / Résultats attendus au terme des apprentissages (RAA) / Organisation de la formation

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Décrire les éléments du cahier des charges de la formation.		√						
Micro	Classer les dispositifs et cursus de formations des cadres sportifs en ACFF ?		√						
	Décrire ma formation de cadre sportif à vocation d'encadrement pédagogique ?		√						
	Lister les domaines d'intervention et les fonctions des différents « niveaux » (champs de compétences) visés par les formations ACFF ?		√						
	Distinguer les compétences nécessaires que les cadres sportifs développent pour assurer leur rôle, pour être efficace dans leur fonction, et ce quel que soit leur champ d'intervention ?		√						

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
	√						

Ressources	Activités LMS	PAO (PPT, Genial.ly, etc.)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc-notes	Portfolio	Livre, revue, article, etc.
		√					

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech., etc.)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS
		√		

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités LMS
					√			

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				1:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:00	0:00	0:00	1:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				0:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				0:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

100% de présence à ce module le valide.

L'évaluation se fait durant la session de ce module avec des questions ouvertes.

En cas d'absence : obligation de rendre un travail (voir section 6.2.2).

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
40%	20%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Ma formation de cadre sportif	111	***			

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS / Accès à la plateforme	/
Encadrement	Expert.s matière.s
Matériel	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme minimum UEFA B avec licence valide
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique.
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'organisation institutionnelle du football en Acff.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
/	/

Module à valider sur la LMS Moodle ADEPS en vue de l'homologation du brevet par l'Administration Générale du sport.

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CG112

Statut social et fiscal du moniteur sportif

2. Résumé / présentation

L'objectif de cette unité de formation est de fournir aux futurs moniteurs sportifs des réponses aussi claires que possibles sur les aspects légaux de leur pratique. Dans le module vu au cours de la formation générale du «Moniteur Sportif Initiateur», le statut social et fiscal du moniteur sportif est abordé dans ses principaux aspects. Le régime du volontaire, de l'indépendant complémentaire et du vacataire, statuts les plus usuels pour les collaborateurs sportifs seront particulièrement développés. Le statut de sportif rémunéré sera aussi évoqué.

3. Concepts / Mots-clés

Statut social
Statut fiscal
Rémunération

4. Savoirs - connaissances / compétences : résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Décrire les différents types de statuts (sociaux et fiscaux) pour le Moniteur Sportif.		√						
Micro	Décrire le statut social et fiscal du volontaire.		√						
	Décrire le statut social et fiscal du prestataire occasionnel.		√						
	Décrire le statut social et fiscal de l'indépendant.		√						
	Décrire le statut social et fiscal du salarié.								

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
					√		

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially, etc.)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc-notes	Portfolio	Livre, revue, article, etc.
	√	√	√		√		√

6. Type(s), forme(s) et modalité(s) d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech., etc.)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
		√	

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle

Modalités	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
			√		√			

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				2:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	2:30	2:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:30	0:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.
Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges.

9. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Statut juridique des clubs et des fédérations	CG211	**			
Responsabilité civile et pénale du cadre sportif à vocation péda.	CG212	*			

10. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s, etc.
Matériel	Matériel de bureautique

11. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

U expériences utiles à la fonction
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'organisation institutionnelle du Sport en FWB.

12. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Dirigeant de club	
Dirigeant sportif de fédération	
Gestionnaire d'infrastructures sportives	

4.2. Fiches ECTS de la thématique 2

Thématique 2 : Didactique et méthodologie

- **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- Maîtriser les techniques d'animation d'une séance : préparer, gérer et évaluer.
 - Utiliser les moyens didactiques adéquats et faire preuve de méthode pour faciliter l'accès et l'apprentissage de base d'une activité sportive.
 - Adapter les contenus de séances en fonction du public et du niveau rencontré.
 - Animer une partie d'une séance en toute sécurité
 - S'intégrer dans une équipe de formateurs
 - Mettre en pratique les compétences acquises à travers un stage
- **Pondération de l'évaluation de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » dans le cursus de formation :**
 - UEFA C : 50 %
 - BREVET B : 50 %
 - **Nombre de modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » : 7**
 - **Descriptif des modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » :** voir infra.
 - **Identification des modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » :**
 - CS021_Méthodologie d'une séance en U6-U9
 - CS022_Didactique spécifique U6-U9
 - CS023_Stage en situation réelle en club U6-U9
 - CG123_ Le Multimédia au service de l'apprentissage sportif
 - CS124_Méthodologie d'une séance en U10-U13
 - CS125_Didactique spécifique U10-U13
 - CS126_Stage en situation réelle en club U10-U13

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS 021

Méthodologie d'une séance en U6-U9 (préparation écrite - Roue des ateliers et cahier défis/duels)

2. Résumé / présentation

La préparation représente une étape essentielle pour un candidat Animateur UEFA C pour aborder la séance de la meilleure manière qui soit.

Au terme de ce module, le candidat Animateur UEFA C

- devra maîtriser les formats jeu Festifoot et 5 c 5

- prendra connaissance du cahier des défis / duels qui sera utilisé lors des passages terrain.

3. Concepts / Mots-clés

Guide des bonnes pratiques / Festifoot / Cahier des défis / Roue des ateliers / Caractéristiques des enfants U8-U9 / Forme de match / Forme intermédiaire

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Intégrer et appliquer les savoirs méthodologiques de base des techniques de base d'animation d'une partie séance.			✓				✓	
Micro	Illustrer et traduire la schématisation et les signes conventionnels recommandés par la RBFA		✓				✓		
	Différencier les jeux, Formes de match ou formes intermédiaires adaptées au public cible			✓					
	Planifier et appliquer les paramètres d'organisation d'une séance			✓				✓	
	Intégrer et appliquer les règles du 2 c 2, 3 c 3 et 5 c 5 et/ou les lois d'une forme de match			✓				✓	
Micro	Illustrer l'organisation d'une séance d'entraînement selon la méthode MIM		✓						
	Lister les 6 règles d'une forme de match		✓						
	Distinguer une forme de match d'une forme intermédiaire		✓						

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
		✓				

Ressources	Activités LMS	PAO (PPT, Genially, etc.)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc-notes	Portfolio	Livre, revue, article, etc.
			✓	✓			

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
		✓

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech., etc.)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		✓	✓

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			✓

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS
			✓	✓

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités LMS
						✓		

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				6:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
6:00	0:00	0:00	6:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				3:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	3:00	3:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:30	0:00	0:00	0:30	

8. Critères d'évaluation

Voir section 9 Annexes : 9.1 MS Animateur UEFA C --> 9.1.1 Cahier de travail UEFA C --> CS 021 Méthodologie d'organisation d'une séance d'entraînement U6 – U9

Remettre les travaux dans le délais impartis.

4 préparations évaluées sur 10 Pts.

LMS : Visionnage complet des vidéos. Lecture complète des documents. Réussite à 100% des quiz.

PREREQUIS = Doit être réalisé avant le début de la formation.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
20%	50%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Mon action avant, pendant et après « ma séance »	122	***	Vision de formation	031	**
			Didactique spécifique	022	**
			Stage en situation réelle	023	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Expert.s matière.s
Matériel	Classe / beamer / flipchart

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme UEFA B avec licence valide
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le champ de compétence d'un Educateur UEFA B

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
/	/

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS 022

Didactique spécifique U6-U9 (passage terrain - animation d'un groupe)

2. Résumé / présentation

Au terme de ce module, le candidat Animateur UEFA C sera capable d'animer une partie d'une séance en toute sécurité et en relation avec le plan d'apprentissage U6-U9.

3. Concepts / Mots-clés

Activation / Amusement / Attitude / Grille d'évaluation passage terrain

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Intégrer et appliquer les savoirs didactiques et les techniques de base d'animation d'une séance.			✓				✓	
Micro	Organiser la gestion de son matériel avant, pendant et après la séance			✓					
	Expliquer et exécuter les techniques de rassemblement d'un groupe			✓			✓		
	Exécuter une communication claire et une démonstration efficace						✓		
	Construire un environnement motivant et sécurisant pour chaque enfant			✓				✓	
	Distinguer les règles spécifiques à la catégorie d'âge des joueurs		✓						
	Mesurer l'engagement maximal des enfants dans l'activité (=Optimiser le temps réel d'activité (TEM))							✓	

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		✓	✓				

Ressources	Activités LMS	PAO (PPT, Genially, etc.)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc-notes	Portfolio	Livre, revue, article, etc.
			✓	✓	✓		

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
		✓

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech., etc.)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
			✓

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
		✓	

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS
				✓

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités LMS
		✓						

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				16:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
16:00	0:00	0:00	16:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				4:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
4:00	0:00	0:00	4:00	

8. Critères d'évaluation

Voir section 9 Annexes : 9.1 MS Animateur UEFA C --> 9.1.1 Cahier de travail UEFA C --> CS022 Didactique spécifique : évaluation finale

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
20%	50%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Mon action avant, pendant et après « ma séance »	122	***	Vision de formation	031	**
			Didactique spécifique	022	**
			Stage en situation réelle	023	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS / Accès à la plateforme	/
Encadrement	Expert.s matière.s
Matériel	Classe / beamer / flipchart / terrain / Grille d'évaluation

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme UEFA B avec licence valide
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le champ de compétence d'un Educateur UEFA B

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
/	/

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS 023

Stage en situation réelle en club U6-U9 (Festifoot et arbitrage)

2. Résumé / présentation

Le stage d'application est le moment idéal pour le candidat d'être un acteur du football de base.

L'objectif de ce module est la mise en application par le candidat « Animateur UEFA C » des notions d'animation vues lors des modules de la formation.

Au terme de ce module, le candidat « Animateur UEFA C » sera capable de mettre en pratique les compétences vues dans les autres modules dans un stage U6-U9.

3. Concepts / Mots-clés

Festifoot / Arbitrer / Auto-évaluation / Carnet de stage

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Appliquer les savoirs, savoirs faire et savoirs comportementaux des techniques de base d'animation lors d'un stage en situation réelle.			√				√	
Micro	Appliquer de manière autonome les compétences vues dans les autres modules							√	
	Pratiquer l'organisation et l'animation d'un Festifoot							√	
	Appliquer les règles du 5 c 5 lors de l'arbitrage d'un match							√	
	Construire son auto-évaluation			√				√	
	Organiser un entretien d'évaluation avec le maître de stage			√				√	
	Remettre un carnet de stage propre à temps dans le format prévu						√		

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
			√			

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially, etc.)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc-notes	Portfolio	Livre, revue, article, etc.
					√		

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
		√

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech., etc.)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	√

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			√

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS
			√	√

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités LMS
		√		√		√		

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

0:00

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
3:00	0:00	0:00	3:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
3:00	0:00	0:00	3:00

6:00

8. Critères d'évaluation

Voir section 9 Annexes : 9.1 MS Animateur UEFA C --> 9.1.1 Cahier de travail UEFA C --> CS 023 Stage d'application en situation réelle de club avec des U6 & CS 023 Stage d'application en situation réelle de club avec des U8-U9 (arbitrage)

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
10%	50%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Mon action avant, pendant et après « ma séance »	122	***	La place de l'ACFF dans le paysage footballistique au niveau	012	***
			Vision de formation	031	***
			Didactique spécifique	022	***

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS / Accès à la plateforme	/
Encadrement	Expert.s matière.s
Matériel	terrain

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme UEFA B avec licence valide
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le champ de compétence d'un Educateur UEFA B

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
/	/

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS 124

Méthodologie d'une séance en U10-U13 (préparation écrite - MIM et Start To Play)

2. Résumé / présentation

La préparation représente une étape essentielle pour un candidat Initiateur Brevet B pour aborder la séance d'entraînement de la meilleure manière qui soit. Au terme de ce module, le candidat Initiateur Brevet B sera capable de rédiger une séance d'entraînement selon la méthode MIM en relation avec le plan d'apprentissage

3. Concepts / Mots-clés

Plan d'apprentissage / Préparation et carnet de travail / Organisation de la séance / Jeu, Forme intermédiaire et Forme de match / Variante(s) / FUN / Directives et mots de coaching / Start to play

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Intégrer et appliquer les savoirs méthodologiques de base de l'initiation d'une séance.			✓				✓	
	Différencier et appliquer la schématisation et les signes conventionnels recommandés par la RBFA			✓				✓	
	Examiner une situation de jeu sur base d'un fragment vidéo			✓					
	Construire une réponse aux 4 questions en lien avec la situation de jeu : QUI-QUOI-OU-QUAND			✓				✓	
	Construire un thème d'entraînement en relation avec le plan d'apprentissage			✓					
Micro	Planifier et appliquer les paramètres d'organisation d'une séance			✓				✓	
	Décrire et expliquer de manière claire et précise la FM ou FI en relation avec le thème comprenant des critères de réussite réalisables (= FUN)		✓				✓		
	Intégrer et appliquer les règles du 8 c 8 et les lois d'une forme de match			✓				✓	
	Distinguer les directives et mots de coaching		✓						
	Illustrer et expliquer 1-2 variante(s) (N-1/N+1) pour chaque FM ou FI dans la même organisation		✓				✓		

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
	✓					

Ressources	Activités LMS	PAO (PPT, Genially, etc.)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc-notes	Portfolio	Livre, revue, article, etc.
		✓	✓	✓			

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech., etc.)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		✓	✓

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
		✓	

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS
			✓	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités LMS
			✓					

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				12:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
12:00	0:00	0:00	12:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				12:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				3:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				3:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
3:00	0:00	0:00	3:00	

8. Critères d'évaluation

Voir section 9 Annexes : 9.2. MS Initiateur BREVET B --> 9.2.1. CS 124 Méthodologie d'une séance d'entraînement - Examen écrit

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
15%	50%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Mon action avant, pendant et après « ma séance »	122	***	Vision de formation	133	***
			Didactique spécifique	125	***
			Stage en situation réelle	126	***

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS / Accès à la plateforme	/
Encadrement	Expert.s matière.s
Matériel	Classe / beamer / flipchart

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme UEFA B avec licence valide
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le champ de compétence d'un Educateur UEFA B

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
/	/

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS 125

Didactique spécifique U10-U13 (passage terrain - animation d'un groupe et correction technique d'un joueur)

2. Résumé / présentation

Au terme de ce module, le candidat Initiateur Brevet B sera capable de mettre en pratique les compétences vues afin de concevoir et animer une séance complète en toute sécurité et en relation avec le plan d'apprentissage.

3. Concepts / Mots-clés

Présence physique et verbale / Sécurité / Motivation / Niveau du groupe / Organisation/ Amuser / Activer / Attitude / Apprendre

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Intégrer et appliquer les savoirs didactiques et les techniques de base d'animation d'une séance.			v				v	
Micro	Organiser la gestion de son matériel avant, pendant et après la séance			v					
	Exécuter une communication claire et une démonstration efficace						v		
	Construire un environnement motivant et sécurisant pour chaque enfant			v				v	
	Pratiquer le « Stop-Help » à bon escient							v	
	Construire une tâche (l'espace, temps, consignes, règles)			v				v	
	Mesurer l'engagement maximal des enfants dans l'activité (=Optimiser le temps réel d'activité (TEM))							v	
	Organiser et appliquer la structure d'un entraînement U10-U11			v				v	
	Décrire et expliquer la bonne exécution du basics en lien avec le principe de jeu		v					v	

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		v	v				
Ressources	Activités LMS	PAO (PPT, Genially, etc.)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc-notes	Portfolio	Livre, revue, article, etc.
		v	v	v			

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non						
		v						
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances		Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech., etc.)		Savoir-faire comportemental (savoir-être)			
				v			v	
Type.s	Formative		Sommativ		Certificative			
		v					v	
Forme.s	Orale		Ecrit		Pratique		Sur LMS	
						v		
Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités LMS
	v				v			

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
16:30	0:00	0:00	16:30

16:30

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:30	0:00	0:00	0:30

0:30

8. Critères d'évaluation

Voir section 9 Annexes : 9.2. MS Initiateur BREVET B --> 9.2.2.ES 125 Didactique - Examen pratique

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
15%	50%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Mon action avant, pendant et après « ma séance »	122	***	Vision de formation	133	**
			Méthodologie d'une séance d'entraînement	124	**
			Stage en situation réelle	126	**
			"SA gestion des émotions"	134	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS / Accès à la plateforme	/
Encadrement	Expert.s matière.s
Matériel	Classe / beamer / flipchart / terrain

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme UEFA B avec licence valide
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le champ de compétence d'un Educateur UEFA B

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
/	/

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS 126

Stage en situation réelle en club U10-U13 (rédaction et animation de séances d'entraînement)

2. Résumé / présentation

Au terme de ce module, le candidat Initiateur Brevet B sera capable d'appliquer la méthode MIM en relation avec le plan d'apprentissage et de les mettre en pratique dans un stage en club.

3. Concepts / Mots-clés

Intégration dans une équipe de formateurs / Organisation et animation d'une séance d'entraînement / MIM/ Auto-évaluation / carnet de stage / principes de jeu

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Appliquer les savoirs, savoirs faire et savoirs comportementaux des techniques de base de l'initiation lors d'un stage en situation réelle.			√				√	
Micro	Appliquer de manière autonome les compétences vues (CS 124 et CS 125) dans les autres modules							√	
	S'intégrer dans une équipe de formateurs U10-U13							√	
	Construire l'organisation et l'animation une partie de séance d'entraînement U10-U13			√				√	
	Construire son auto-évaluation			√				√	
	Organiser un entretien d'évaluation avec le maître de stage			√				√	
	Remettre un carnet de stage propre à temps dans le format prévu						√		

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
			√				

Ressources	Activités LMS	PAO (PPT, Genially, etc.)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc-notes	Portfolio	Livre, revue, article, etc.
					√		

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
		√

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech., etc.)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	√

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
		√	√

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS
				√

Modalités	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités LSM
		√				√		

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				8:00:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
4:00:00	0:00	0:00	4:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
4:00:00	0:00	0:00	4:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				16:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
8:00	0:00	0:00	8:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
8:00	0:00	0:00	8:00	

8. Critères d'évaluation

Voir section 9 Annexes : 9.2. MS Initiateur BREVET B --> 9.2.3.ES 126 Stage en situation réelle en club - Carnet du formateur P1/P2

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
10%	50%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Mon action avant, pendant et après « ma séance »	122	***	La place de l'ACFF dans le paysage footballistique au niveau international, national et communautaire	012	***
Une pratique en toute sécurité (la prévention)	141	**	Vision de formation	133	***
			Didactique spécifique	125	***
			"SA gestion des émotions"	134	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS / Accès à la plateforme	/
Encadrement	Expert.s matière.s
Matériel	terrain

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme UEFA B avec licence valide
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le champ de compétence d'un Educateur UEFA B

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
/	/

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				4:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	4:00	4:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:30	0:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.
Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges.

9. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Apprentissage et contenus en fonction de l'âge	CG121	*			
Introduction à l'analyse du mouvement et du geste sportif	CG234	*			
Les nouvelles technologies au service de l'entraînement	CG322	*			

10. Normes d'encadrement et de matériel

LMS / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s, etc.
Matériel	Matériel de bureautique

11. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique en Education Physique.
Etre détenteur d'un brevet Adeps à « vocation pédagogique » (Aide-Moniteur ou Niveau 2 minimum recyclé ou Moniteur Sportif Educateur).
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la pédagogie et de la didactique d'une part et dans le domaine multimédia en pédagogie d'autre part.

12. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Bachelier/Master en Education Physique	

4.3. Fiches ECTS de la thématique 3

Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance

- **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- Comprendre et de se référer aux principaux facteurs de base déterminants de l'activité sportive : anatomie, biomécanique, physiologie, psychologie, ...
 - les connaissances et savoirs Tactico-Techniques et méthodologiques de la philosophie de la vision de formation de l'URBSFA.
- **Pondération de l'évaluation de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » dans le cursus de formation :**
 - UEFA C : 20 %
 - BREVET B : 25%
 - **Nombre de modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » : 7 + 1**
 - **Descriptif des modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » : voir infra.**
 - **Identification des modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » :**
 - CS031_Vision de formation de la RBFA – Plan d'apprentissage 2c2, 3c3, 5c5
 - CS032_Instaurer un climat motivationnel dans son club/équipe
 - CG131_Approche de déterminants de gestion psycho-émotionnelle
 - CG132_Un support à l'activité physique : « la machine humaine »
 - CG134_Recommandations de base pour une bonne pratique physique
 - CS133_Vision de formation de la RBFA – Plan d'apprentissage 8c8
 - CS134_Se connaître mieux en tant qu'individu : « Sa gestion des émotions »
 - CG133_Déficiences et pratiques sportives : organisation du « HandiSport » (Module ADEPS pour homologation)

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS 031

Vision de formation de la RBFA - Plan d'apprentissage 2c2, 3c3 et 5c5

2. Résumé / présentation

Cette unité de formation présente les étapes importantes du développement moteur de l'individu, allant de la petite enfance jusqu'à la personne adulte. Ensuite, pour chaque tranche d'âge, cette unité de formation détaille comment adapter le contenu et l'approche pédagogique en fonction des caractéristiques de la population. ☒

La vision de formation de l'Ecole Fédérale des Entraîneurs (EFE) constitue le point de départ de la philosophie générale de la vision de formation de la RBFA :

- Depuis 2000, elle est enseignée, évaluée et corrigée.

- Elle est mise en pratique durant les entraînements du projet foot élites études et des équipes nationales de jeunes.

Cette vision fut étendue à tous les projets de la RBFA et mise en œuvre dans la plupart des clubs Belges.

- Le produit final dispose d'un soutien très large car il y a eu une concertation et un feedback des clubs, des formateurs, des professeurs, etc.

Au terme de ce module, le candidat « Animateur UEFA C » aura un aperçu de la vision de formation de la RBFA et devra maîtriser le plan d'apprentissage U6-U9.

3. Concepts / Mots-clés

FUN et FORMATION / Principes du jeu en zone / Plan d'apprentissage et plus spécifiquement U6-U9 / MIM méthode / Le joueur Acteur

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Différencier et appliquer le contenu des séances en fonction du public et du niveau rencontré.			✓				✓	
Micro	Décrire le modèle d'apprentissage des sports ballon		✓						
	Lister les 4 phases principales du modèle d'apprentissage en football		✓						
	Lister les objectifs de développement techniques et tactiques		✓						
	Lister les objectifs de développement physiques		✓					✓	
	Lister les objectifs de développement mentaux		✓					✓	
	Expliquer les formats de jeu			✓					
	Décrire les phases de développement par catégorie des U6 au U17		✓						
	Expliquer et appliquer les lois du jeu spécifiques au 2 c 2, 3 c 3 et 5 c 5			✓				✓	

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
	✓	✓			✓		

Ressources	Activités LMS	PAO (PPT, Genially, etc.)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc-notes	Portfolio	Livre, revue, article, etc.
	✓	✓	✓				

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech., etc.)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	✓	✓	✓

Type.s	Formative	Sommative	Certificative

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS
				✓

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités LMS
	✓							

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				11:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	10:00	10:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:30	0:00	0:00	1:30	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				2:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	2:00	2:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

LMS : Visionnage complet des vidéos. Lecture complète des documents. Réussite à 100% des quiz.
PREREQUIS = Doit être réalisé avant le début de la formation.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
30%	20%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Apprentissage et contenus en fonction de l'âge	121	***	Methodologie de l'entraînement	021	***
			Didactique spécifique	022	***
			Stage en situation réelle	023	***

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s, etc.
Matériel	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur minimum d'un diplôme UEFA B avec licence valide
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le champ de compétence d'un Educateur UEFA B

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
/	/

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS 032

Instaurer un climat motivationnel dans son club/équipe.

2. Résumé / présentation

Cette unité de formation tente de montrer entre autre que quelle que soit la motivation du pratiquant, la notion de plaisir est l'élément essentiel au déclenchement et la poursuite de la pratique de l'activité sportive. Pour les enfants, le plaisir est principalement directement lié à l'activité : l'enfant s'amuse en effectuant l'activité. Chez l'adulte, le plaisir peut être directement lié à l'activité et/ou être différé :

l'adulte peut pratiquer l'activité pour le plaisir direct que celle-ci lui procure et/ou pour le bien-être ressenti après celle-ci.

Au terme de cette unité de formation, le candidat Animateur UEFA C devrait donc être capable de comprendre les éléments et les facteurs motivationnels qui « déclenchent » et/ou qui « entretiennent » la pratique d'une activité sportive.

Cette unité de formation tente de montrer entre autre que quelle que soit la motivation du pratiquant, la notion de plaisir est l'élément essentiel au déclenchement et la poursuite de la pratique de l'activité sportive. Pour les enfants, le plaisir est principalement directement lié à l'activité : l'enfant s'amuse en effectuant l'activité. Chez l'adulte, le plaisir peut être directement lié à l'activité et/ou être différé : l'adulte peut pratiquer l'activité pour le plaisir direct que celle-ci lui procure et/ou pour le bien-être ressenti après celle-ci.

3. Concepts / Mots-clés

Climat motivationnel / Motivation / Approche ludique / Target

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Distinguer et expliquer les éléments et les facteurs motivationnels qui « déclenchent » et/ou qui « entretiennent » la pratique d'une activité sportive.		✓				✓		
Micro	Décrire la motivation		✓						
	Distinguer ce qui motive les enfants, les adultes à s'engager et à poursuivre une activité sportive		✓						
	Décrire et expliquer l'instauration d'un climat motivationnel		✓				✓		
	Décrire l'intérêt d'une « approche ludique » de l'activité sportive		✓						

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
	✓	✓				

Ressources	Activités LMS	PAO (PPT, Genially, etc.)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc-notes	Portfolio	Livre, revue, article, etc.
			✓	✓			

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech., etc.)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		✓	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS
	✓			

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités LMS
					✓			

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
2:00	0:00	0:00	2:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

2:00

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00:00	0:00	0:00	0:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

0:00

8. Critères d'évaluation

100% de présence à ce module le valide.

L'évaluation se fait durant la session de ce module avec des questions ouvertes.

En cas d'absence : obligation de rendre un travail (voir section 6.2.2).

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
20%	20%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Approche de déterminants de gestion psycho-émotionnelle	CG 131	***	Méthodologie d'organisation d'une partie de séance	021	**
Mon action avant, pendant et après	CG122	***	Didactique spécifique	022	**
			Stage d'application	023	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS / Accès à la plateforme	/
Encadrement	Expert.s matière.s,
Matériel	Classe

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique en Education Physique.
Etre détenteur d'un UEFA B Valide
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la psychologie de l'apprentissage ou de la psychologie sportive.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
/	/

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS 133

Vision de formation de la RBFA - Plan d'apprentissage 8 c 8

2. Résumé / présentation

Au terme de ce module, le candidat "INITIATEUR BREVET B" pourra appliquer le plan d'apprentissage U10-U13.

3. Concepts / Mots-clés

FUN et FORMATION / Principes du jeu en U10-U13 / Plan d'apprentissage et plus spécifiquement U10-U13 / MIM méthode / Le joueur Acteur / Coordination

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Différencier et appliquer le contenu des séances en fonction du public et du niveau rencontré.			v				v	
Micro	Lister les objectifs du développement en U10 – U13		v						
	Résumer un principe de jeu en relation avec le plan d'apprentissage U10-U13			v					
	Discuter sur les dernières tendances du « Football de base »		v						
	Décrire la coordination et ses composantes		v						
	Expliquer et appliquer les lois du jeu spécifiques au 8 c 8			v					v

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
	v				v		
Ressources	Activités LMS	PAO (PPT, Genially, etc.)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc-notes	Portfolio	Livre, revue, article, etc.
	v	v		v			

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non						
	v							
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances		Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech., etc.)		Savoir-faire comportemental (savoir-être)			
	v		v		v			
Type.s	Formative		Sommativ		Certificative			
			v					
Forme.s	Orale		Ecríte		Pratique		Sur LMS	
			v		v		v	
Modalités.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités LMS
	v				v			v

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
3:00	0:00	0:00	3:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
4:30	0:00	0:00	4:30

7:30

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

0:00

8. Critères d'évaluation

Les critères sont intégrés dans les évaluations des modules : CS124 ; CS125 ; CS126.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
20%	25%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Apprentissage et contenus en fonction de l'âge	121	***	Methodologie de l'entraînement	124	***
			Didactique spécifique	125	***
			Stage en situation réelle	126	***

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS / Accès à la plateforme	/
Encadrement	Expert.s matière.s,
Matériel	Classe

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme UEFA B avec licence valide
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le champ de compétence d'un Educateur UEFA B

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
/	/

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS 134

Se connaître mieux en tant qu'individu : "SA gestion des émotions"

2. Résumé / présentation

L'éducation et l'entraînement, loin d'être de simples tâches techniques, sont en réalité des actes profondément sociaux et émotionnels. Les émotions jouent un rôle constant dans ce processus. Qu'il en soit conscient ou non, l'entraîneur impacte ses athlètes non seulement sur le plan technique et physique, mais également sur le plan psychologique, à travers sa manière d'être, de communiquer et l'atmosphère qu'il crée. Cette réalité souligne l'importance d'une philosophie de formation axée sur le développement personnel de l'entraîneur, en mettant l'accent sur ses compétences émotionnelles et relationnelles, et sa capacité à créer un environnement propice au développement psycho-émotionnel des sportifs qu'il guide.

La formation vise principalement à développer l'attitude du moniteur sportif, constituant la clé de ce module. Ce premier niveau de formation se concentre sur les aspects psycho-émotionnels et aborde quatre dimensions principales : l'émotion, la motivation, la communication et la confiance en soi. Pour aiguiser la conscience de soi, quatre "défis" sont proposés, visant à optimiser la gestion émotionnelle, la communication, la motivation et la confiance en soi de l'entraîneur. Chaque défi intègre un aspect théorique et un aspect pratique, offrant une approche concrète et ciblée pour le développement du moniteur sportif.

3. Concepts / Mots-clés

Emotion / Météo intérieur / Modèle "ABC...DE" / Index de conscience / Respiration

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Distinguer et expliquer les éléments permettant de prendre en compte la dimension « Emotion ».		√				√		
Micro	Décrire une émotion et lister les émotions de base		√						
	Décrire et lister des outils sur les émotions.		√						
	Illustrer le lien entre émotion, action, pensée ?		√						
	Décrire et expliquer ses actions et ses besoins, comment réagit-on aux émotions des autres et comment réguler ses émotions ?		√				√		

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		√					
Ressources	Activités LMS	PAO (PPT, Genially, etc.)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc-notes	Portfolio	Livre, revue, article, etc.
		√	√				

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech., etc.)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS
		√		

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités LMS
					√			

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				4:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
4:00	0:00	0:00	4:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

100% de présence à ce module le valide.

L'évaluation se fait durant la session de ce module avec des questions ouvertes.

En cas d'absence : obligation de rendre un travail (voir section 6.2.2).

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
15%	25%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Approche de déterminants de gestion psycho-émotionnelle	CG 131	***	Méthodologie d'organisation d'une partie de séance	124	*
Mon action avant, pendant et après	CG122	***	Didactique spécifique	125	*
			Stage d'application	126	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	/
Encadrement	Expert.s matière.s
Matériel	Classe

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique en Education Physique.
Etre détenteur d'un UEFA B Valide
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la psychologie de l'apprentissage ou de la psychologie sportive.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
/	/

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	7:00	7:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

7:00

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	2:00	2:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

2:00

8. Critères d'évaluation

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.
Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges.

9. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive	CG232	*			
Optimisation des facteurs psycho de l'activité et de la perf sportive	CG336	*			

10. Normes d'encadrement et de matériel

LMS / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s, etc.
Matériel	Matériel de bureautique

11. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique en Education Physique.
Etre détenteur d'un brevet Adeps à « vocation pédagogique » (Aide-Moniteur ou Niveau 2 minimum recyclé ou Moniteur Sportif Educateur).
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la psychologie de l'apprentissage ou de la psychologie sportive.

12. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Bachelier/Master en Education Physique	
Bachelier/Master en Sciences Psychologiques	
Certificat d'université : Psychologie de la performance sportive	

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CG132

Un support à l'activité physique : la « machine humaine »

2. Résumé / présentation

Dans le cadre d'un cours dont l'objectif est de former de futurs moniteurs sportifs, la compréhension de la « machine » dont le sportif va se servir pour pratiquer son sport est indispensable. L'objectif de cette unité de formation n'est pas de former des médecins, ni de comprendre le fonctionnement fin des mécanismes cellulaires. Mais lorsqu'il s'agira de comprendre pourquoi un enfant a besoin de boire quand il joue ou lorsqu'il faudra analyser pourquoi un ensemble d'entraînements donnés n'a pas permis d'augmentation de la performance, un minimum de compréhension sur le fonctionnement du corps humain sera de rigueur.

3. Concepts / Mots-clés

Structure du corps humain Système/appareil
Développement Métabolisme
Cellule/tissu Alimentation

4. Savoirs - connaissances / compétences : résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Le candidat comprend les bases de fonctionnement du corps humain au repos.		√						
Micro	Le candidat comprend les bases structurelles du corps humain.		√						
	Le candidat comprend les bases de fonctionnement du corps humain dans un contexte d'exercice physique.		√						
	Le candidat comprend comment l'organisme organise et maîtrise un mouvement.		√						
	Le candidat comprend les bases du métabolisme du corps humain.		√						
	Le candidat connaît l'impact d'une activité physique sur les systèmes physiologiques.		√						

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
						√	

Ressources	Activités LMS	PAO (PPT, Genially, etc.)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc-notes	Portfolio	Livre, revue, article, etc.
		√	√	√		√	

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech., etc.)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
		√	

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS
			√	

Modalités	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités LMS
			√		√			

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				7:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	7:00	7:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				2:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	2:00	2:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.
Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges.

9. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Recommandations de base pour une bonne pratique physique	CG134	*			
"La machine humaine" à l'effort	CG233	**			
Optimisation des facteurs métaboliques...	CG331	*			
Optimisation des facteurs nutritionnels...	CG332	*			

10. Normes d'encadrement et de matériel

LMS / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s, etc.
Matériel	Matériel de bureautique

11. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique en Education Physique.
Etre détenteur d'un brevet Adeps à « vocation pédagogique » (Aide-Moniteur ou Niveau 2 minimum recyclé ou Moniteur Sportif Educateur).
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la physiologie de l'exercice.

12. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Bachelier/Master en Education Physique	

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CG134

Recommandations de base pour une bonne pratique physique

2. Résumé / présentation

La pratique d'une activité physique engendre des effets bénéfiques sur la santé. Cela n'est plus à démontrer. Cependant, certaines conditions de pratique doivent être remplies pour conserver cette vertu hygiénique des activités physiques. Cette unité de formation aura pour objectif de rappeler au candidat « Moniteur Sportif Initiateur » les avantages d'une pratique physique régulière tout en rappelant les grands principes pour réaliser une activité en toute sécurité.

3. Concepts / Mots-clés

Activité physique Souplesse
Recommandations OMS Hydratation
Echauffement Alimentation

4. Savoirs - connaissances / compétences : résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Le candidat connaît les recommandations de base pour une activité physique dans une perspective de santé.		√						
Micro	Le candidat connaît les recommandations de bases en matière d'hydratation.		√						
	Le candidat connaît les recommandations de bases en matière de nutrition.		√						
	Le candidat connaît les objectifs et méthodes pour un échauffement efficace.		√						
	Le candidat connaît les recommandations générales de l'OMS.		√						

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
						√	

Ressources	Activités LMS	PAO (PPT, Genially, etc.)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc-notes	Portfolio	Livre, revue, article, etc.
		√	√	√		√	

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo, péda., dida., tech., etc.)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
		√	

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités LMS
			√		√			

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	2:30	2:30
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

2:30

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:30	0:30
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

0:30

8. Critères d'évaluation

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.
Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges.

9. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Un support à l'activité physique : la « machine humaine »	CG132	*			
La "machine humaine" à l'effort	CG233	*			
Optimisation des facteurs nutritionnels...	CG332	*			

10. Normes d'encadrement et de matériel

LMS / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s, etc.
Matériel	Matériel de bureautique

11. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique en Education Physique.
Etre détenteur d'un brevet Adeps à « vocation pédagogique » (Aide-Moniteur ou Niveau 2 minimum recyclé ou Moniteur Sportif Educateur).
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la physiologie de l'exercice.

12. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Bachelier/Master en Education Physique	

Module à valider sur la LMS Moodle ADEPS en vue de l'homologation du brevet par l'Administration Générale du sport.

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CG133

Déficiences et pratiques sportives : organisation du "HandiSport"

2. Résumé / présentation

Depuis 2005 et la publication du décret inclusion, il semble de plus en plus évident que des ponts peuvent être jetés entre les fédérations dites « valides » et les fédérations handisportives. En effet, depuis de nombreuses années et dans de nombreuses disciplines, des sportifs porteurs d'une déficience pratiquent leur activité physique de prédilection dans des clubs affiliés à des fédérations traditionnelles. Il semblait donc évident de pouvoir sensibiliser les futurs encadrants de ces fédérations à une vision globale du paysage handisport. Ce module présentera en détails l'organisation du handisport en Fédération Wallonie-Bruxelles, mais également au niveau belge et international. Il présentera également les différentes spécificités et les différentes caractéristiques du handisport (telles que classification, matériel adapté, possibilité d'aides matérielles, possibilité de formations complémentaires ...). Ces points permettront à chaque formé de se faire une idée des démarches à réaliser pour favoriser la prise en charge inclusive des personnes présentant des besoins spécifiques dans des structures « valides ».

3. Concepts / Mots-clés

Handisport
Déficiences

4. Savoirs - connaissances / compétences : résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Décrire les caractéristiques principales pour la pratique et l'encadrement du handisport.		√						
Micro	Identifier les événements clés de l'histoire du handisport.	√							
	Identifier les structures régissant le handisport.	√							
	Distinguer les notions d'inclusion et d'intégration du Handisport dans les Fédérations Sportives valides.		√						
	Classer des Handisportifs sur base du modèle de référence.		√						
	Décrire la structure des formations à vocation pédagogique dans le Handisport.		√						

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
						√	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially, etc.)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc-notes	Portfolio	Livre, revue, article, etc.
		√	√	√		√	

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo, péda, dida, tech, etc.)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
		√	

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
			√		√			

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				4:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	4:00	4:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				1:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	1:00	1:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.
Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges.

9. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Déficiences et pratiques sportives...	CG235	*			

10. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s, etc.
Matériel	Matériel de bureautique

11. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique en Education Physique (finalité « didactique » ou « entraînement ») ou Kinésithérapie.
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'accompagnement, de l'encadrement et/ou de l'entraînement sportif pour les athlètes handisports.

12. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
/	

4.4. Fiches ECTS de la thématique 4

Thématique 4 : Aspect sécuritaire et préventif

- **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- Prévenir, d'anticiper des incidents et des accidents fréquents.
 - Réagir en cas d'accident bénin.
- **Pondération de l'évaluation de la thématique 4 « Aspect sécuritaire et préventif » dans le cursus de formation :**
 - BREVET B : 5 %
 - **Nombre de modules de cours de la thématique 4 « Aspect sécuritaire et préventif » : 1 + 1**
 - **Descriptif des modules de cours de la thématique 4 « Aspect sécuritaire et préventif » :** voir infra.
 - **Identification des modules de cours de la thématique 4 « Aspect sécuritaire et préventif » :**
 - CG141_Prévention dans les activités sportives
 - CG142_Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif (module externalisé)

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CG141

Prévention dans les activités sportives

2. Résumé / présentation

Les accidents lors des loisirs actifs sont courants. Il existe une série de mesures qui permettront éventuellement de minimiser leur survenue et leur impact sur l'intégrité physique de la personne qui subit ces accidents. L'objectif de cette unité de formation n'est pas de donner une recette toute faite pour chaque accident mais une démarche générale qui est d'application dans diverses situations.

3. Concepts / Mots-clés

Accidents sportifs Service/produit/organisation
Sécurité et prévention
Responsabilité

4. Savoirs - connaissances / compétences : résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Le candidat maîtrise les éléments qui permettent de prévenir, d'anticiper des incidents et des accidents fréquents.				√				
Micro	Le candidat connaît son rôle et celui d'un organisateur de divertissement actif en matière de prévention d'accident.		√						
	Le candidat connaît les différents types d'accident sportifs.		√						
	Le candidat connaît le cadre réglementaire en matière de sécurité et de prévention de la pratique sportives.		√						
	Le candidat connaît les étapes d'une analyse de risque.		√						

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
						√	

Ressources	Activités LMS	PAO (PPT, Genially, etc.)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc-notes	Portfolio	Livre, revue, article, etc.
		√	√	√		√	

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech., etc.)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
	√		√

Forme.s	Orale	Écrite	Pratique	Sur LMS
			√	

Modalités.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités LMS
			√		√			

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	3:00	3:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

3:00

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:30	0:30
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

0:30

8. Critères d'évaluation

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.
Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges.

9. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
/			/		

10. Normes d'encadrement et de matériel

LMS / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s, etc.
Matériel	Matériel de bureautique

11. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un brevet Adeps (ou assimilé) à « vocation sécuritaire » ou « managérial ».
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la prévention dans le cadre des loisirs actifs.

12. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Bachelier/Master en Sciences Médicales ou Paramédicales	
Brevet de secourisme	
Brevet de sauvetage aquatique	

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CG142

Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif

Remarques : Ce module de formation ne fait pas partie à proprement parler des modules constituant les cours généraux ADEPS du niveau MS Ini. Il ne sera donc pas évalué dans ce cadre. MAIS par contre, il constitue un prérequis à la certification / à l'homologation de tout brevet Moniteur Sportif Initiateur par l'AG Sport (brevet à vocation pédagogique). Concrètement, tout candidat à l'homologation / la certification d'un brevet à vocation pédagogique par l'AG du Sport de la FWB devra valider cette formation sécuritaire avant, pendant ou après sa formation spécifique disciplinaire.

La formation peut se dérouler en une journée de 8h00 ou en deux demi-journées de 4h00. La partie purement théorique de la formation pourra se faire en e-learning pour un équivalent maximal de 2 heures. Celle-ci devra être évaluée et constituer un prérequis pour poursuivre la partie pratique de 6h00 ou 2 x 3h00.

Les candidats sont tenus de faire l'entièreté de la formation avec le même opérateur.

Il n'y a pas de dispense partielle du module de cours.

2. Résumé / présentation

Les accidents sont légion dans la pratique sportive. Ce module de formation a pour vocation de former les moniteurs sportifs à pouvoir réagir face à une situation d'accident, d'éviter le sur-accident et prendre en charge correctement une victime. Outre les démarches habituelles de mise en sécurité et d'appel des secours, les notions de premiers soins pour des situations bénignes ou graves dans l'attente de l'arrivée des secours y sont envisagées. Cette unité de formation s'adresse à toutes les personnes encadrant des sportifs, du niveau animateur jusqu'au niveau entraîneur. Elle se veut essentiellement pratique et les situations envisagées se basent sur des accidents ou malaises les plus fréquemment rencontrés en milieu sportif. Sa visée est généraliste et a pour objectif de former adéquatement le plus grand nombre face aux incidents ou accidents sportifs récurrents. Au besoin, il reviendra à chaque fédération sportive (opérateur de formations spécifiques disciplinaires) de concevoir des modules de formation et d'intervention sur des accidents qui lui sont (seraient) plus spécifiques. Outre cette approche, une initiation à la réanimation cardio-pulmonaire et à l'utilisation d'un défibrillateur seront d'office abordées.

3. Concepts / Mots-clés

Prévention 1ers soins
Accident Réanimation
Sur-accident

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Adapter ses réactions pour pouvoir réagir face à des situations d'accident les plus fréquentes dans le milieu sportif.								✓
	Evaluer la situation/l'environnement pour appliquer les mesures de sécurité dans l'approche d'un accident/d'une victime et se faire aider								✓
	Evaluer l'état de la victime (bilans 1aire et 2aire).								✓
Micro	Réaliser ou faire réaliser un appel 112 correct et complet.							✓	
	Pratiquer selon les normes en vigueur une PLS (position latérale de sécurité).							✓	
	Pratiquer selon les normes en vigueur une RCP (réanimation cardiopulmonaire) adulte en solo sans et avec défibrillateur.							✓	
	Pratiquer selon les normes en vigueur une RCP enfant en solo.							✓	
	Appliquer les mesures de sécurité pour utiliser un défibrillateur.							✓	

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre		
	✓	✓				✓		
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livres, revue, article, ...	
	✓	✓	✓		✓			

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		✓	✓

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
		✓	

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
		✓		✓

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
		✓	✓	✓				

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				8:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
2:00	0:00	0:00	2:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...)				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
6:00	0:00	0:00	6:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...)				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

Evaluation formative continue. Le candidat a un taux de présence de 100% et participe activement aux ateliers de la journée.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
/	/

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Prévention dans les activités sportives	CG141	*			

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes d'accès à la plateforme.
Encadrement	1 formateur pour max 15 candidats , matériel de cours (tableau, projecteur...).
Matériel	1 mannequin de réanimation pour max 3 candidats (système de FB obligatoire), masque de protection pour le bouche-à-bouche (idéalement 1 masque par candidat), lingettes désinfectante, 1 défibrillateur d'entraînement par mannequin , 1 tapis de sol par mannequin.

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques et être formateur breveté en premiers soins ou en premiers secours et actif au sein d'un opérateur de formations reconnu par le Ministère SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (voir www.emploi.belgique.be)

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Les titulaires d'un brevet de secourisme ou de secourisme d'entreprise délivré par un opérateur de formation reconnu par le SPF Emploi et Concertation sociale	< 2 ans ou recyclé annuellement
Les titulaires d'un BBSA ou d'un BSSA	< 2 ans ou recyclé annuellement
Le personnel médical ou paramédical <u>actif</u> au sein d'un service de réanimation ou d'urgences ou impliqué dans le domaine du secourisme (formateur, service de secours,...)	
BEPS ou Secourisme Croix Rouge	< 2 ans
Tout autre diplôme, brevet, certification qui répond aux exigences de ce module	< 2 ans ou recyclé annuellement

Copies des diplôme, brevet, certification et/ou justificatif délivré par l'employeur ou l'organisme qui encadre (asbl, fondation, institution,...) devront être remises à la fédération sportive concernée.

4.5. Fiches ECTS de la thématique 5

- **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- D'agir en se référant aux règles de l'éthique du sport ;
 - De se référer et de s'appuyer sur les moyens de la lutte contre le dopage et les assuétudes ;
 - Etc.
- **Nombre de modules de cours de la thématique 5 « Ethique et déontologie » : 1**
 - **Descriptif des modules de cours de la thématique 5 « Ethique et déontologie » : voir infra**
 - **Identification des modules de cours de la thématique 5 « Ethique et déontologie » :**
 - CG151_ Règles de bonnes conduites d'un cadre sportif (Module ADEPS)

Module à valider sur la LMS Moodle ADEPS en vue de l'homologation du brevet par l'Administration Générale du sport.

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CG151

Règles de bonnes conduites d'un cadre sportif

2. Résumé / présentation

Cette unité de formation envisage la fonction de moniteur sportif sous les points de vue de la déontologie, de l'éthique et bien entendu de la morale. Le moniteur sportif est à la fois celui qui sait et celui qui conduit. Il donne les moyens de l'action efficace tout en transmettant une culture et des valeurs. Puisqu'il accueille des enfants, des adolescents, voire des adultes pour guider leurs apprentissages en organisant leurs pratiques, pour les diriger pendant les entraînements et les compétitions, le moniteur sportif exerce pleinement les responsabilités d'un «éducateur».

3. Concepts / Mots-clés

Morale/éthique/déontologie Intégration
Charte éthique de la FWB
Education

4. Savoirs - connaissances / compétences : résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Comprendre pourquoi et comment agir en se référant aux règles de base de l'éthique du cadre sportif à vocation pédagogique.		✓						
Micro	Distinguer les notions d'éthique et déontologie sur base d'étude de cas.		✓						
	Illustrer les notions importantes en terme de bonnes pratiques.		✓						
	Discuter des champs d'application de l'éthique sportive.		✓						
	Comprendre l'importance du sport dans la contribution à des objectifs sociaux et sociétaux.		✓						

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
						✓	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially, etc.)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc-notes	Portfolio	Livre, revue, article, etc.
		✓	✓	✓		✓	

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech., etc.)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		✓	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
		✓	

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			✓	

Modalités	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
			✓		✓			

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				3:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	3:00	3:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:30	0:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.
Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges.

9. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
/					

10. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s, etc.
Matériel	Matériel de bureautique

11. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique.
Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'éthique, de la morale et de la déontologie.

12. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
/	

4.6. Tableau synthèse des pondérations modules vs thématiques et thématiques vs cursus

Synthèse des pondérations modules vs thématiques & thématiques vs cursus					
	Code et titre du module		Pondération du module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus UEFA C	Pondération de la thématique dans le cursus BREVET B
Thématique 1	CS 011	Ma formation de cadre sportif - Animateur UEFA C.	40%	30%	20%
	CS012	La place de l'ACFF dans le paysage footballistique au niveau international, national et communautaire	20%		
	CS 113	Ma formation de cadre sportif - Initiateur Brevet B	40%		
Thématique 2	CS 021	Méthodologie d'une séance en U6-U9 (préparation écrite - Roue des ateliers et cahier défis/duels)	20%	50%	50%
	CS 022	Didactique spécifique U6-U9 (passage terrain - animation d'un groupe)	20%		
	CS 023	Stage en situation réelle en club U6-U9 (Festifoot et arbitrage)	10%		
	CS 124	Méthodologie d'une séance en U10-U13 (préparation écrite - MIM et Start To Play)	15%		
	CS 125	Didactique spécifique U10-U13 (passage terrain - animation d'un groupe et correction technique d'un joueur)	15%		
	CS 126	Stage en situation réelle en club U10-U13 (rédaction et animation de séances d'entraînement)	10%		
	CG 123	Le multimédia au service de l'apprentissage sportif	10%		
Thématique 3	CS 031	Vision de formation de la RBFA - Plan d'apprentissage 2c2, 3c3 et 5c5	30%	20%	25%
	CS 032	Instaurer un climat motivationnel dans son club/équipe.	20%		
	CS 133	Vision de formation de la RBFA - Plan d'apprentissage 8 c 8	5%		
	CS 134	Se connaître mieux en tant qu'individu : "SA gestion des émotions"	5%		
	CG131	Approche de déterminants de gestion psycho-émotionnelle	5%		
	CG132	Un support à l'activité physique "la machine humaine"	5%		
	CG134	Recommandations de base pour une bonne pratique physique	5%		
Thématique 4	CG141	Prévention dans les activités sportives	100%	-	5%
	CG142	Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif	Module externalisé		

TOTAL	100%	100%
--------------	-------------	-------------

ANIMATEUR INITIATEUR

Résumé des évaluations

"MSAnim" - UEFA C

E-Learning	CS012	A ou NA (si pas 100%)	Evalué AVANT le début de la formation (pré-requis d'accès)
	CS031		
	CS021 <i>(partie A)</i>		
Présences et participation active	CS011	A ou NA (si pas 100%)	Travail à réaliser si absence
	CS032		
Didactique /10	CS022	il faut A pour réussir NA <25% EVA (25à <50%) A (50% à 80%) AM (>80%)	Evalué tout au long de la formation
Cahier de travail /10	CS023	il faut A pour réussir NA <25% EVA (25à <50%) A (50% à 80%) AM (>80%)	Evalué tout au long de la formation
	CS021 <i>(partie B)</i>		
Pour réussir la formation, il faut Min A à chaque Partie			

Résumé des évaluations

"MSIni" - Brevet B

E-Learning	CG123	A ou NA (si pas 100%)	Evalué PENDANT la formation
	CG131		
	CG132		
	CG134		
	CG141		
Présences et participation active	CS113	A ou NA (si pas 100%)	Travail à réaliser si absence
	CS134		
Examen écrit /40	CS124 <i>(CS133 en partie)</i>	il faut A pour réussir NA <25% EVA (25à <50%) A (50% à 80%) AM (>80%)	Evalué en FIN de formation
2 Cahiers formateur /30 ramené sur /20	CS126 <i>(CS133 en partie)</i>	il faut A pour réussir NA <25% EVA (25à <50%) A (50% à 80%) AM (>80%)	Evalué DURANT la formation
Diplôme à envoyer	CG142	Validation (A) obligatoire	Preuve à rendre avant la fin de formation
Pour réussir la formation, il faut Min A à chaque Partie			

5. RÉFÉRENTIEL FORMATION : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES PÉDAGOGIQUES

Ce chapitre répond à l'Art. 38 § 4 du décret du 03 mai 2019, au point 5 (la description des programmes et contenus des stages).

5.1. Présentation du (des) stage(s)

7 h de stage sont à réaliser par le candidat ANIMATEUR UEFA C et 16 h de stage pour le candidat INITIATEUR BREVET B dans un club selon un horaire établi.

Le candidat reçoit, via l'horaire communiqué et/ou des informations transmises en classe :

- une indication du moment à partir duquel le stage didactique peut débuter ;
- une indication du moment de la mise à disposition du dossier de stage (ensemble des documents utiles au bon suivi du stage) ;
- une indication d'une date limite pour la réalisation du stage didactique et échéance de celui-ci ;
- l'énoncé des compétences à acquérir lors du (des) stage(s) didactique(s) ;
- le nombre de séances à réaliser lors du stage didactique ;
- le nombre d'heures minimales et maximales à réaliser lors du stage didactique ;
- le nombre de séance(s) préliminaire(s) d'observation à réaliser, avec ou sans comptabilisation de celle(s)-ci dans le stage ;
- la date de la réalisation du stage et de remise du cahier de stage ;
- les prestations réalisées lors du stage (stagiaire).

5.1.1. Dossier de stage

5.1.2. Signalétiques

Le dossier de stage est annexé au cahier des charges (voir annexe 9.)

Le dossier de stage a fait l'objet d'une validation de la part de la Commission Pédagogique Mixte.

Le dossier de stage est composé des éléments suivants

- les coordonnées du stagiaire, une attestation de stage (à remplir par le correspondant qualifié et par le maître de stage du club où le candidat effectue le stage) ;
- les coordonnées du lieu de stage ;
- les coordonnées et niveau de qualification du maître de stage ;
- le domaine d'intervention du stage ;
- le calendrier, description et niveau du groupe, nombre d'heures ;
- des préparations « vierges » pour la rédaction des entraînements ;
- des formulaires d'observation et d'évaluation (pour le maître de stage et le candidat)
- Chaque professeur transmet un exemplaire type du dossier de stage à tous les candidats, via mail, le fichier word ad-hoc.

5.1.3. Cahier / Carnet de stage

UEFA C, nous parlons d'un cahier de travail qui comprend :

- Des préparations et des évaluations des séances réalisées par le candidat.
- Des auto évaluations réalisées par le candidat pour le Festifoot U6 et arbitrage U8-U9.
- Des données administratives du CQ et maitre de stage.
- Des évaluations complétées par le professeur de la formation.

Voir annexe 9 → 9.1.1 Cahier de travail UEFA C

BREVET B, nous parlons de 2 cahiers du formateur qui comprennent chacun :

- Des préparations et des évaluations des séances réalisées par le candidat.
- Des évaluations réalisées par le maitre de stage.
- Des données administratives du CQ et maitre de stage.
- Des évaluations complétées par le professeur de la formation.

Voir annexe 9 → 9.2.3 CS 126 Stage en situation réelle en club - Carnet du formateur P1/P2

5.2. Règles concernant les Maîtres de Stages

Le maître de stage est choisi par le candidat selon les critères définis au point 5.3.1

- Pendant le stage, le candidat est placé sous la responsabilité du maître de stage.
- Le maître de stage n'est pas obligé d'accepter la mission proposée.
- Les séances animées sont répertoriées consciencieusement et visées par le maître de stage.
- Le carnet de stage (rapport d'évaluation) est signé par le maître de stage.

5.3. Acceptation potentielle des Maîtres de Stages

- Exercer cette fonction en accord avec l'opérateur de formation.
- Offrir des heures de cours, des programmes, des objectifs, des contenus et un public propice à l'acquisition progressive de compétences par le stagiaire et en adéquation avec ses champs de qualification.
- Intégrer le stagiaire à l'équipe des cadres du dispositif de formation.
- Encadrer personnellement le (la) stagiaire lors des temps de guidance, d'observation et d'évaluation.
- Accomplir, dans les meilleurs délais, les tâches administratives à l'égard de l'opérateur de formation.
- Dialoguer avec le responsable des formations de cadres de l'opérateur de formation, chaque fois que nécessaire.
- Accueillir la visite éventuelle d'un superviseur des formations de cadres (Opérateur de formation et/ou AG Sport).
- Impliquer activement le stagiaire dans la conduite des cours faisant l'objet du stage.
- Communiquer régulièrement leurs remarques et de conseiller le stagiaire tant oralement que par le biais de l'évaluation écrite finale (carnet de stage).

5.3.1 Critères maître de stage

- Pour le Moniteur Sportif Animateur (UEFA C), le maître de stage est Brevet B avec licence UEFA C valide ou UEFA B avec licence valide.
- Pour le Moniteur Sportif Initiateur (BREVET B), le maître de stage est UEFA B avec licence valide.

5.4. Endroits et niveaux de Stages

- Choisir un club reconnu par l'ACFF/VV (le candidat peut encadrer sa propre équipe ou une autre équipe du club).
- Confirmation d'autorisation de stage donnée au stagiaire, par l'opérateur de formation, le Conseiller Pédagogique et/ou la Commission Pédagogique Mixte.
- Le stage proposé ou choisi doit toujours être en adéquation parfaite avec le niveau de compétence pour lequel le candidat a suivi une formation.

5.5. Evaluation du stage et du cahier de stage

- Le cahier de stage comprend un formulaire d'évaluation du maître de stage, un formulaire d'auto-évaluation et un formulaire d'évaluation du professeur.
- Chaque professeur corrige le cahier du formateur (évaluation préparation des entraînements notamment) et y apporte les commentaires.
- Indication des conséquences si le stage et/ou le carnet de stage et/ou le rapport n'est (ne sont) pas satisfaisant(s) (2ème session, où, avec qui comme Maître de stage, la structure,...)
- L'évaluation est effectuée sur le document (cahier ou carnet) ad hoc fourni par l'opérateur de formation (voir annexe 9 → 9.1.1 pour UEFA C et 9.2.3 pour BREVET B)
- Indication de la pondération de la note du stage par rapport au résultat final.
- Indication des modalités d'évaluation (type, forme, critères de pondérations, grille avec critères d'évaluation, etc.).

6. RÉFÉRENTIEL « ÉVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITÉS D'ÉVALUATION ANIMATEUR UEFA C ET INITIATEUR BREVET B

Ce chapitre répond à l'Art. 38 §4. Du décret du 3 mai 2019, au point 6 (la description des modalités d'évaluation).

6.1. Délai d'organisation des évaluations

- Une période d'évaluation, appelée « première session d'évaluation » dans le présent cahier des charges, est organisée à l'issue de la formation. La première session d'évaluation commence au plus tard 60 jours calendrier à compter du lendemain de la dernière séance de formation.
- Une période d'évaluation, appelée « seconde session d'évaluation » dans le présent cahier des charges, est organisée pour les candidats qui ont échoué lors de la première session d'évaluation. La seconde session d'évaluation commence au plus tard 120 jours calendrier à compter du lendemain de l'envoi des résultats et des cotes de la première session d'évaluation aux candidats.

6.2. Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect

Les critères d'accès aux évaluations doivent être clairement définis et communiqués au candidat préalablement à la formation.

Il est important d'indiquer clairement les conséquences du non-respect de ces conditions, à savoir :

- Non admission à l'évaluation finale.
- Non accès aux évaluations finales de la formation.
- Non remboursement de la formation.
- Etc.

6.2.1. Présences au cours

- La présence aux cours est obligatoire.
- Sauf cas de force majeure, les absences aux séances font l'objet d'une justification préalable et écrite. Celle-ci est en toutes hypothèses adressée au chargé de formation concerné, avec copie au secrétariat.
- Le chargé de cours en charge de la séance comptabilise les présences et envoie, à la fin de chaque mois, un récapitulatif de la liste des présences au secrétariat.
- La ponctualité est requise. En cas de retard(s) important ou fréquents sans justification, le candidat peut se voir refuser l'accès à la séance et être considéré comme étant en absence injustifiée.
- En cas d'absence justifiée à une séance, à condition que ses absences totales n'aient pas dépassé 10 % d'absences injustifiées, le président de jury d'examens peut exiger du candidat un travail de rattrapage à effectuer par module manqué (à remettre à la date communiquée par le président de jury) ou autoriser un candidat à assister au(x) module(s) manqué(s) lors d'une séance de formation ultérieure.
- Dans l'hypothèse où un candidat est dans l'incapacité de réaliser certains exercices (par exemple suite à une blessure), il fournit au chargé de formation une attestation préalable et écrite
- L'absence injustifiée à 10% ou plus des séances est sanctionnée par une interdiction de participer à la session d'évaluation.

6.2.2. Autres modalités à décrire

Tout candidat qui, durant la formation,

- ne respecterait pas les consignes des formateurs
- **ne remettrait pas le travail demandé en cas d'absence des modules CS021 et CS032 du MSAni UEFA C ou des modules CS113 et CS134 du MSIni Brevet B pour le cours suivant,**
- adopterait une attitude et/ou un langage non correct(s) tant à l'égard des autres candidats qu'aux formateurs et/ou au personnel ADEPS,
- serait en possession de consommation des boissons alcoolisées ou toutes autres substances nocives ou illicites,
- adopterait un comportement répréhensible (agression, vol ou tentative de vol),

pourrait se voir refuser l'accès aux évaluations et ce sans possibilité de recours ou de remboursement.

6.3. Publicité des accès aux évaluations

- Tout candidat qui répond aux critères énoncés au point 6.2 est admis à l'évaluation.
- Pour les examens de la première session d'évaluation:
 - les dates et horaires des examens écrits sont repris dans l'horaire disponible et téléchargeable sur le site www.acff.be .
 - les dates et horaires des examens pratiques sont fixés par les chargés de cours.
- Pour les examens de la seconde session d'évaluation, les dates et horaires des examens sont communiqués aux candidats par courrier (et/ou courrier électronique).

- Tout candidat qui n'est pas admis aux évaluations est informé par courrier (et/ou courrier électronique) officiel du secrétariat.

6.4. Publicité des modalités lors d'absences aux évaluations

- Le candidat qui ne peut se présenter au jour et heure fixés pour un examen est tenu de notifier par écrit au chargé de formation concerné tout motif d'absence justifiée en y joignant, le cas échéant, les documents justificatifs. Cette notification doit avoir lieu au plus tard 48 heures après le premier jour d'absence. Le chargé de cours en avise aussitôt le président de jury.
- La légitimité du motif est appréciée par l'opérateur de formation (le certificat médical ou le certificat de décès d'un parent proche, l'impossibilité de se libérer d'une activité professionnelle – attestation de l'employeur faisant foi sont, en tout cas, considérés comme motif légitime).
- Si le président de jury estime que l'absence est due à la force majeure, le candidat bénéficie d'un report de l'examen. Il n'est possible de bénéficier que d'un seul report d'examen par session d'évaluation.
- Dans le cas contraire, le candidat se voit attribuer une cote nulle pour le(s) examen(s) manqué(s).
- Sans justification, le candidat se voit attribuer une cote nulle pour le(s) examen(s) manqué(s).
- Le candidat qui arrive tardivement et sans motif légitime à un examen peut se voir refuser l'accès à l'examen par le membre du personnel en charge de la surveillance.
- Le candidat qui arrive tardivement et qui peut présenter l'examen ne bénéficie pas de temps de réponse supplémentaire. Il termine l'examen en même temps que les autres candidats.
- Aucun candidat ne pourra passer un examen s'il arrive après qu'un autre candidat soit sorti de la salle d'examen.
- Dans ce cas, si le retard du candidat est justifié par un motif considéré comme légitime par le président de jury, le candidat est considéré comme absent justifié et peut bénéficier d'un report de l'examen visé

6.5. Nombre de sessions d'évaluation

- Une période d'évaluation, appelée « première session d'évaluation » dans le présent cahier des charges, est organisée à l'issue de la formation. La première session d'évaluation commence au plus tard 60 jours ouvrables à compter du lendemain de la dernière séance de formation.
- Une période d'évaluation, appelée « seconde session d'évaluation » dans le présent cahier des charges, est organisée pour les candidats qui ont échoué lors de la première session d'évaluation. La seconde session d'évaluation commence au plus tard 120 jours ouvrables à compter du lendemain de l'envoi des résultats et des cotes de la première session d'évaluation aux candidats.
- Les examens sont pratiques ou écrits.
- Aucun chargé de cours ne peut faire passer un examen à son conjoint, à un allié ou à un parent jusqu'au quatrième degré inclusivement. Le président de jury désigne alors

le remplaçant du chargé de formation. Si ce chargé de formation empêché est le président de jury, le secrétaire du jury désigne le remplaçant.

6.6. Constitution du Jury d'évaluation

- o Le jury est composé :
 - o des chargés de cours de la formation ;
 - o du Manager « Formation des cadres » ou son représentant ;
- o Un Président de jury est désigné pour chaque session d'évaluation. Il pourra s'agir du représentant du service Formation des cadres de l'AG Sport, du Conseiller Pédagogique, d'une personne issue des membres du jury d'évaluation.
- o Un secrétaire représentant l'organisme de formation sera désigné par les membres du jury d'évaluation
- o Les rôles de président et de secrétaire ne peuvent être assumés par un seul membre du jury.

6.7. Décisions et délibérations du jury d'évaluation (Procès-Verbal)

- o Pour ce qui concerne la décision du jury relative aux examens, les membres du jury fixent de commun accord une ou plusieurs date(s) dans les 10 jours ouvrables qui suivent la date du dernier examen pour les délibérations.
- o Chaque candidat inscrit aux sessions d'évaluation sera systématiquement délibéré.
- o Le jury délibère sur la base des cotes obtenues par le candidat pour chacun des modules de la formation. Il prend également en considération tout élément d'appréciation du travail et de la situation du candidat.
- o Après délibérations, les membres du jury votent pour la réussite ou l'ajournement/l'échec du candidat.
- o Pour chaque candidat, le jury statue à la majorité simple de ses membres. Une seule voix est exprimée par membre du jury. En cas d'égalité des voix, le président dispose d'une voix prépondérante.
- o Aucun membre du jury ne peut prendre part aux décisions relatives à son conjoint, allié, parent jusqu'au quatrième degré inclusivement. Si ce membre du jury est le président ou le secrétaire, ce rôle est attribué, le temps de la délibération en cause, à un autre membre du jury. Le jury délibère valablement malgré l'absence de ce membre du jury lors de la délibération et des votes relatifs au conjoint, allié ou parent.
- o Les délibérations du jury ont lieu à huis clos. Les membres du jury ont le devoir de respecter le secret des délibérations et des votes.
- o Toutes les décisions du jury seront actées et motivées dans un Procès-Verbal (PV) de délibération.
- o Ce PV sera signé par l'intégralité du jury présent aux évaluations. Il sera envoyé à l'AG Sport (document scanné et uploadé sur la plateforme de gestion des cours spécifiques) en même temps que les résultats des évaluations (documents électroniques).

6.8. Motivation du résultat en délibération

- À l'issue de la première session d'évaluation, le candidat a réussi la formation s'il a validé tous les modules en distanciel et s'il obtient une moyenne d'au moins 50% des points pour chaque module évalué.
- Le candidat est ajourné s'il n'obtient pas au moins la moitié des points pour chaque module.
- Une seconde session d'évaluation est organisée pour les candidats qui sont ajournés en première session.
- Le candidat est en échec s'il n'obtient pas au moins la moitié des points pour chaque module.
- Le jury peut toutefois, sur base d'un argument étayé, souverainement proclamer la réussite d'un module ou de la formation, même si les seuils de réussite visés ci-dessus n'ont pas été atteints, lorsqu'il estime que le déficit existant sur ce point demeure acceptable.
- Lorsque le jury fait usage de ce pouvoir, il octroie définitivement les points correspondants, quelle que soit la moyenne ou la note obtenue pour un ou plusieurs module(s); celle-ci est alors considérée comme ayant atteint le seuil de réussite et les adaptations nécessaires sont réalisées en suivi de délibération.

6.9. Procédure de communication des résultats auprès de l'AG Sport

Pour que les parcours de formation soient homologués / certifiés par l'octroi d'un brevet de l'AG Sport, une procédure stricte doit être scrupuleusement respectée.

Cette dernière se déroulera via notamment le programme informatique « Gestion de cours » (COFED) lorsque l'édition de formation a été administrativement introduite par ce biais.

L'outil « Gestion de cours » (COFED) est une application web, gérée par l'Administration Générale du Sport (ADEPS). Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d'obtenir un brevet Adeps.

Ce programme automatise entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l'Administration et de là les frais administratifs de l'ensemble de la procédure à s'acquitter. Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

Après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes de son cursus de formation, chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par l'opérateur de formation auprès de l'AG Sport.

In fine, si les validations pédagogiques et administratives sont aussi validées par l'Administration, un brevet homologué / certifié est alors envoyé à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.

6.10. Procédure de communication des résultats aux candidats

- Chaque candidat est informé des modalités concernant la publicité officielle des résultats (courrier normalisé et/ou courrier électronique) et du délai maximal après la session d'évaluation, pour l'envoi de ceux-ci.
- Un délai de 10 jours ouvrables est considéré comme raisonnable.
- Cette publicité des résultats contient des appréciations chiffrées, ...
- Le (les) contenu(s) de formation qui doit (doivent) être représenté(s) est (sont) fixé(s) par le jury d'évaluation au cours de la délibération et communiqué(s) au candidat (module(s) moins de 50%)
- Le candidat ajourné est informé et convoqué à une session complémentaire.
- Un droit de recours est octroyé lors d'un refus en seconde session et la procédure à respecter est explicitée (voir recours).

6.11. Recours et procédures

Tout candidat qui estime que les dispositions du présent cahier des charges n'ont pas été respectées lors des inscriptions aux examens, examens et délibérations, excepté l'appréciation souveraine du jury et de chacun de ses membres sur les notes individuelles attribuées au candidat et le résultat global obtenu par celui-ci, peut exercer un recours à l'encontre des résultats de la délibération en première session (uniquement en cas de refus d'accès à une seconde session) ou en seconde session.

Le candidat peut donc formuler un recours motivé auprès de l'opérateur de formation selon les modalités suivantes.

Avant tout recours, le candidat peut solliciter une consultation de son examen. En aucun cas, il ne pourra emporter une copie de son examen, ni en prendre des photos, ni emporter des notes, ni solliciter une copie des corrigés des QCM. Il pourra solliciter la consultation des notes écrites du jury s'il s'agit d'une évaluation orale, et ce conformément au décret du 22 décembre 1994 relatif à la publicité de l'administration. Il peut également demander des informations complémentaires concernant ses évaluations.

Cette consultation ne pourra se réaliser qu'après une prise de rendez-vous formalisé avec l'opérateur de formation.

Lors de l'envoi des résultats à chaque candidat, la procédure de recours est explicitée, ainsi que les coordonnées de la personne de contact et l'adresse à laquelle le recours doit être adressé.

Les candidats disposent d'un délai de 8 jours ouvrables après la date d'envoi des résultats pour introduire un recours. La date d'envoi de la décision est comprise dans le délai. La date butoir pour un recours est indiquée de manière précise au sein de la lettre de résultat. Au-delà de la date limite, le recours sera jugé non recevable.

Ce recours doit être envoyé par lettre recommandée à l'adresse du siège de l'opérateur de formation, à la personne de contact ci-avant visée. Celle-ci assurera le suivi du dossier.

Dès réception de la lettre recommandée du candidat, la chambre de recours instituée au sein de la Commission Pédagogique Mixte (AG Sport et opérateur de formation) dispose de 30 jours ouvrables pour examiner le recours et communiquer par courrier ou courriel sa décision définitive et non contestable au candidat.

Une chambre de recours est composée de 4 personnes avec voix délibérative.

- un membre de la fédération ou association consultée pour la rédaction du cahier des charges siégeant à la Commission Pédagogique Mixte. Ce dernier assure le secrétariat de la Chambre de recours.
- le Directeur Technique de l'opérateur de formation ou, à défaut, son représentant.
- un représentant de l'Administration Générale du Sport. Ce dernier assure la présidence de la Chambre de recours.
- le Conseiller Pédagogique ADEPS compétent ou son représentant de l'Administration Générale du Sport.

En cas d'égalité lors d'un vote, la voix du président de la chambre de recours est prépondérante.

A son initiative, la chambre de recours peut être amenée à rencontrer et inviter toute personne qu'elle juge utile afin de prendre la meilleure décision qui soit.

La chambre de recours est compétente pour étudier tout litige sur les résultats mais aussi tous ceux se présentant durant la session d'évaluation, et ce sur base du dossier du candidat (fiches de préparation et d'évaluation de l'examen pratique, travaux rentrés, rapport des chargés de cours, etc.).

7. CONDITIONS DE DISPENSES ET D'ÉQUIVALENCES DE DIPLOMES (BELGIQUE OU ÉTRANGER)

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er du décret du 02 mai 2019, au point 7 (**les conditions de dispenses de diplômes**).

Cette procédure est aussi explicitée à la section 7 de tous les cahiers de charges / référentiels de formation de tous les niveaux de formation.

La VAF (Valorisation des Acquis de Formation) et la VAE (Valorisation des Acquis de l'Expérience) permettent d'obtenir un diplôme/brevet/certification correspondant à un parcours de formation et/ou son expérience professionnelle. Les compétences acquises au fil des années peuvent être ainsi valorisées au même titre que si le candidat les avait acquises par une formation équivalente.

Ces termes VAE et VAF sont reprises sous l'acronyme « VAFE ».

Ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, etc. Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

Le principe général de cette « VAFE » permet la comparaison, via une procédure standardisée, entre des résultats d'acquis de formation / d'apprentissage ou les résultats d'acquis d'expériences et des résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier.

7.1. Conformité des dossiers VAFE à introduire

Afin d'introduire une demande de dispense en bonne et due forme, une procédure type et normalisée est prévue distinctement pour une procédure VAF et VAE.

Seuls les dossiers répondant à ces exigences seront pris en considération et pourront être admis à l'instruction et à l'analyse. L'envoi de tout autre document ou si la demande n'est pas adéquatement complétée ne pourra donc permettre une analyse du dossier. **La demande sera donc d'office refusée.**

Des critères de recevabilité sont également établis et notamment en référence aux prérequis de la formation (âge, expérience, pas de suspension fédérale, etc.) mais aussi les dispositions langagières minimales correspondant aux cahiers des charges ad hoc (généraux et spécifiques).

Un dossier ne peut être introduit si une demande de VAFE a déjà été traitée par une autre instance (principe « Cross border »). Le demandeur doit donc explicitement indiquer si une VAFE a déjà été introduite via un autre organisme ou instance ainsi que le résultat de celle-ci.

7.2. Valorisation des Acquis de Formation (VAF)

7.2.1. Base / recevabilité de la demande de VAF

Une demande de VAF ne peut être introduite et recevable que sur base :

- d'une certification en rapport étroit avec les contenus visés (diplôme, brevet, certificat, attestation, etc.) validée par un processus d'évaluation détaillée du parcours de formation par un opérateur / une institution / un organisme public d'un pays de l'UE. Les dossiers émanant d'un pays hors de l'UE pourront faire l'objet d'une analyse particulière. Les certifications devront néanmoins avoir été validées par le biais d'un opérateur / une institution / un organisme Public.
- d'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation.
- d'une connaissance langagière du français adaptée au profil de fonction et de compétence qu'exige la fonction de Moniteur Sportif ANIMATEUR UEFA C ou INITIATEUR BREVET B en rapport avec les exigences énoncées au sein du cahier des charges des cours généraux du niveau concerné.
- Le dossier de VAF introduit ne peut concerner qu'un seul niveau de qualification et l'ordre suivant doit être respecté :
 - o Animateur UEFA C
 - o Initiateur Brevet B
 - o Educateur UEFA B
 - o Entraîneur UEFA A Seniors ou Entraîneur UEFA A Elite Youth
- Les conditions de recevabilité pour une demande de Valorisation des Acquis de Formation (VAF) sont :
 - o Être titulaire de l'attestation de réussite (ou de dispense TOTALE) aux cours généraux (du niveau concerné par la demande) délivrée par l'ADEPS.
 - o Être titulaire de l'attestation de réussite (ou de dispense) au cours "1er soins en milieu sportif" délivrée par la Ligue Francophone Belge de Sauvetage (LFBS).
 - o Être en règle avec les frais de procédure (Aucun frais ne sera demandé aux anciens brevets ADEPS/URBSFA ou diplômés UEFA).

7.2.2. Éléments à présenter pour une VAF

- Compléter adéquatement et signer un document formaté s'intitulant « Formulaire de demande de VAF »
- Ce formulaire doit contenir :
 - o Nom - Prénom
 - o Adresse officielle (complète)

- Date et lieu de naissance
 - E-mail
 - Tél. / GSM
 - La discipline sportive
 - Le niveau de qualification pour lequel une VAF est sollicité
- Compléter le tableau formaté (voir infra).

- Tableau à compléter.

Module(s) visé(s) par la demande de dispense(s) – page 2 :						
Cf Fiches ECTS du cahier des charges du niveau concerné						
Code et nom du module pour lequel une dispense est sollicitée		Nom de l'organisme ayant délivré la « certification »	Connaissance/compétence développée			
CS				Connaissances compétences développées		
				Résultats d'Acquis d'Apprentissages (descripteurs de connaissances/de compétences)		
				Volume horaire présentiel/non présentiel		
				Forme d'évaluation et note obtenue		
				Documents annexés		
CS				Connaissances compétences développées		
				Résultats d'Acquis d'Apprentissages (descripteurs de connaissances/de compétences)		
				Volume horaire présentiel/non présentiel		
				Forme d'évaluation et note obtenue		
				Documents annexés		
CS				Connaissances compétences développées		
				Résultats d'Acquis d'Apprentissages (descripteurs de connaissances/de compétences)		
				Volume horaire présentiel/non présentiel		
				Forme d'évaluation et note obtenue		
				Documents annexés		
CS				Connaissances compétences développées		
				Résultats d'Acquis d'Apprentissages (descripteurs de connaissances/de compétences)		
				Volume horaire présentiel/non présentiel		
				Forme d'évaluation et note obtenue		
				Documents annexés		

- Documents officiels en pièces-jointes au tableau formaté : brevets, diplômes, etc. ainsi que tout document en relation avec l'équivalence ou les dispenses demandées.
- Des copies (certifiées conformes au besoin peuvent être sollicitées) de ces brevets et diplômes doivent impérativement figurer en pièces-jointes au tableau formaté.
- Au sein du dossier constitué, le demandeur doit remettre, si possible, le cahier des charges des formations suivies.
- Ce cahier des charges ou tout autre document développera les contenus de formation, les volumes horaires pour chaque cours, les modalités des évaluations, les évaluations obtenues, etc. Ces dernières feront l'objet d'une attention particulière.
- Des évaluations objectives et justifiées par cours ou par module sont indispensables afin de permettre une analyse des plus objectives.
- Pour les candidats non francophones, il y a lieu d'ajouter la traduction en français des documents (au besoin une traduction certifiée peut-être exigée).
- Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétence du demandeur.
- Au besoin des compléments d'informations peuvent toujours être sollicités par l'Administration Générale du Sport et/ou l'opérateur délégataire.

7.3. Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE)

7.3.1. Base de la demande / recevabilité de VAE

Une demande de VAE ne peut être introduite que sur base :

- d'expériences pratiques avérées (un minimum de volume / quantité exigé) en étroite relation avec le champ de compétences visées (profil de fonction, public cible, cadre d'intervention, etc.). Une expérience avérée, même très importante, pourrait ne pas dispenser le candidat de devoir participer à un/des modules de formation et/ou d'une forme d'évaluation.
- Le dossier de VAE introduit ne peut concerner qu'un seul niveau de qualification et l'ordre suivant doit être respecté :
 - o Animateur UEFA C
 - o Initiateur BREVET B
 - o Educateur UEFA B
 - o Entraîneur UEFA A
 - o Entraîneur UEFA ELITE YOUTH A
- Conditions de recevabilité pour une demande de Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE)

- Être titulaire de l'attestation de réussite (ou de dispense TOTALE) aux cours généraux (du niveau concerné par la demande) délivrée par l'ADEPS.
- Être titulaire de l'attestation de réussite (ou de dispense) au cours "1er soins en milieu sportif » délivrée par la Ligue Francophone Belge de Sauvetage (LFBS).
- Être en règle avec les frais de procédure.

	Heures de pratiques avérées	champ de compétences : profil de fonction, public cible, cadre d'intervention,
Animateur UEFA C	250 H Sur minimum 3 ans	Maîtrise de l'animation d'une séance en football pour un public cible « jeune » dans un contexte non compétitif ou « sénior » amateur dans un contexte compétitif jusqu'en 3ème provinciale.
<i>Initiateur</i> <i>BREVET B</i>	750 H sur minimum 3 ans	Maîtrise de l'animation et l'initiation d'une séance d'entraînement dans un contexte compétitif ou non pour un groupe cible U6-U13 de niveau régional, provincial ou interprovincial ainsi que séniors amateur de niveau minimum provincial.
Educateur UEFA B	1000 H sur minimum 3 ans	Maîtrise pédagogique de l'entraînement dans un contexte compétitif pour un public cible « jeune » évoluant dans le football à 11 de niveau régional, provincial ou interprovincial ou « sénior amateur » jusqu'en 1ère provinciale.
Entraîneur UEFA A	5000 H sur minimum 5 ans	Systématisation et optimisation de l'entraînement pour performer dans un contexte compétitif pour un public cible "Senior D1, D2 ou D3 Amateur".
Entraîneur UEFA ELITE YOUTH A	5000 H sur minimum 5 ans	Systématisation et optimisation de l'entraînement pour performer dans un contexte compétitif pour un public cible U15-U21 « Elite Youth ».

- d'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation.

7.3.2. Eléments à présenter pour une VAE

- Compléter adéquatement et signer un document formaté s'intitulant « Formulaire de demande de VAF »
- Ce formulaire doit contenir :
 - o Nom - Prénom
 - o Adresse officielle (complète)
 - o Date et lieu de naissance
 - o E-mail
 - o Tél. / GSM
 - o La discipline sportive
 - o Le niveau de qualification pour lequel une VAF est sollicité
- Compléter le tableau formaté (voir infra).

- Tableau à compléter.

EXPERIENCES EN LIEN AVEC LES MODULES VISES (En commençant par la plus récente)	
Expérience N°	
En lien avec le(s) module(s) code et nom du/des module(s)	CS
Nom et lieu de la structure dans laquelle les activités ont été exercées + Nom et coordonnées du (des) responsable(s)	
Secteur d'activité de la structure	
Période de l'activité (date de début et de fin)	
Nbre d'heures d'expérience pouvant être justifiée	
Principales fonctions / activités exercées en rapport avec le(s) module(s) visé(s)	
Connaissances / compétences développées lors de ces principales fonctions / activités	
Expériences pouvant être « certifiées » par une autorité publique, un pair breveté, ... Si oui, précisez	
Documents annexés	

- Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétences du demandeur.
- Au besoin des compléments d'informations peuvent toujours être sollicités par l'Administration Générale du Sport et/ou l'opérateur délégataire.

7.4. Entretien de VAFE

- Sur base d'un dossier jugé recevable, la Commission Pédagogique Mixte, peut planifier un entretien de « VAFE ».
- L'entretien de VAFE doit permettre :
 - o de compléter des points du dossier VAFE dont la formulation ne serait pas jugée assez précise par la Commission Pédagogique Mixte ;
 - o de comparer les résultats d'acquis de formation/d'expériences avec les résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier VAFE ;
 - o de vérifier les résultats d'acquis de formation/d'expériences sur base des résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier VAFE.
- L'entretien VAFE est conduit par au moins deux membres de la Commission Pédagogique Mixte.
- Le candidat ne peut être accompagné par une tierce personne lors de l'entretien de VAFE.

7.5. Frais de procédure pour une VAFE

- Des frais de procédures peuvent être demandés au demandeur pour l'analyse du dossier de VAFE et/ou l'organisation de l'entretien de VAFE.

	Analyse du dossier VAFE	Organisation de l'Entretien de VAFE
Animateur UEFA C	100 €	100 à 300 €
Initiateur BREVET B		300 à 500 €
Educateur UEFA B		500 à 1000 €
Entraîneur UEFA A – UEFA ELITE YOUTH A		1000 à 4000 €

7.6. Procédures administratives VAFE (Où, comment et quand envoyer le dossier ?)

7.6.1. Où envoyer le dossier VAFE ?

- Le lieu d'introduction d'une VAFE spécifique doit se réaliser auprès de l'opérateur délégataire de formation. Le responsable des formations de cadres accusera la réception de celui-ci et en assurera le suivi.

Association des clubs francophones de football - ACFF
Département « Formation de cadres »
à l'attention de Mr Losfeld Jean-Louis
e-mail : jeanlouis.losfeld@acff.be
Rue de Bruxelles, 486
1480 TUBIZE

7.6.2. Comment envoyer le dossier VAFE ?

- Le dossier du demandeur doit se concevoir en version informatique téléchargeable et imprimable.
- Le dossier sera envoyé par mail au responsable des formations de cadres de l'opérateur de formation en y scannant tous les éléments constitutifs. Le dossier peut aussi être envoyé par courrier simple.
- Le dossier envoyé doit-être complet et envoyé en un seul « bloc ».

7.6.3. Quand solliciter un dossier VAFE ?

- Une demande de VAFE peut être réalisée à tout moment.

7.7. Analyse concernant la demande de VAFE

Pour rappel, ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, etc. Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

L'analyse et les décisions par rapport à une VAFE sont réalisées par la Commission Pédagogique Mixte.

La Commission Pédagogique Mixte est une Commission de consultation et d'avis auprès de l'Administration Générale du Sport, des fédérations ou associations sportives désignées comme opérateurs délégués de formations de cadres.

La Commission Pédagogique est composée de représentants de l'opérateur de formation délégué et de représentants de l'administration et/ou d'autres opérateurs.

Cette commission d'avis porte essentiellement sur la formation des cadres dans la ou les disciplines concernées et plus particulièrement pour chaque type et chaque niveau de formation avec comme référence le cahier des charges / référentiel de formation ad hoc.

Le délai de traitement du dossier est fixé raisonnablement à 20 jours ouvrables. Tout dépassement de ce délai est communiqué à la personne demandeuse. Cela n'octroie pas un droit automatique à la VAFE.

7.8. Décisions concernant la demande de VAFE

Sur base d'un dossier jugé recevable (cf. prescrits explicités ci-dessus), toute décision, positive ou non, sera communiquée à la personne demandeuse.

La décision de VAFE peut être totalement favorable, partiellement favorable ou défavorable. Cette décision est explicitée et motivée. Notamment si une décision a été prise en ce qui concerne l'imposition d'évaluations intégrées ou non.

Dès lors, au sein de la décision sera décliné les compétences recherchées mais aussi comment la personne demandeuse sera potentiellement évaluée en rapport avec le référentiel de formation ad hoc.

La décision concernant la demande de VAFE ne mettra pas en doute les formations suivies, ni les diplômes obtenus. La procédure permet la mise en place d'un processus de vérification des compétences du demandeur.

Si le demandeur n'est pas en accord avec la décision exprimée il peut formuler un recours motivé auprès de la Commission Pédagogique Mixte aux mêmes conditions que celles énoncées au chapitre (voir section 6) concernant les recours et procédures.

7.9. Valorisation des anciennes formations spécifiques ADEPS

7.9.1. Cours généraux

En ce qui concerne les cours généraux et ce afin de standardiser des VAF une liste de dispense par niveau a été publiée. Elle reprend les dispenses possibles pour les « anciens » cours généraux, les bacheliers en Education Physique, etc.

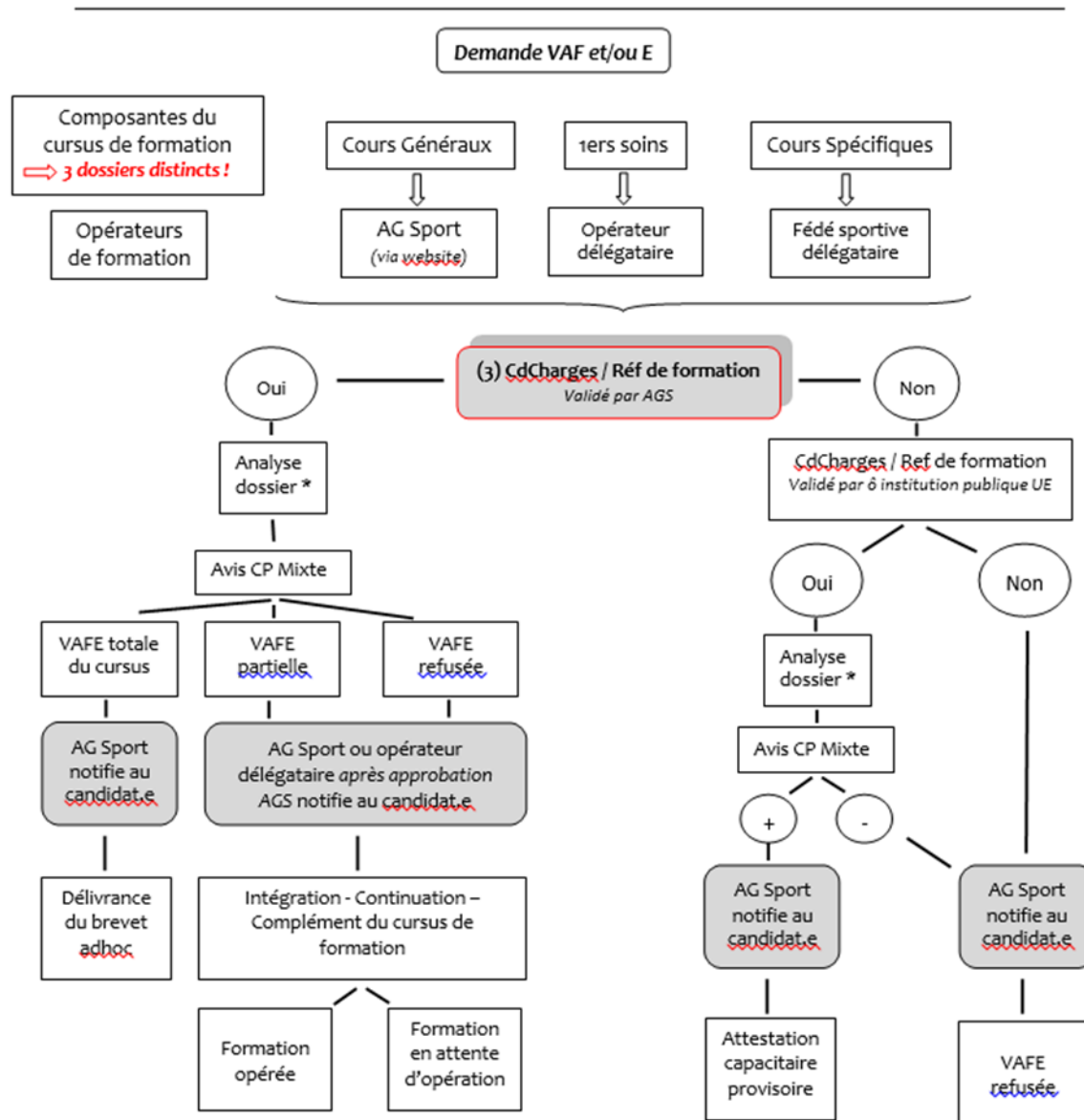
Ces informations sont présentes sur le site de l'ADEPS (www.sport-adeps.be).

7.9.2. Cours spécifiques

Tableau récapitulatif des conditions de dispenses et d'équivalence des anciennes formations délivrées par la RBFA, l'ADEPS et ACFF

Vous êtes titulaire d'un ancien brevet/diplôme	Mise à niveau des cours généraux	Mise à niveau 1er Soins	mise à niveau des cours spécifiques	Vous pouvez obtenir une équivalence ...
Animateur Brevet C délivré à partir de 2013	NON	NON		Animateur UEFA C
Brevet C URBSFA délivré entre 2000 et 2012	VOIR ADEPS	OUI VOIR LFBS	Vous devez valider les modules CS 111 : La place de l'ACFF dans le paysage footballistique au niveau international, national et communautaire CS 124 : Méthodologie d'organisation d'une séance U6 : festifoot	
Niveau 1 ADEPS délivré entre 2000 et 2012		NON	NON	
Animateur Brevet C à partir de 2013				Initiateur Brevet B
Brevet B délivré entre 2000 et 2012	VOIR ADEPS	OUI VOIR LFBS	Vous devez valider les modules CS 111 : La place de l'ACFF dans le paysage footballistique au niveau international, national et communautaire CS 124 : Méthodologie d'organisation d'une séance U6 : festifoot	
Initiateur Brevet B délivré à partir de 2013		NON	NON	
Initiateur Brevet B délivré à partir de 2017				Educateur UEFA B
Initiateur délivré avant 2000	VOIR ADEPS	OUI VOIR LFBS	Vous devez renouveler votre licence UEFA B via 15 points de formations continues (recyclage)	
Entraîneur des Jeunes délivré avant 2000				
UEFA B URBSFA délivré entre 2000 et 2014				
niveau 2 ADEPS délivré entre 2000 et 2014				Entraîneur UEFA A - UEFA A Elite Youth
Moniteur délivré avant 2000	VOIR ADEPS	OUI VOIR LFBS	Vous devez renouveler votre licence UEFA B via 15 points de formations continues (recyclage) Vous devez valider l'ensemble des modules de la partie U13-U16 et Top séniors de la formation Entraîneur UEFA A - UEFA A Elite Youth	
Entraîneur-adjoint délivré avant 2000				
Entraîneur délivré avant 2000				
Entraîneur-coach délivré avant 2000				
Brevet A URBSFA délivré avant 2015				
Brevet A Elite Youth délivré avant 2015				
UEFA A URBSFA délivré avant 2015				
niveau 3 ADEPS délivré avant 2013				

7.10. Tableau synthèse complet des procédures « VAFE »



8. RÉFÉRENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES RÈGLES D'HOMOLOGATION ET D'OBTENTION DES BREVETS

Ce chapitre répond à l'Art. 38 § 4. du décret du 03 mai 2019, au point 8 (**les modalités de l'homologation des brevets**).

Pour que les parcours de formation soient homologués / certifiés par l'octroi d'un brevet de l'AG Sport, une procédure stricte doit être scrupuleusement respectée.

Cette dernière se déroulera via notamment le programme informatique « Gestion de cours » lorsque l'édition de formation a été administrativement introduite par ce biais (au plus tôt à partir du 01 janvier 2016). Les autres éditions conservent la procédure habituellement mise en place précédemment (fichier Excel).

L'outil « Gestion de cours » (COFED) est une application web, gérée par l'Administration Générale du Sport (ADEPS). Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d'obtenir un brevet Adeps.

Ce programme automatise entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l'Administration et de là les frais administratifs de l'ensemble de la procédure à s'acquitter. Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

Après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes de son cursus de formation, chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par l'opérateur de formation auprès de l'AG Sport.

In fine, si les validations pédagogiques et administratives sont aussi validées par l'Administration, un brevet homologué / certifié est alors envoyé à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.

Pour toutes informations / changement de coordonnées / etc. concernant les brevets :

Fédération Wallonie-Bruxelles
Administration Générale du Sport
Boulevard Léopold II, 44 – 1080 Bruxelles
Service de la Formation des Cadres Sportifs (brevets)
Lundi - Mardi - Jeudi de 09h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h00
Tél. : 02/413.29.07
Email : adeps.brevets@cfwb.be

Il est par ailleurs de la responsabilité du détenteur d'un brevet de maintenir ses compétences à jour par le biais de formations continuées en adéquation avec son champ de compétences.

9. ANNEXES

9.1. MS animateur UEFA C

Veillez trouver l'ensemble du cahier de travail qui vous accompagnera tout au long de la formation. Ce dernier est à remettre à votre professeur en fin de formation (voir horaire spécifique de votre formation).

9.1.1. Cahier de travail UEFA C

9.2. MS initiateur BREVET B

Veillez trouver les parties spécifiques reprenant les évaluations. Les documents complets seront remis à la validation de votre inscription et/ou au début de votre formation et/ou sur la plateforme LMS et/ou par votre professeur.

9.2.1. CS 124 Méthodologie d'une séance d'entraînement - Examen écrit
Document reprenant uniquement la cotation.

9.2.2. CS 125 Didactique spécifique - Examen pratique
Document complet de l'évaluation pratique.

9.2.3. CS 126 Stage en situation réelle en club - Carnet du formateur P1/P2
Document reprenant uniquement la cotation.

9.2.3.1. Evaluation d'une séance d'entraînement en stage

9.2.3.2. Cotation des carnets de stage

9.1.1. Cahier de travail UEFA C

Association des clubs francophones de football - ACFF

ROYAL BELGIAN FOOTBALL ASSOCIATION

**Secrétariat ACFF : Centre National de Football
Rue de Bruxelles 486
1480 Tubize**

ÉCOLE FÉDÉRALE DES ENTRAÎNEURS

Département formation de cadres

UEFA C

Cahier de travail



Appartenant à

Centre de

Saison XXX – XXX

Généralités






Le candidat

Le cahier de travail

Le cahier de travail sera

1. Envoyé par le professeur et sera imprimé par le candidat avant le 1^{er} jour de sa formation
2. Complété par le candidat durant sa formation
3. Remis au professeur **voir date indiquée sur l'horaire**
4. Evalué
 - En cours de formation = évaluation formative
 - En fin de formation = évaluation sommative
5. Un carnet de travail **incomplet** ou **mal soigné** ne sera pas évalué

Remarque : Signes conventionnels à utiliser dans le cahier du formateur







O	Joueur(s) de l'équipe qui n'est pas concernée par le thème
△	Joueur(s) de l'équipe concernée par le thème
K	Gardien de but
----->	Déplacement d'un joueur sans ballon
	Trajet du ballon
	Déplacement du joueur avec ballon
	Tir au but
	But
	Plot

CS 021 Méthodologie d'organisation d'une séance d'entraînement U6 – U9 :

Formulaire type pour la présentation de votre tâche lors des passages terrains.

*biffer les mentions inutiles

Passage terrain 1 :

Joueur	Joueur	Déplacement du joueur avec ballon	Trajectoire du ballon	Course Sans ballon	Frappe
					

Atelier : Coordination générale – Tir au but – Jeu collectif – Duel – Maitrise technique - Course relais *

Timing :

Dimensions :

Descriptif et organisation :

Rotations :

Variante :

Evaluation sommative

Présentation générale : Clarté, soin, formulation, schémas, respect des signes conventionnels...

Remarques :

Total sur 10 points

/10

1. Auto-évaluation formative du passage terrain 1 (à l'aide des remarques des autres candidats et du professeur) lors du débriefing effectué en classe

Chaque item est évalué selon l'échelle suivante (**4 niveaux**) :

Acquis avec maîtrise A	Acquis B	En voie d'acquisition C	Non acquis D
----------------------------------	--------------------	-----------------------------------	------------------------

- Si un item est « acquis avec maîtrise », il sera évalué par la lettre « **A** ».
- Si un item est « *acquis* », il sera évalué par la lettre « **B** ».
- Si un item est « *En voie d'acquisition* », il sera évalué par la lettre « **C** ».
- Si un item est « *non acquis* », il sera évalué par la lettre « **D** ».

SAVOIR ETRE DU FORMATEUR : le formateur et son groupe

Le formateur est un modèle pour les enfants : tenue sportive, politesse... <i>Justification :</i>	
Le formateur se met à hauteur des enfants si nécessaire et utilise un langage adapté à leur âge <i>Justification :</i>	

SAVOIR FAIRE METHODOLOGIQUE DU FORMATEUR : avant, pendant et après la partie de séance

1 AVANT LA SEANCE

Le formateur crée ses parties de séances adaptées au niveau de développement des enfants (tâches FUN , respect des formats de jeu lié à la catégorie, niveau de difficulté des tâches approprié, dimensions...) <i>Justification :</i>	
Le formateur a installé son matériel avant le début de la séance <i>Justification :</i>	

2 PENDANT LA PARTIE DE SEANCE

Présentation de la tâche A rrangement de la tâche Le formateur rassemble son groupe et le place dans de bonnes dispositions d'écoute <i>Justification :</i>	
B uts à atteindre Le formateur présente la tâche en réalisant une démonstration <i>Justification :</i>	
C onsignes d'exécution Le formateur veille à la sécurité des enfants <i>Justification :</i>	
D emande d'explications Le formateur vérifie que les joueurs ont bien compris la tâche <i>Justification :</i>	
Animation de la tâche E ngagement du formateur : Le formateur est présent verbalement . Il encourage et félicite les joueurs (Feedbacks positifs...) <i>Justification :</i>	
E ngagement du formateur : Le formateur est présent physiquement . Il n'adopte pas une position unique et se déplace en fonction des besoins du moment (IN & OUT) <i>Justification :</i>	




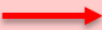


<p>Engagement des enfants : Le formateur met rapidement les enfants en activité et ses tâches permettent un temps d'engagement moteur (TEM) optimal des joueurs <i>Justification :</i></p>	
<p>Education des enfants : le formateur intervient lors d'un comportement inapproprié des enfants (vocabulaire, violence, moqueries, faute grossière lors d'un match...) <i>Justification :</i></p>	
<p>Clôture de la tâche Fin de la tâche Le formateur rassemble le groupe et réalise un débriefing de la tâche <i>Justification :</i></p>	

Synthèse des évaluations

Nombre de « A »	Nombre de « B »	Nombre de « C »	Nombre de « D »

Points d'amélioration :

Passage terrain 2

Joueur	Joueur	Déplacement du joueur avec ballon	Trajectoire du ballon	Course Sans ballon	Frappe
					

Atelier : Coordination générale – Tir au but – Jeu collectif – Duel – Maitrise technique - Course relais *

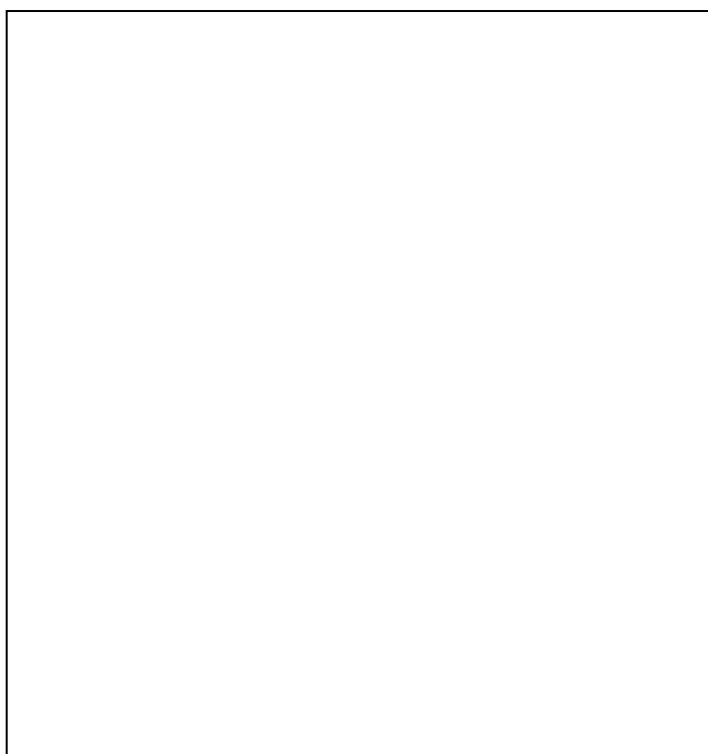
Timing :

Dimensions :

Descriptif et organisation :

Rotations :

Variante :



Evaluation sommative

Présentation générale : Clarté, soin, formulation, schémas, respect des signes conventionnels...

Remarques :

Total sur 10 points

/10

2. Auto-évaluation formative du passage terrain 2 (à l'aide des remarques des autres candidats et du professeur) lors du débriefing effectué en classe

Chaque item est évalué selon l'échelle suivante (4 niveaux) :

Acquis avec maîtrise A	Acquis B	En voie d'acquisition C	Non acquis D
----------------------------------	--------------------	-----------------------------------	------------------------

- Si un item est « acquis avec maîtrise », il sera évalué par la lettre « **A** ».
- Si un item est « acquis », il sera évalué par la lettre « **B** ».
- Si un item est « En voie d'acquisition », il sera évalué par la lettre « **C** ».
- Si un item est « non acquis », il sera évalué par la lettre « **D** ».

SAVOIR ETRE DU FORMATEUR : le formateur et son groupe

Le formateur est un modèle pour les enfants : tenue sportive, politesse... <i>Justification :</i>	
Le formateur se met à hauteur des enfants si nécessaire et utilise un langage adapté à leur âge <i>Justification :</i>	

SAVOIR FAIRE METHODOLOGIQUE DU FORMATEUR : avant, pendant et après la partie de séance

1 AVANT LA SEANCE

Le formateur crée ses parties de séances adaptées au niveau de développement des enfants (tâches FUN , respect des formats de jeu lié à la catégorie, niveau de difficulté des tâches approprié, dimensions...) <i>Justification :</i>	
Le formateur a installé son matériel avant le début de la séance <i>Justification :</i>	

2 PENDANT LA PARTIE DE SEANCE

Présentation de la tâche Arrangement de la tâche Le formateur rassemble son groupe et le place dans de bonnes dispositions d'écoute <i>Justification :</i>	
Buts à atteindre Le formateur présente la tâche en réalisant une démonstration <i>Justification :</i>	
Consignes d'exécution Le formateur veille à la sécurité des enfants <i>Justification :</i>	
Demande d'explications Le formateur vérifie que les joueurs ont bien compris la tâche <i>Justification :</i>	
Animation de la tâche Engagement du formateur : Le formateur est présent verbalement . Il encourage et félicite les joueurs (Feedbacks positifs...) <i>Justification :</i>	






<p>Engagement du formateur : Le formateur est présent physiquement. Il n'adopte pas une position unique et se déplace en fonction des besoins du moment (IN & OUT) <i>Justification :</i></p>	
<p>Engagement des enfants : Le formateur met rapidement les enfants en activité et ses tâches permettent un temps d'engagement moteur (TEM) optimal des joueurs <i>Justification :</i></p>	
<p>Education des enfants : le formateur intervient lors d'un comportement inapproprié des enfants (vocabulaire, violence, moqueries, faute grossière lors d'un match...) <i>Justification :</i></p>	
<p>Clôture de la tâche Fin de la tâche Le formateur rassemble le groupe et réalise un débriefing de la tâche <i>Justification :</i></p>	

Synthèse des évaluations

Nombre de « A »	Nombre de « B »	Nombre de « C »	Nombre de « D »

Points d'amélioration :

Passage terrain 3 : MIM

Joueur	Joueur	Déplacement du joueur avec ballon	Trajectoire du ballon	Course Sans ballon	Frappe
					

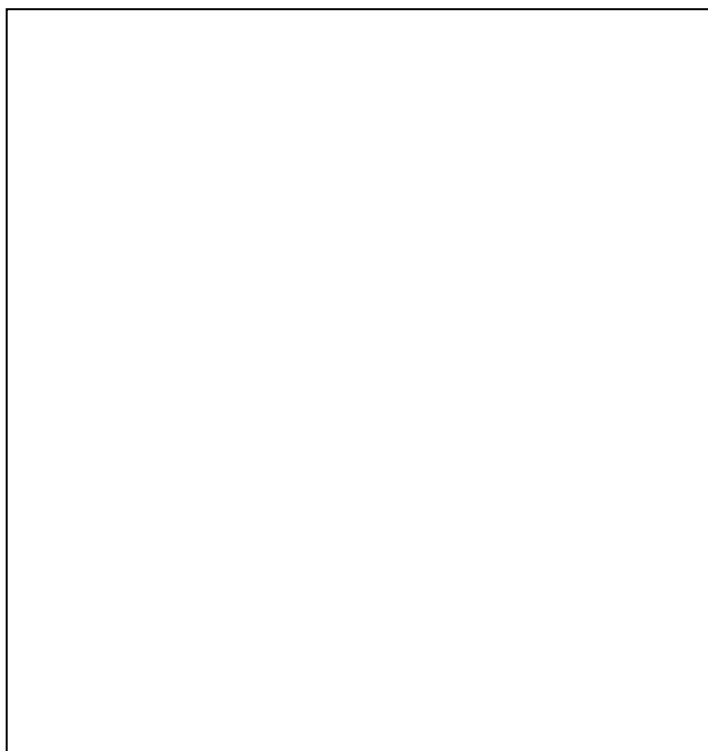
Basic :

Exercice : FM / FI*

Timing :

Dimensions :

Descriptif et organisation :








Rotations :

Variante :



Passage terrain 3 : MIM

Joueur	Joueur	Déplacement du joueur avec ballon	Trajectoire du ballon	Course Sans ballon	Frappe
					

Basic :

Exercice : FM / FI*

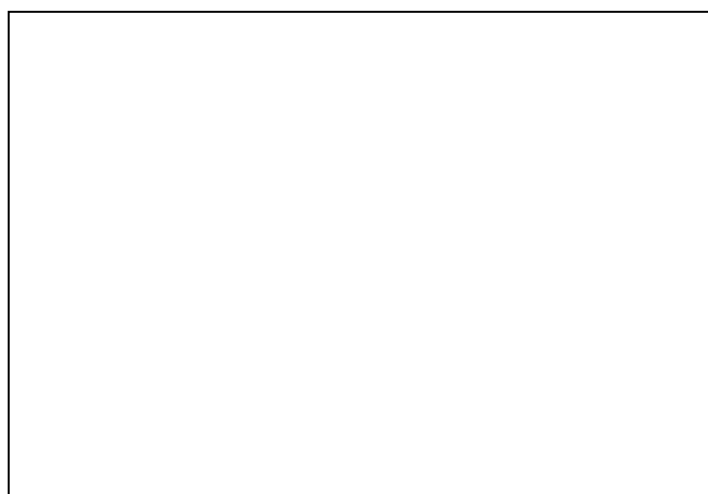
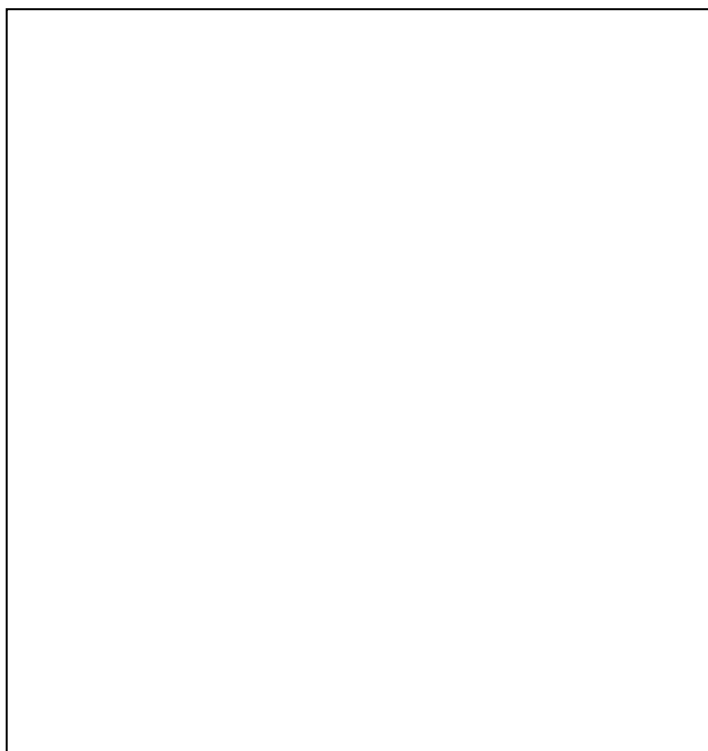
Timing :

Dimensions :

Descriptif et organisation :

Rotations :

Variante :



Evaluation sommative

Présentation générale : Clarté, soin, formulation, schémas, respect des signes conventionnels...

Remarques :

Total sur 10 points

/10

3. Auto-évaluation formative du **passage terrain 3** (à l'aide des remarques des autres candidats et du professeur) lors du débriefing effectué en classe

Chaque item est évalué selon l'échelle suivante (**4 niveaux**) :

Acquis avec maîtrise A	Acquis B	En voie d'acquisition C	Non acquis D
----------------------------------	--------------------	-----------------------------------	------------------------

- Si un item est « acquis avec maîtrise », il sera évalué par la lettre « **A** ».
- Si un item est « *acquis* », il sera évalué par la lettre « **B** ».
- Si un item est « *En voie d'acquisition* », il sera évalué par la lettre « **C** ».
- Si un item est « *non acquis* », il sera évalué par la lettre « **D** ».

SAVOIR ETRE DU FORMATEUR : le formateur et son groupe

Le formateur est un modèle pour les enfants : tenue sportive, politesse... <i>Justification :</i>	
Le formateur se met à hauteur des enfants si nécessaire et utilise un langage adapté à leur âge <i>Justification :</i>	

SAVOIR FAIRE METHODOLOGIQUE DU FORMATEUR : avant, pendant et après la partie de séance

1 AVANT LA SEANCE

Le formateur crée ses parties de séances adaptées au niveau de développement des enfants (tâches FUN , respect des formats de jeu lié à la catégorie, niveau de difficulté des tâches approprié, dimensions...) <i>Justification :</i>	
Le formateur a installé son matériel avant le début de la séance <i>Justification :</i>	

2 PENDANT LA PARTIE DE SEANCE

Présentation de la tâche Arrangement de la tâche Le formateur rassemble son groupe et le place dans de bonnes dispositions d'écoute <i>Justification :</i>	
Buts à atteindre Le formateur présente la tâche en réalisant une démonstration <i>Justification :</i>	
Consignes d'exécution Le formateur veille à la sécurité des enfants <i>Justification :</i>	
Demande d'explications Le formateur vérifie que les joueurs ont bien compris la tâche <i>Justification :</i>	
Animation de la tâche Engagement du formateur : Le formateur est présent verbalement . Il encourage et félicite les joueurs (Feedbacks positifs...) <i>Justification :</i>	







<p>Engagement du formateur : Le formateur est présent physiquement. Il n'adopte pas une position unique et se déplace en fonction des besoins du moment (IN & OUT) <i>Justification :</i></p>	
<p>Engagement des enfants : Le formateur met rapidement les enfants en activité et ses tâches permettent un temps d'engagement moteur (TEM) optimal des joueurs <i>Justification :</i></p>	
<p>Education des enfants : le formateur intervient lors d'un comportement inapproprié des enfants (vocabulaire, violence, moqueries, faute grossière lors d'un match...) <i>Justification :</i></p>	
<p>Clôture de la tâche Fin de la tâche Le formateur rassemble le groupe et réalise un débriefing de la tâche <i>Justification :</i></p>	

Synthèse des évaluations

Nombre de « A »	Nombre de « B »	Nombre de « C »	Nombre de « D »

Points d'amélioration :

Passage terrain 4 : MIM

Joueur	Joueur	Déplacement du joueur avec ballon	Trajectoire du ballon	Course Sans ballon	Frappe
					

Basics :

Exercice : FM / FI*

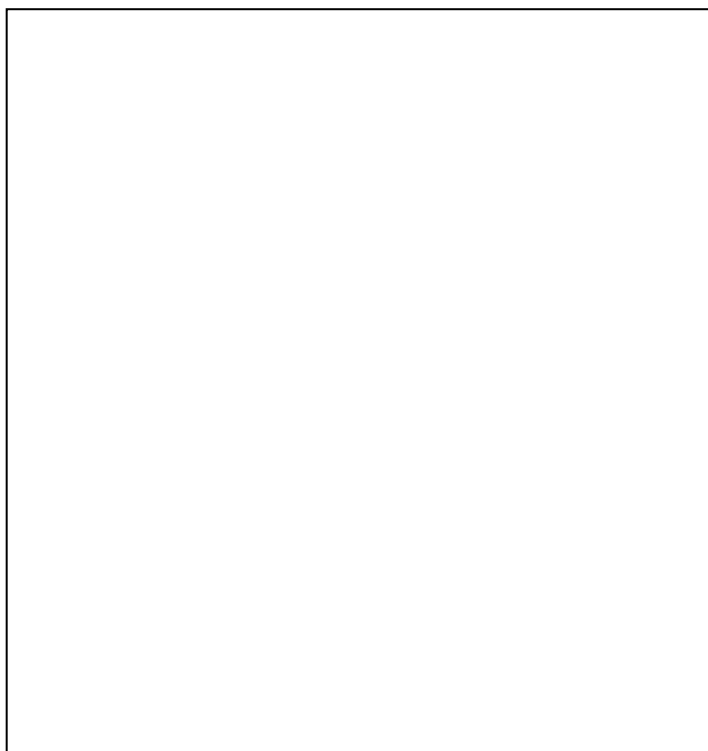
Timing :

Dimensions :







Descriptif et organisation :

Rotations :

Variante :



Passage terrain 4 : MIM

Joueur	Joueur	Déplacement du joueur avec ballon	Trajectoire du ballon	Course Sans ballon	Frappe
					

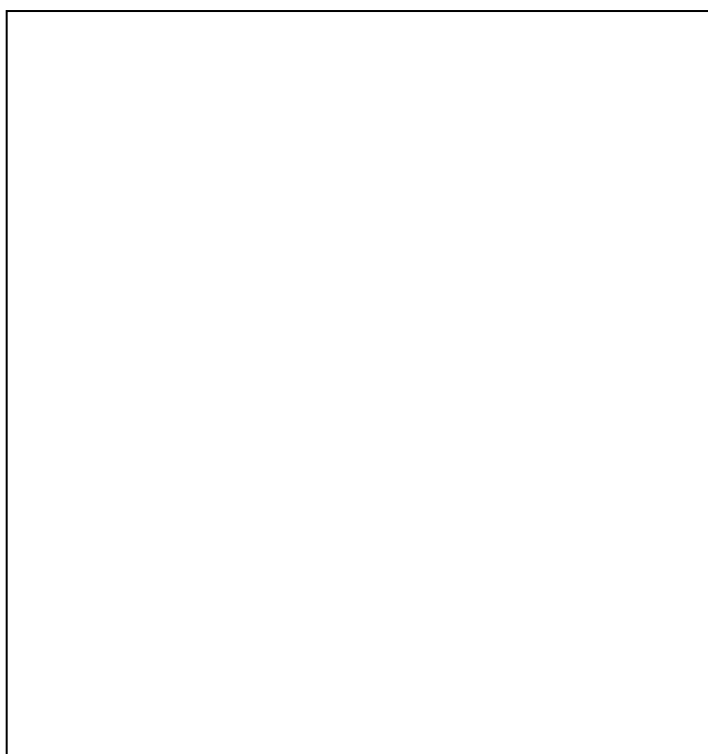
Basic :

Exercice : FM / FI*

Timing :

Dimensions :

Descriptif et organisation :



Rotations :

Variante :



Evaluation sommative

Présentation générale : Clarté, soin, formulation, schémas, respect des signes conventionnels...

Remarques :

Total sur 10 points

/10

4. Auto-évaluation formative du passage terrain 4 (à l'aide des remarques des autres candidats et du professeur) lors du débriefing effectué en classe

Chaque item est évalué selon l'échelle suivante (**4 niveaux**) :

Acquis avec maîtrise A	Acquis B	En voie d'acquisition C	Non acquis D
----------------------------------	--------------------	-----------------------------------	------------------------

- Si un item est « acquis avec maîtrise », il sera évalué par la lettre « **A** ».
- Si un item est « *acquis* », il sera évalué par la lettre « **B** ».
- Si un item est « *En voie d'acquisition* », il sera évalué par la lettre « **C** ».
- Si un item est « *non acquis* », il sera évalué par la lettre « **D** ».

SAVOIR ETRE DU FORMATEUR : le formateur et son groupe

Le formateur est un modèle pour les enfants : tenue sportive, politesse... <i>Justification :</i>	
Le formateur se met à hauteur des enfants si nécessaire et utilise un langage adapté à leur âge <i>Justification :</i>	

SAVOIR FAIRE METHODOLOGIQUE DU FORMATEUR : avant, pendant et après la partie de séance

1 AVANT LA SEANCE

Le formateur crée ses parties de séances adaptées au niveau de développement des enfants (tâches FUN , respect des formats de jeu lié à la catégorie, niveau de difficulté des tâches approprié, dimensions...) <i>Justification :</i>	
Le formateur a installé son matériel avant le début de la séance <i>Justification :</i>	

2 PENDANT LA PARTIE DE SEANCE

Présentation de la tâche Arrangement de la tâche Le formateur rassemble son groupe et le place dans de bonnes dispositions d'écoute <i>Justification :</i>	
Buts à atteindre Le formateur présente la tâche en réalisant une démonstration <i>Justification :</i>	
Consignes d'exécution Le formateur veille à la sécurité des enfants <i>Justification :</i>	
Demande d'explications Le formateur vérifie que les joueurs ont bien compris la tâche <i>Justification :</i>	
Animation de la tâche Engagement du formateur : Le formateur est présent verbalement . Il encourage et félicite les joueurs (Feedbacks positifs...) <i>Justification :</i>	
Engagement du formateur : Le formateur est présent physiquement . Il n'adopte pas une position unique et se déplace en fonction des besoins du moment (IN & OUT)	

<u>Justification :</u>	
E ngagement des enfants : Le formateur met rapidement les enfants en activité et ses tâches permettent un temps d'engagement moteur (TEM) optimal des joueurs <u>Justification :</u>	
E ducation des enfants : le formateur intervient lors d'un comportement inapproprié des enfants (vocabulaire, violence, moqueries, faute grossière lors d'un match...) <u>Justification :</u>	
Clôture de la tâche F in de la tâche Le formateur rassemble le groupe et réalise un débriefing de la tâche <u>Justification :</u>	

Synthèse des évaluations

Nombre de « A »	Nombre de « B »	Nombre de « C »	Nombre de « D »

Points d'amélioration :

**Synthèse de l'évaluation sommative du CS021 Méthodologie
d'organisation d'une séance**

Préparation 1	/10
Préparation 2	/10
Préparation 3 (MIM)	/10
Préparation 4 (MIM)	/10
Total	/40

CS 023 Stage d'application en situation réelle de club avec des U6

Association des Clubs Francophones de Football



• Matricule

• Club

Date

<ul style="list-style-type: none"> • <u>Festifoot U6 - 2c2 + Défis ludiques</u> 	
Organisation / Disposition	
<i>Mise en place du terrain (dimensions, buts, ...)</i>	
<i>2 maisons de départ par équipe et 2 portes de sortie</i>	
<i>Mélange des joueurs</i>	
<i>Protocole Fair-Play (avant et après)</i>	
<i>Qualité du ballon magique</i>	
<i>Départ B+ en conduite</i>	
<i>Départ B- retardé</i>	
<i>Variations des binômes et de la maison de départ</i>	
<i>Chasubles</i>	
<i>Respect timing 2c2 – Défis</i>	
<i>Défis ludiques adaptés</i>	
Animation / Encadrement	
<i>Capacité d'animation – FUN</i>	
<i>Explications courtes et précises</i>	
<i>Langage adapté</i>	
<i>Se met à la hauteur des enfants</i>	
<i>Attention pour tous les enfants</i>	
<i>Pas de coaching intempestif</i>	
<i>Encouragement à conduire</i>	
<i>Encouragement à maîtriser le ballon</i>	
<i>Utilise un langage imagé</i>	
<i>Participation des assistants (parents, animateurs visiteurs)</i>	

Chaque item est évalué selon l'échelle suivante (**4 niveaux**) :

Acquis avec maîtrise A	Acquis B	En voie d'acquisition C	Non acquis D
----------------------------------	--------------------	-----------------------------------	------------------------

- Si un item est « acquis avec maîtrise », il sera évalué par la lettre « **A** ».
- Si un item est « *acquis* », il sera évalué par la lettre « **B** ».
- Si un item est « *En voie d'acquisition* », il sera évalué par la lettre « **C** ».
- Si un item est « *non acquis* », il sera évalué par la lettre « **D** ».

Points de travail (à remplir par le candidat) :

Organisation / disposition

Animation / encadrement

CS 023 Stage d'application en situation réelle de club avec des U8-U9 (arbitrage)

MATCH 1*

1. Attestation de stage U8-U9 **

❖ **Correspondant qualifié**

Je soussigné,

Nom et prénom :

Correspondant qualifié de

Nom et matricule du club :

Déclare que Madame/Monsieur

Nom et prénom du candidat :

A arbitré un match U8-U9 ** le à

Entre et

Date et signature du CQ :

❖ **Maître de stage U8-U9 ****

Je soussigné,

Nom et prénom :

Date de naissance :

Rue et numéro :

Code postal et localité :

Détenteur du brevet ou diplôme ACFF/RBFA :

Licence valide jusqu'en 20... (Uniquement pour les diplômes UEFA-B/UEFA-A)

Déclare que Madame/Monsieur

Nom et prénom du candidat :

A arbitré un match U8-U9 ** le à

Entre et

Date et signature du Maître de stage :

MATCH 2*

1. Attestation de stage U8-U9 **

❖ Correspondant qualifié

Je soussigné,

Nom et prénom :

Correspondant qualifié de

Nom et matricule du club :

Déclare que Madame/Monsieur

Nom et prénom du candidat :

A arbitré un match U8-U9 ** le à

Entre et

Date et signature du CQ :

❖ Maître de stage U8-U9 **

Je soussigné,

Nom et prénom :

Date de naissance :

Rue et numéro :

Code postal et localité :

Détenteur du brevet ou diplôme ACFF/RBFA :

Licence valide jusqu'en 20... (Uniquement pour les diplômes UEFA-B/UEFA-A)

Déclare que Madame/Monsieur

Nom et prénom du candidat :

A arbitré un match U8-U9 ** le à

Entre et

Date et signature du Maître de stage

*Joindre la feuille de match

**Biffer la mention inutile

1. Évaluation formative par le candidat (auto-évaluation) de son arbitrage U8-U9

😊	😞
1	1
2	2
3	3

2. Evaluation formative par le maître de stage de son arbitrage U8-U9

😊	😞
1	1
2	2
3	3

CS 021 + CS 023 Evaluation finale

4 Préparations passages terrain en plateaux	/40
Organisation/Animation du Festifoot U6	OUI / NON
Attestation de stage U8-U9	OUI / NON
Feuilles de match U8-U9	OUI / NON
Note finale CS 021 & 023 Méthodologie et stage	/10

Attention, si **un ou plusieurs des critères ci-dessus fait (font) défaut**, c'est-à-dire que la mention « NON » est entourée pour un ou plusieurs point(s), **une cote nulle (0)** sera attribuée au candidat et celui-ci devra représenter un nouveau stage en 2^e session.

CS022 Didactique spécifique : évaluation finale

Evaluation des compétences pratiques du candidat au terme de la formation

Chaque item est évalué selon l'échelle suivante (**4 niveaux**) :

Acquis avec maîtrise A	Acquis B	En voie d'acquisition C	Non Acquis D
----------------------------------	--------------------	-----------------------------------	------------------------

- Si un item est « acquis avec maîtrise », il sera évalué par la lettre « **A** ».
- Si un item est « *acquis* », il sera évalué par la lettre « **B** ».
- Si un item est « *En voie d'acquisition* », il sera évalué par la lettre « **C** ».
- Si un item est « *non acquis* », il sera évalué par la lettre « **D** ».

SAVOIR ETRE DU FORMATEUR : le formateur et son groupe

Le formateur est un modèle pour les enfants : tenue sportive, politesse... <i>Justification :</i>	
Le formateur se met à hauteur des enfants si nécessaire et utilise un langage adapté à leur âge <i>Justification :</i>	

SAVOIR FAIRE METHODOLOGIQUE DU FORMATEUR : avant, pendant et après la partie de séance

1 AVANT LA SEANCE

Le formateur crée ses parties de séances en appliquant la vision de formation de la RBFA (tâches FUN , respect des formats de jeu lié à la catégorie, application de la méthodologie préconisée...) <i>Justification :</i>	
Le formateur a installé son matériel avant le début de la séance <i>Justification :</i>	

2 PENDANT LA PARTIE DE SEANCE

Présentation de la tâche A rrangement de la tâche Le formateur rassemble son groupe et le place dans de bonnes dispositions d'écoute <i>Justification :</i>	
B uts à atteindre Le formateur présente la tâche en réalisant une démonstration <i>Justification :</i>	
C onsignes d'exécution Le formateur veille à la sécurité des enfants <i>Justification :</i>	
D emande d'explications Le formateur vérifie que les joueurs ont bien compris la tâche <i>Justification :</i>	
Animation de la tâche E ngagement du formateur : Le formateur est présent verbalement . Il encourage et félicite les joueurs (Feedbacks positifs...) <i>Justification :</i>	

<p>Engagement du formateur : Le formateur est présent physiquement. Il n'adopte pas une position unique et se déplace en fonction des besoins du moment (IN & OUT) <i>Justification :</i></p>	
<p>Engagement des enfants : Le formateur met rapidement les enfants en activité et ses tâches permettent un temps d'engagement moteur (TEM) optimal des joueurs <i>Justification :</i></p>	
<p>Education des enfants : le formateur intervient lors d'un comportement inapproprié des enfants (vocabulaire, violence, moqueries, faute grossière lors d'un match...) <i>Justification :</i></p>	
<p>Clôture de la tâche Fin de la tâche Le formateur rassemble le groupe et réalise un débriefing de la tâche <i>Justification :</i></p>	

Synthèse des évaluations

Nombre de « A »	Nombre de « B »	Nombre de « C »	Nombre de « D »


Règles d'évaluation

- Si **minimum un item** est noté avec la lettre « **D** », la cote sera de **2/10**
- Si **6 items ou plus** sont notés avec la lettre « **C** », la cote sera de **4/10**
- Si **5 items** sont notés avec la lettre « **C** », la cote sera de **5/10**
- Si **3 ou 4 items** sont notés avec la lettre « **C** », la cote sera de **6/10**
- Si **1 ou 2 items** sont notés avec la lettre « **C** », la cote sera de **7/10**
- Si **tous** les critères sont notés **au minimum** avec la lettre « **B** » et avec un **maximum de 6 « A »**, la cote sera de **8/10**
- Si **tous** les critères sont notés **au minimum** avec la lettre « **B** » et **entre 6 et 12 items** notés « **A** », la cote sera de **9/10**
- Si **tous les items** sont notés avec la lettre « **A** », la cote sera de **10/10**

Décision : réussite – échec

Points d'amélioration :

9.2.1. CS 124 Méthodologie d'une séance d'entraînement - Examen écrit

CS 124 Méthodologie d'une séance d'entraînement			
Examen Ecrit			
Nom :	Centre :	Date : / /	
Prénom :		Session : 1 ^{ère} / 2 ^{ème} * <small>* Biffer la mention inutile</small>	
Règles d'évaluation <input type="checkbox"/> Si minimum un item est noté avec la lettre « D », la cote sera de 8/40 <input type="checkbox"/> Si minimum 5 items sont notés avec la lettre « C », la cote sera de 16/40 <input type="checkbox"/> Si 3 items sont notés avec la lettre « C », la cote sera de 20/40 <input type="checkbox"/> Si 1 item est noté avec la lettre « C », la cote sera de 24/40 <input type="checkbox"/> Si tous les items sont notés au minimum avec la lettre « B » et 1 item est noté avec la lettre « A », la cote sera de 28/40 <input type="checkbox"/> Si tous les items sont notés au minimum avec la lettre « B » et 2 items sont notés avec la lettre « A », la cote sera de 32/40 <input type="checkbox"/> Si tous les items sont notés au minimum avec la lettre « B » et 3 items sont notés avec la lettre « A », la cote sera de 36/40 <input type="checkbox"/> Si tous les items sont notés avec la lettre « A », la cote sera de 40/40			/40

Total :	A	B	C	D

CS 124 Méthodologie d'une séance d'entraînement
Evaluation par le professeur



Chaque item est évalué de la manière suivante
Acquis avec maîtrise (A) – Acquis (B) – En voie d'acquisition (C) - Non acquis (D)

Analyse du principe de jeu	
<input type="checkbox"/> Les questions « Qui /Quoi/Quand/Où » définies par le formateur sont complètes et pertinentes	
<input type="checkbox"/> Le formateur a schématisé la hauteur des blocs, le sens du jeu, les surfaces de jeu, les lignes de course, la position de tous les joueurs (avec lettres) et la trajectoire du ballon.	
<input type="checkbox"/> Le formateur a défini un thème de l'entraînement en relation avec un « Teamtactic » et des « Basics » issus du plan d'apprentissage	
Remarque :	

Directives et mots de coaching	
<input type="checkbox"/> Le formateur a formulé des directives pertinentes en ciblant les joueurs concernés (position).	
<input type="checkbox"/> Le formateur a formulé des mots de coaching pertinents pour ses joueurs.	
<input type="checkbox"/> Les directives et mots de coaching sont en relation avec le thème de la séance	
Remarque :	

CS 124 Méthodologie d'une séance d'entraînement Évaluation par le professeur



Chaque item est évalué de la manière suivante
Acquis avec maîtrise (A) – Acquis (B) – En voie d'acquisition (C) - Non acquis (D)

Formes de match	
<input type="checkbox"/> Le formateur a proposé des FM qui respectent les règles d'une FM	
<input type="checkbox"/> Le formateur a schématisé sur les FM la hauteur des blocs, le sens du jeu, les surfaces de jeu, les lignes de course, la position des joueurs, sa position, les lignes de course et la trajectoire du ballon	
<input type="checkbox"/> Le formateur a proposé des FM progressives de FM 1 → FM 2	
<input type="checkbox"/> Le formateur a défini correctement l'objectif de la tâche, les consignes de jeu, les permutations ou les rotations des joueurs	
<input type="checkbox"/> Le formateur a justifié le choix de FM (distances, joueurs, temps)	
<u>Remarque :</u>	

Formes intermédiaires	
<input type="checkbox"/> Le formateur a schématisé correctement les dimensions des surfaces de jeu, les positions des joueurs, le starter ou les lignes de course des FI	
<input type="checkbox"/> Le formateur a proposé des FI progressives de FI 1 → FI 2	
<input type="checkbox"/> Le formateur a décrit correctement l'objectif de la tâche, les consignes de jeu, les permutations ou les rotations des joueurs	
<input type="checkbox"/> Le formateur a justifié le choix des FI (distances, joueurs, temps)	
<u>Remarque :</u>	

CS 124 Méthodologie d'une séance d'entraînement Évaluation par le professeur



Chaque item est évalué de la manière suivante
Acquis avec maîtrise (A) – Acquis (B) – En voie d'acquisition (C) - Non acquis (D)

Mise en train et Coordination	
<u>Mise en train</u>	
<input type="checkbox"/> Le formateur a schématisé correctement les dimensions des surfaces de jeu, les positions des joueurs	
<input type="checkbox"/> Le formateur a intégré le FUN	
<u>Coordination</u>	
<input type="checkbox"/> Le formateur a schématisé correctement les dimensions des surfaces de jeu, les positions des joueurs	
<input type="checkbox"/> Le formateur a justifié la/les composante/s motrice/s ciblée/s (ORDRE)	
<u>Remarque :</u>	

Soin et clarté	
<input type="checkbox"/> Le formateur a rendu une préparation soignée et lisible	
<input type="checkbox"/> Le formateur a respecté la nomenclature dans la réalisation de ses schémas	
<input type="checkbox"/> Le formateur a écrit dans une orthographe correcte	
<u>Remarque :</u>	

9.2.2. CS 125 Didactique spécifique - Examen pratique

Grille d'évaluation – Brevet B

Nom du candidat :

Chaque item est évalué selon l'échelle suivante (4 niveaux) :

Acquis avec maîtrise A	Acquis B	En voie d'acquisition C	Non acquis D
----------------------------------	--------------------	-----------------------------------	------------------------

- Si un item est « acquis avec maîtrise », il sera évalué par la lettre « **A** ».
- Si un item est « *acquis* », il sera évalué par la lettre « **B** ».
- Si un item est « *En voie d'acquisition* », il sera évalué par la lettre « **C** ».
- Si un item est « *non acquis* », il sera évalué par la lettre « **D** ».

SAVOIR-FAIRE METHODOLOGIQUE ET ATTITUDE DU FORMATEUR

1 La préparation de la séance

<p>Préparation Les contenus des tâches sont en relation avec le thème de l'entraînement et le plan d'apprentissage de l'URBSFA : starters, distances, dispositifs, lignes de passes, « logique football »...</p> <p><u>Justification :</u></p>	
<p>La méthodologie de l'URBSFA (méthode MIM – 50% de formes de match) est respectée</p> <p><u>Justification :</u></p>	

2 Savoir-faire et attitude du formateur durant la séance d'entraînement

<p>Prise en mains Arrangement de la tâche : le matériel est disposé, le formateur rassemble le groupe et le place dans de bonnes dispositions d'écoute</p> <p><u>Justification :</u></p>	
<p>Présentation de la tâche Buts à atteindre : la démonstration de la tâche a été effectuée correctement (geste technique) Consignes d'exécution et de sécurité : le formateur communique les critères de réussite de la tâche Demande d'explications : le formateur vérifie si les joueurs ont compris la tâche et met rapidement les joueurs en activité</p> <p><u>Justification :</u></p>	
<p>Animation Engagement du formateur : le formateur est présent verbalement et physiquement : il vit l'activité Engagement des joueurs : les joueurs sont en activité avec un temps d'engagement moteur optimal ; les FM/FI (y compris l'échauffement) s'enchaînent de manière fluide (sans perte de temps)</p> <p><u>Justification :</u></p>	

<p>Initiation</p> <p>Enseignement : le formateur favorise le style coopératif => il utilise le « stop help » afin de faire réfléchir, donner la parole aux joueurs et écoute leurs réponses</p> <p><i>Justification :</i></p>	
<p>Enseignement : le formateur utilise les directives et mots de coaching propres à son thème</p> <p><i>Justification :</i></p>	
<p>Evaluation et feedbacks : le formateur repère les erreurs techniques des joueurs et y donne les corrections appropriées en fonction du thème (p 36 et 37)</p> <p>Encouragements : le formateur renforce positivement les actions des joueurs et suit l'évolution du score</p> <p><i>Justification :</i></p>	
<p>Evolution de la tâche : le formateur adapte la tâche pour atteindre les 70 à 80% de réussite en FM1 et FI 1 (délicieuse incertitude => la tâche n'est ni trop simple, ni trop complexe)</p> <p><i>Justification :</i></p>	
<p>Education des enfants : le formateur maîtrise son groupe</p> <p><i>Justification :</i></p>	
<p>Clôture de la tâche</p> <p>Fin de la tâche : le formateur rassemble le groupe et gère de la transition vers une autre tâche ou un autre formateur</p> <p><i>Justification :</i></p>	
<p>Fin de la tâche : le formateur arrête la tâche lorsque la motivation des joueurs diminue ou qu'il se rend compte que la tâche n'est pas adaptée à son groupe</p> <p><i>Justification :</i></p>	

Bilan de la séance : points de travail

Synthèse des évaluations

Nombre de « A »	Nombre de « B »	Nombre de « C »	Nombre de « D »

Règles d'évaluation

- Si **minimum un item** est noté avec la lettre « **D** », la cote sera de **2/10**
- Si **5 items ou plus** sont notés avec la lettre « **C** », la cote sera de **4/10**
- Si **4 items** sont notés avec la lettre « **C** », la cote sera de **5/10**
- Si **2 ou 3 items** sont notés avec la lettre « **C** », la cote sera de **6/10**
- Si **1 item** sont notés avec la lettre « **C** », la cote sera de **7/10**
- Si **tous** les critères sont notés **au minimum** avec la lettre « **B** » et avec un **maximum de 5 « A »**, la cote sera de **8/10**
- Si **tous** les critères sont notés **au minimum** avec la lettre « **B** » et **entre 5 et 12 items** notés « **A** », la cote sera de **9/10**
- Si **tous les items** sont notés avec la lettre « **A** », la cote sera de **10/10**

Résultat de l'évaluation	/10
--------------------------	-----

Résultat de l'évaluation	/40
--------------------------	-----

Date et signature

9.2.3.1. Evaluation d'une séance d'entraînement en stage

La préparation de l'entraînement Evaluation par le professeur



Chaque item est évalué de la manière suivante
Acquis avec maîtrise (A) – Acquis (B) – En voie d'acquisition (C) - Non acquis (D)

Analyse du principe de jeu	
<input type="checkbox"/> Les questions Qui /Quoi/Quand/Où définies par le formateur sont complètes et pertinentes <input type="checkbox"/> Le formateur a schématisé la hauteur des blocs le sens du jeu, les surfaces de jeu, les lignes de course, les positions de tous (avec lettres) et la trajectoire du ballon. <input type="checkbox"/> Le formateur a défini un thème de l'entraînement en relation avec l'interaction et des « Basics » issus du plan d'apprentissage	
Remarque :	

Directives et mots de coaching	
<input type="checkbox"/> Le formateur a formulé des directives pertinentes en ciblant les joueurs concernés (position). <input type="checkbox"/> Le formateur a formulé des mots de coaching pertinents pour ses joueurs <input type="checkbox"/> Les directives et mots de coaching sont en relation avec le thème de la séance	
Remarque :	

- 32 -

La préparation de l'entraînement Evaluation par le professeur



Chaque item est évalué de la manière suivante
Acquis avec maîtrise (A) – Acquis (B) – En voie d'acquisition (C) - Non acquis (D)

Formes de match	
<input type="checkbox"/> Le formateur a proposé des FM qui respectent les règles d'une FM <input type="checkbox"/> Le formateur a schématisé sur les FM la hauteur des blocs le sens du jeu, les surfaces de jeu, les lignes de course, la position des joueurs, sa position, les lignes de course et la trajectoire du ballon <input type="checkbox"/> Le formateur a proposé des FM progressives de niveau 2 <input type="checkbox"/> Le formateur a défini correctement l'objectif de la tâche, les consignes de jeu, les permutations ou les rotations des joueurs <input type="checkbox"/> Le formateur a justifié le choix de FM (distances, joueurs, temps)	
Remarque :	

Formes intermédiaires	
<input type="checkbox"/> Le formateur a schématisé correctement les dimensions des surfaces de jeu les positions des joueurs, les surfaces de jeu, les lignes de course et la trajectoire du ballon <input type="checkbox"/> Le formateur a proposé des FI progressives de niveau 2 <input type="checkbox"/> Le formateur a décrit correctement l'objectif de la tâche, les consignes de jeu, les permutations ou les rotations des joueurs <input type="checkbox"/> Le formateur a justifié le choix de FI (distances, joueurs, temps)	
Remarque :	

- 33 -

La préparation de l'entraînement Evaluation par le professeur



Chaque item est évalué de la manière suivante
Acquis avec maîtrise (A) – Acquis (B) – En voie d'acquisition (C) - Non acquis (D)

Mise en train et Coordination	
<p><u>Mise en train</u></p> <input type="checkbox"/> Le formateur a schématisé correctement les dimensions des surfaces de jeu les positions des joueurs <input type="checkbox"/> Le formateur a intégré le FUN	
<p><u>Coordination</u></p> <input type="checkbox"/> Le formateur a schématisé correctement les dimensions des surfaces de jeu les positions des joueurs <input type="checkbox"/> Le formateur a justifié la/les composante/s motrice/s ciblée/s (ORDRE)	
<u>Remarque :</u>	

Soin et clarté	
<input type="checkbox"/> Le formateur a rendu une préparation soignée et lisible <input type="checkbox"/> Le formateur a respecté la nomenclature dans la réalisation de ses schémas <input type="checkbox"/> Le formateur a écrit dans une orthographe correcte	
<u>Remarque :</u>	

- 34 -

La préparation de l'entraînement Evaluation par le professeur



Total :	A	B	C	D

<p><u>Règles d'évaluation</u></p> <input type="checkbox"/> Si minimum un item est noté avec la lettre « D », la cote sera de 8/40 <input type="checkbox"/> Si minimum 5 items sont notés avec la lettre « C », la cote sera de 16/40 <input type="checkbox"/> Si 3 items sont notés avec la lettre « C », la cote sera de 20/40 <input type="checkbox"/> Si 1 item est noté avec la lettre « C », la cote sera de 24/40 <input type="checkbox"/> Si tous les items sont a notés minimum avec la lettre « B » et 1 item est noté avec la lettre « A », la cote sera de 28/40 <input type="checkbox"/> Si tous les items sont notés au minimum avec la lettre « B » et 2 items sont notés avec la lettre « A », la cote sera de 32/40 <input type="checkbox"/> Si tous les items sont notés au minimum avec la lettre « B » et 3 items sont notés avec la lettre « A », la cote sera de 36/40 <input type="checkbox"/> Si tous les items sont notés avec la lettre « A », la cote sera de 40/40		/40
--	--	------------

- 35 -

Evaluation formative à compléter par le CANDIDAT Auto-évaluation de l'entraînement 2 en stage en club



Chaque item est évalué de la manière suivante
Acquis avec maîtrise (A) – Acquis (B) – En voie d'acquisition (C) - Non acquis (D)

1 La préparation de la séance

<p>Préparation Les contenus des tâches sont en relation avec le thème de l'entraînement et un plan d'apprentissage de l'URBSFA starters, distances, dispositifs, lignes de passes, logique football.</p>	
La méthodologie de l'URBSFA (méthode 50% de formes de match) est respectée	

2 Savoir-faire et attitude du formateur durant la séance d'entraînement

<p>Prise en mains Arrangement de la tâche le matériel est disposé, le formateur rassemble le groupe et le place dans des dispositions d'écoute</p>	
<p>Présentation de la tâche Buts à atteindre: la démonstration de la tâche a été effectuée correctement (geste technique) Consignes d'exécution et de sécurité le formateur communique des critères de réussite de la tâche Demande d'explications: le formateur vérifie si les joueurs ont compris la tâche rapidement les joueurs en activité</p>	
<p>Animation Engagement du formateur le formateur est présent verbalement et physiquement et agit l'activité Engagement des joueurs: les joueurs sont en activité avec un temps d'engagement motivant, les FM/EI (y compris l'échauffement) s'enchaînent de manière fluïde sans perte de temps</p>	

- 36 -

Evaluation formative à compléter par le CANDIDAT Auto-évaluation de l'entraînement 2 en stage en club



Chaque item est évalué de la manière suivante
Acquis avec maîtrise (A) – Acquis (B) – En voie d'acquisition (C) - Non acquis (D)

<p>Initiation Enseignement: le formateur favorise le scénario coopératif => il utilise les stop help afin de faire réfléchir, donner la parole aux joueurs et leurs réponses</p>	
Enseignement : le formateur utilise des directives et mots de coaching propres à son thème	
<p>Evaluation et feedbacks: le formateur repère les erreurs techniques des joueurs et y donne des corrections appropriées en fonction du thème Encouragements: le formateur renforce positivement les actions des joueurs et suit l'évolution du score</p>	
Evolution de la tâche : le formateur adapte la tâche pour atteindre 70 à 80% de réussite en FM1 et FI 1 délicieuse incertitude => la tâche n'est ni trop simple, ni trop complexe	
Educateur des enfants le formateur maîtrise son groupe	
<p>Clôture de la tâche Fin de la tâche: le formateur rassemble le groupe et gère de la transition vers une autre tâche ou un autre formateur</p>	
Fin de la tâche : le formateur arrête la tâche lorsque la motivation des joueurs diminue ou qu'il se rend compte que la tâche est pas adaptée à son groupe	

- 37 -

Evaluation formative à compléter par le CANDIDAT
Auto-évaluation de l'entraînement 2 en stage en club



😊	☹️
1.	1.
2.	2.
3.	3.

- 38 -

Evaluation formative APRES les 2 séances données club à compléter par le MAITRE DE STAGE en présence du candidat



Chaque item est évalué de la manière suivante
Acquis avec maîtrise (A) – Acquis (B) – En voie d'acquisition (C) - Non acquis (D)

1 La préparation de la séance

Préparation Les contenus des tâches sont en adéquation avec le thème de l'entraînement et le plan d'apprentissage de l'URBSFA starters, distances, dispositifs, lignes de passes, logique football.	
La méthodologie de l'URBSFA (méthode – 50% de formes de match) est respectée	

2 Savoir-faire et attitude du formateur durant la séance d'entraînement

Prise en mains A rrangement de la tâche le matériel est disposé, le formateur rassemble le groupe et le place dans des positions d'écoute	
Présentation de la tâche B uts à atteindre: la démonstration de la tâche a été effectuée correctement (geste technique) C onsignes d'exécution et de sécurité le formateur communique les règles de réussite de la tâche D emande d'explications: le formateur vérifie si les joueurs ont compris la tâche rapidement les joueurs en activité	
Animation E ngagement du formateur le formateur est présent verbalement et physiquement et agit l'activité E ngagement des joueurs: les joueurs sont en activité avec un temps d'engagement motivant les EM/EI (y compris l'échauffement) s'enchaînent de manière fluide (perte de temps)	

- 39 -

**Evaluation formative APRES les 2 séances données club à compléter
par le MAITRE DE STAGE en présence du candidat**



Chaque item est évalué de la manière suivante
Acquis avec maîtrise (A) – Acquis (B) – En voie d'acquisition (C) - Non acquis (D)

Initiation Enseignement: le formateur favorise le soutien coopératif => il utilise le stop help afin de faire réfléchir, donner la parole aux joueurs et écouter leurs réponses	
Enseignement: le formateur utilise directives et mots de coaching propres à son thème	
Evaluation et feedbacks: le formateur repère les erreurs techniques des joueurs et y donne corrections appropriées en fonction du thème Encouragements: le formateur renforce positivement les actions des joueurs et suit l'évolution du score	
Evolution de la tâche: le formateur adapte la tâche pour atteindre 70 à 80% de réussite en FM1 et FI 1 (délicieuse incertitude => la tâche n'est ni trop simple, ni trop complexe)	
E ducation des enfants le formateur maîtrise son groupe	
Clôture de la tâche Fin de la tâche: le formateur rassemble le groupe et gère de la transition vers une autre tâche ou un autre formateur	
Fin de la tâche: le formateur arrête la tâche lorsque la motivation des joueurs diminue ou qu'il se rend compte que la tâche est pas adaptée à son groupe	

- 40 -

**Evaluation formative APRES les 2 séances données club à compléter
par le MAITRE DE STAGE en présence du candidat**



☺	☹
1.	1.
2.	2.
3.	3.

- 41 -

9.2.3.2. Cotation des carnets de stage

**Evaluation certificative du carnet 1 à compléter
par le PROFESSEUR DU CENTRE DE COURS**



Évaluation du savoir-faire didactique	Points	
Entraînement n°1 réalisé par le GROUPE		/20
Entraînement n°2 réalisé par le CANDIDAT		/40
Total sur 60		/60
Total des points ramené sur 10		/10

Date - Nom du professeur - Signature

- 42 -

**Evaluation certificative du carnet 2 à compléter
par le PROFESSEUR DU CENTRE DE COURS**



Évaluation du savoir-faire didactique	Points	
Entraînement n°1 réalisé par le GROUPE		/20
Entraînement n°2 réalisé par le CANDIDAT		/40
Total sur 60		/60
Total des points ramené sur 20		/20

Date - Nom du professeur - Signature

- 41 -

Evaluation globalisée des 2 carnets de stage
par le PROFESSEUR DU CENTRE DE COURS

Évaluation du savoir-faire didactique	Points	
Carnet 1 U10-U11		/10
Carnet 2 U12-U13		/20
Total sur 30		/30
Total des points ramené sur 20		/20

Date - Nom du professeur - Signature

- 41 -

...